

ARME

African Review of Migration and Environment

Revue Africaine de Migration et Environnement

Vol 3, No 2 Décembre 2019

African Review of Migration and Environment • Revue Africaine de Migration et Environnement • Vol3, No 1juin 2019



African Review of Migration and Environment

Revue Africaine de Migration et Environnement

Vol 3, N° 2, Décembre 2019



ISSN : 2664-1232



© ARME, *African Review of Migration and Environment*
Revue Africaine de Migration et Environnement

Vol 3, N° 1, juin 2019

ISSN : 2664-1232

Dépôt légal : Archive Nationale de Côte d'Ivoire, 2ème Trimestre 2019

This review is a bi annual joint publication of Peleforo Gon Coulibaly University (Côte d'Ivoire) and Obafemi Awolowo University (Nigeria).

Editorial team

Editor-in-Chief/ Prof. Guehi Jonas IBO [Full Professor],
Directeur de Nangui Abrogoua University of Abidjan
Publication (Ivory Coast), ibojonas@yahoo.fr

Associate Editor -Dr. Kabran Aristide DJANE, Peleforo
Gon Coulibaly University of Korhogo
(Ivory Coast), djanekabran@gmail.com

 -Dr. Adebusuyi Isaac ADENIRAN
Obafemi Awolowo University of Ile-Ife
(Nigeria), othniel.adebusuyi@gmail.com

 -Dr. Kouadio Alexis LALLY, Peleforo
Gon
Coulibaly University of Korhogo (Ivory
Coast), lally_kouadio@yahoo.fr

Editorial -Dr. Fabrice Constant KOUASSI,
Assistant Université de Québec à Outaouais
(UQO)
(Canada), asskuassy@gmail.com

Editorial Advisoral Board

- Prof. Essane Séraphin, Université Félix Houphouët Boigny,
Côte d'Ivoire
- Prof. Gnabro Ouakoubo Gaston, Université Peleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire
- Prof. Ademola Babalola, Obafemi Awolowo University, Nigeria
- Prof. Lane Olutayo, University of Ibadan, Nigeria
- Prof. Da Dapola Evariste Constant, Université Ouaga 1
Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso
- Prof. Pierre Ozer, Université de Liège, Belgique
- Prof. Pauline Côté, Université de Québec à Rimouski, Canada
- Prof. Rich Ling, Nanyang Technology University, Singapore
- Prof. Sall Mohammadou, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
- Prof. Jean Bernard Ouédraogo, Ecole des Hautes Etudes
en Sciences Sociales, France
- Prof. Kone Issiaka, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Prof. Kone Inza, Université Félix Houphouët Boigny,
Côte d'Ivoire
- Prof. Kouassi Kouakou Siméon, Université Felix Houphouët
Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. François Gemenne, Université de Liège, Belgique
- Dr. Sujoy Dutta, Tata Institute of Social Sciences, India
- Dr. Dime Mamadou dit Ndongo, Université Gaston Berger,
Sénégal
- Dr. Sofonnou Kouassivi Abdon, Codesria, Sénégal
- Dr. Affo Fabien, Université de Parakou, Benin
- Dr. Akiyo Offin Lié Rufin, Université de Parakou, Benin
- Dr. Guehi Zagocky Euloge Dalloz, Université Peleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire
- Dr. Mobio Akomian Frédéric, Université Peleforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire
- Dr. Ehouma Koffi Ludovic, Université Felix Houphouët Boigny,
Côte d'Ivoire
- Dr. Akoue Yao Claude, Université Peleforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire
- Dr. Amalaman Djedou Martin, Université Peleforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire

Revue Africaine de Migration et Environnement

Dr. Kesse Blé Adolphe, Université Peleforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire

Dr. Konan Kouamé Hyacinthe, Université Peleforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire

Dr. Koffi Yebouet Stephane Koissy, Université Peleforo Gon
Coulibaly

*Les lecteurs (referees) sont des scientifiques choisis de par le monde
selon les champs thématiques des articles.*

*Readers (referees) are selected scientists around the world
according to the thematic fields of the articles.*

Toute correspondance est adressée au :
Secrétariat de Rédaction de la revue ARME
BP 1328 Korhogo, République de Côte d'Ivoire
arme8rame@gmail.com

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait
passible des peines prévues par la Loi n° 2016-555 du 26 juillet 2016 rela-
tive au droit d'auteur et aux droits voisins relative à la production du droit
d'auteur en République de Côte d'Ivoire

All correspondence is addressed to:
Editorial Secretariat of ARME
BP 1328 Korhogo, Republic of Ivory Coast
arme8rame@gmail.com

Any reproduction in any form whatsoever is prohibited and therefore puni-
shable by Law No. 2016-555 of July 26th 2016 on copyright and neighbo-
ring rights relating to the production of copyright
in Republic of Ivory Coast

Contents/Sommaire

Original Papers	Pages
1. Village rural land management committees in the process of transforming customary rights into property rights in ivory coast: land conflicts and legitimization Par/By MLAN Konan Severin, IBO Guehi Jonas, TARROUTH Honneo Gabin	7-37
2. Patrimonialisation du site archéologique d'Ahouakro et dynamique des facteurs anthropiques dans la conservation durable Par/By AKAFFOU Yao Saturnin Davy	39-56
3. Les réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun. Éruption sociale dans un pays d'accueil Par/By NOUNGOUÏ DJOULDE Justin-Junior	57-84
4. Occupation de la voirie urbaine et liens sociaux dans la commune d'Adjamé Par/By Pascal Kouassi ETTIEN, Ludovic Koffi EHOUMA, Eulalie Edwige Nadège KODJO	85-110
5. La domesticité prostitutionnelle en Casamance : Des migrantes à l'assaut du cap skirring Par/By Benoît TINE	111-143
6. Transborder experiences of Nigerian migrants in Benin republic: prospects for sustainable regional integration in west Africa Par/By ADIMULA Abiola Ruth	145-162
7. Pratique des ménages dans la gestion de leurs déchets. Quel enjeu pour une gestion durable autour des plans d'eau dans la commune de Korhogo ? Par/By AKOUE Yao Claude, BAH Yega Daniel	163-180
Notes aux auteurs	181-186

1

Village rural land management committees in the process of transforming customary rights into property rights in ivory coast: land conflicts and legitimation



MLAN Konan Severin*,
IBO Guehi Jonas**,
TARROUTH Honneo Gabin***

*Socio-anthropologist, Assistant Professor, Jean Lorougnon
Guede University of Daloa

**Socio-historian, Research Director, Nangui Abrogoua
University (Former Abobo-Adjame)

***Doctor of Sociology, Felix Houphouet Boigny
University, Abidjan-Cocody
mlanseverin@yahoo.fr

Abstract

This paper proposes to report on the dynamics of the Ivorian land policy. Indeed, since 2008, Ivory Coast has been engaged in the effective implementation of its rural lands security policy through the enforcement of the Law N° 98-750 of December 23rd, 1998, relating to the rural land domain. This policy ultimately aims to transform customary rights

into private property rights. Among the Institutions to be set up for contributing to this process are the Village Rural Land Management Committees (VRLMC). What is the threshold of legality and legitimacy of these Village Committees in the institutional arsenal of land in rural localities?

This is the meaning of this contribution, which is the result of empirical data reporting on the construction of a new institutional model State / local actors able to promote a modern and efficient land policy through the enforcement of the law on rural land domain. Admittedly, the State is “legally” succeeding, through the Sub-Prefects, the creation of the Village Rural Land Committees Management, in all Ivorian villages, in accordance with the Decree No. 99-593 of October 13th 1999, fixing the organization and the attributions of these Committees. But when they invite themselves as Rural Land Conflict Settlement bodies, these Committees lose their legitimacy in the eyes of the State and village actors that consider these Committees only as means or instruments in the hands of the authorities in charge of lands management.

Keywords : Legality, legitimacy, committee, settlement, land conflict

Résumé

Ce papier se propose de rendre compte de la dynamique de la politique foncière ivoirienne. En effet, depuis 2008, la Côte d’Ivoire s’est engagée dans la mise en œuvre effective de sa politique de sécurisation des terres rurales par la mise en application de la loi n°98-750 du 23 Décembre 1998, relative au domaine foncier rural. Cette politique vise, à terme, la transformation des droits coutumiers en droits de propriété privative. Au nombre des institutions devant être

installées en vue de contribuer à ce processus, figurent au niveau local les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR).

Quel est le seuil de légalité et de légitimité de ces Comités Villageois dans l'arsenal institutionnel foncier des localités rurales ivoiriennes ? Tel est le fond de cette contribution qui s'appuie sur des données empiriques rendant compte de la construction d'un nouveau modèle institutionnel Etat/acteurs locaux à même de favoriser une politique foncière moderne et efficiente. Certes, l'Etat est « légalement » en train de réussir, par le truchement des sous-préfets, la fabrique des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale, dans tous les villages ivoiriens, conformément au Décret n°99-593 du 13 octobre 1999, fixant leurs organisation et attributions. Mais lorsqu'ils s'invitent comme instances de règlement des conflits fonciers ruraux, ces Comités perdent alors leur légitimité aux yeux des acteurs étatiques et villageois, qui ne les considèrent seulement comme un outil devant contribuer efficacement aux enquêtes officielles et au règlement des conflits subséquents.

Mots-clés : Légalité, légitimité, comité, règlement, conflit foncier

Introduction

At the end of 1990s, the political debates on the rural domain in Ivory Coast¹ resulted in wide convergence of views: the establishment of a customary right registration policy over rural land, the transformation of these rights into property rights through the issuance of Private Ownership Certificate (Chauveau JP and Colin J-Ph, 2014, 2013, Colin et al., 2010, Chauveau, 2008, 2009, Toh, 2008).

1- In this study, Ivory Coast or Côte d'Ivoire means the same country.

Also, since December 23rd, 1998, the law about rural land was born from this national and international political will (Mlan and, 2017, Mlan, 2015a, Chauveau and Colin, 2013, Colin and al., 2010). First three decrees develop its enforcement, namely, Decree N°. 99-593 of October 13th 1999, on the organization and attributions of the Rural Land Management Committees, the Decree No. 99-594 of October 13th, 1999, fixing the Law enforcement rules to the Customary Rural Land Domain, and the Decree No. 99-595 of October 13th, 1999 fixing the procedure for consolidating rural land provisional concessionaires' rights. Following the difficulties with regard to its enforcement, this law will be amended by the laws No. 2004-412 of August 14th, 2004, amending the article 26, and No. 2013-655 of September 13th, 2013 relating to the deadline granted for the observation of customary rights over customary lands.

In addition to these amendments and decrees, orders and management structures will be created to allow an enforcement more efficient of this law in the rural domain. It is about, at the level of each village, the Village Rural Land Management Committees (VRLMC), and at the level of any Sub-Prefecture headquarters, the Sub-Prefectoral Rural Land Management Committee (SPRLMC). In addition, by the Decree No. 2016-590 of August 3rd, 2016, the Rural Land Agency (RLA) will be created to master the national program for securing rural land. Its main mission is to enforce the Law No. 98-780 of December 23rd, 1998 by encouraging the rural populations' total adherence during the village land delimitation processes, the issuance of Land Certificate (and Land Ownership Certificate) and contractualization.

However, in every Ivorian locality, there are land management authorities, namely:

- Structures at the level of the village, the family chiefdoms, village lineages and the canton or the kingdom;
- above the villages, the Gendarmerie, Sub-Prefecture and the Court.

Following the 1999 military coup and the post-election crisis of 2010-2011, Ivorian political actors and international partners believe that Ivory Coast stability would come from the “pacification” of the rural land issue. Then we wonder about the efficiency, the legitimacy and the perfect organization of the Land Management Committees. Before their establishment, there are recurring challenges to the settlement of land disputes, the rejected people considering the arbitration proceedings as biased. Does the installation of committees in villages crystallize the trust of rural land users?

This article is interested in the positioning of these Village Rural Land Management Committees (VRLMC) in local socio-land arenas, with regard to (i) their political legitimacy, ie, their ability to settle land conflicts, (ii) their organizational ability to respond to their mission, with regard to difficulties that may affect the composition and the training of their members, (iii) their ontological partiality. Do these Village Committees (VRLMC) convey antagonisms? Or are they the desired by local political entities? How are they perceived in the local institutional inking? Are there any antagonisms or complementarity between the village chiefs and the village committees, with regard to economic issues (revenues from land dispute settlement costs) and political issues (demarcation of village territories, cadastre of plots, issuing of Land certificates and Land Ownership Certificate, rural land conflicts peace, land reclamation, making rural land an investment efficient market...)?

Our main hypothesis is that “facing land realities and the law on the rural land domain, village committees organize themselves as legal but not legitimate Institutions”. Allegedly axed on Colonel Torrens’ model, indeed, therefore a fortiori taking support on the set up of a land rights formalization policy “from above” (Comby, 1998), Village Committees can install with the power of the State (the Sub-Prefect’s Decision). But, as the populations are rooted in a practice of land rights devolution, through a long process of recognition of the land tenants, generations after generations, as it is the case in France (Comby, 1998), it seems pretentious that these Village Committees should be accepted as legitimate.

This paper corroborates the survey on *Village Rural Land Management Committees (VRLMC) and Land Conflict Settlements in Ivory Coast: between legality, legitimacy and governance issues* (Mlan and al, 2017). In addition to interviews with applicants for Land ownership certificate and people who did not apply for (from 2013 to 2016), in Affery (South-East), non-pilot area, and Soubre (South-West), pilot area for the enforcement of the Law of 1998 on village land, some conversations took place with the Rural Land Agency officials and village chiefs in Aboisso, Tiapoum, Korhogo, Odienné and Tengrela (in 2019) in the framework of the village land delimitation activities, a project financed by the European Union, aiming at the demarcation of 1,500 Ivory Coast villages territories (for 13 regions, 20 departments, 88 Sub-Prefectures).

This contribution is divided into three parts. The first part presents the socio-historical context of both survey sites. The second deals with the Village Committees legality question from the angle of the texts establishing them and fixing their attributions. The third part focuses on the legitimacy of those

committees and chiefdoms in the eyes of their implication in the settlement of land disputes.

1- Presentation of Bakwe and Akye peoples

1.1 The Bakwe people of Gnamagui in the arena of migratory waves in Ivory Coast West part

“Gnamagui” derives from the ancestor Opa Gnama which means in Bakwe ethnic, *“the one who does not joke”*. He came from the Neo country (at the seaside). He followed the upper course of the Sassandra River and arrived at Gozobo (Issia, at the Ivorian West Central part) with his brother Wlakeu. Disputes between new comers and first-comers forced both brothers to return to the current site, after several trips along several rivers. Gnamagui is located on the banks of the Sassandra River: fishing was the main activity of the Bakwe people.

Gnamagui is located 9 kilometers far from the city of Soubre, at the beginning of the Southwest. But, administratively, this village depends on Meagui department (at 57 km) which is focused on the Bakwe people’s culture.

The Bakwe people of Gnamagui belong to the Nigagba tribe, which means in Bakwe *“the riverside residents”*. The Nigagba tribe also comprises Koperagui, Kphehiri and Galea villages, and hundreds of migrant camps. The Bakwe society basic traditional unit is the gribe or patrilineage, defined as the same ancestor’s whole descendants in agnatic (paternal) line. In general, in Bakwe people’s, the grigbe identifies with the village. Thus, there are eleven (11) “grigbe” corresponding to the 11 original Bakwe villages. At the traditional level, power relations and kinship relations are closely linked. Three fundamental rules preside over kinship relations: the filiation is patrilineal, patrilocal residence, virilocal wedding.

This original Bakwe human substrate was shaped by the massive and spectacular influx of immigrants from various areas, with the “Houphoutian system” (J-P. Chauveau and al, 2014; Fr. Verdeaux, 2011; Ibo J., 1995,). This massive immigration is part of a development voluntarist project, called «San Pedro Operation» which began in 1968 (Lena Ph. Et al, 1977). Unprecedented in Ivory Coast history, this operation, led by the Authority for the South-West Region (ASWR) included three components: the construction of a port in the mouth of the San Pedro River, the construction of a city around this port, the development of the hinterland - the Southwest region. It is the achievement of the last part of the operation, namely «the development of the hinterland of San Pedro» which was at the origin of the massive immigration that the South-West region experiences in General, and that Soubre in particular, from the end of the 1960s (op cit), as follows:

- Boxed article 1: *Gnamagui Territory and foreign immigration*

In the census that we carried out on in the first days of January 1971 about the whole pioneering front emerging in the Bakwe canton of Soubre Sub-Prefecture, they were already not less than 1,241 immigrants to be installed on the only terroir of Gnamagui - 13 in the village itself, 1,228 spread over 64 camps - or 83.6% of the 1,480 settlers established in the administrative district.

The national census of the Ivorian population of April 1975 made them lose their last illusions: they are now 6,252 non-locals to be established on Gnamagui soil - 33 in the village itself, 6,219 distributed over 85 camps - or 63, 3% of the 9,875 settlers located in the Bakwe district of Soubre Sub-Prefecture.

Source : Schwartz Alfred, 1989



As a result of this massive and “brutal” immigration, the survey area is today characterized by three distinct sociological groups:

- (i) the native people (Bakwe) who have become very much a minority;
- (ii) Non-natives, mostly Baoule people, followed by Malinke, Agni, Koulango, etc. ;
- (iii) foreigners, representing half of this population, from Burkina Faso, Mali, Guinea, Ghana, etc.

Map: Survey sites (with blue and green symbols)

Source: Model: Map / Ivory Coast: Wikipedia (reviewed by MLAN Severin 2015)

Gnamagui is currently about 57 km² covered, and has 400 migrant camps, of which 18 are erected in village (Mlan, 2004). Bakwe people only live in the village whereas most of migrants live in their farming camps. The main cash crop is cocoa, more and more closely followed by rubber growing.

Gnamagui is an old site of the Rural Land Plan (RLP), piloted in the 1990s. From 2008 to 2011, that site became a pilot area for the Law No. 98-750 of December 23rd, 1998 enforcement project on the rural land domain. That project financed by the European Union aimed at the formalization of customary rights with for the attribution of the Ownership Certificate of which the Land Certificate (LC) constituted the first step (Chauveau and Colin, 2013). Gnamagui Village Rural Land Management Committee (VRLMC), which is supposed to validate the Commissioner-Investigator's investigations at the level of the village, is chaired by Vaka Noel, Chief of the Gnamagui village.

If the objective of the delimitation of Gnamagui territory was achieved, the formalization of the right on the 56, 000 hectares (land) experienced difficulties so much so that up to June 2013, only nine Land Ownership Certificates were delivered. Those land certificates got in Gnamagui concerned only Bakwe people living in Gnamagui.

2. Akye people of Affery in the South-East of Ivory Coast

Affery is both an administrative district and a commune located at 11 km far from Akoupe (department chief-town). Like Affery, Akoupe belongs to Me region, where Adzope is the Region chief-town. Akoupe is 26 km far from Adzope and 150 km far from Abidjan.

Affery is located on the axis Akoupe / Agboville, and covers 50 km² area. Erected in Sub-Prefecture by the Decree No. 69-538 of December 22nd, 1969, this area became a commune since 1985. It comprises four villages of which Asseudji, Daguikoi, Npokoï and Dodokoï. Affery is part of Ketin Canton which is one of the 11 Akye cantons. The Akye are from the Akan ethno-cultural group from Ghana.

History mentions that people of Affery derived from King Mafei, in rivalry with King Pin Pin, a neighbor, who was at the origin of the flight from Ghana to this area.

A former pioneer zone of coffee and then cocoa production from the 1940s to the 1950s (with large planters), Affery was full of a large foreign populations composed of non-natives, especially Baoule-Agni but also Koulango, Abron, Bete, Guere, Niamboua, Gouro, Yacouba, Senoufo and Lobi, as well as foreigners from Burkina Faso, Mali, Benin and Ghana.

If the majority migrants engage in (coffee, cocoa, cola) trade by installing in the city of Affery, the Baoule and Agni people are installed in their culture camps, those created by the Akye (officials or farmers). The local population is about 35,000. Akye people's specificity is that each family has its own farming camp. These camps supply Affery, Akoupe, Adzope and Abidjan with food. There are approximately 1,029 camps. Unlike Gnamagui, where most of the land is occupied by cacao trees, in Affery, Akye people still has land reserves that are fallows (food crop reserves or old cocoa orchards).

The process is initiated in this zone as the general phase of the enforcement of the Law No. 98-750 of December 23rd, 1998 on the whole extent of the Ivorian territory.

Affery village land Management registered 13 land certificates of which 3 have (2016) been issued. The beneficiaries are :

- Akye people (Anon Y. I., chief executive, Pr Beda Y. B. (Cardiologist) ;
- ethnic non-native Agni (Mr. Ahuelie, Financial Services Administrator).

After this brief history, what about the Land Committees set up in these two villages?

3. The legality of Village Rural Land Management Committees

3.1 Origin of Village Rural Land Management Committees (VRLMC)

The Law No. 98-750 of December 23rd, 1998 on rural land requires the establishment of new Institutions for contributing to its enforcement. Apart from the old Institutions which are put back into the game - Sub-Prefecture, Gendarmerie, Court-, the creation of Village Rural Land Management Committee (VRLMC) is a necessary step in order to start the processes of delimitation of the village territories and / or issuing Land ownership Certificate.

What are the legal texts (legislative and regulatory) that create these Institutions?

How does the law define their attributions?

It is the Decree n° 99-593 of October 13, 1999 which establishes the Village Rural Management Committee (VRLMC)². The Article 5 of the aforesaid decree states: “The Sub-Prefect creates Village Rural Land Management Committees (VRLMC) for surveying all matters concerning their land”. Following this decree, the Order No. 041 MEMIDI MINAGRA of June 12th, 2001 sets the terms of the constitution and functioning of the Village Rural Land Management Committee (VRLMC). The Article 12 of this Decree states that: “Within each Sub-Prefecture, the Village Rural Land Management Committees (VRLMC) are created by the Sub-Prefect either on his own initiative or on the recommendation of the Committee or the populations’ demand. Each

2- This Decree is reorganized by Decree n°2019-264 of Mars 27ths, 2019.

village must be endowed with a Village Rural Land Management Committee (VRLMC) as quickly as possible. The creation is imperative without delay if in a village, there is a land problem, or an official Land Survey has been requested “. Similarly, in the Article 13 of this Order, it is stated that “the following provisions of this Title set out the general principles of the Internal Regulations of the Committees”.

Subsequent to these texts mentioned regulatory texts, the Sub-Prefects of Oupoyo - the entity on whom Gnamagui depends - and Affery made Decisions Creating the Village Rural Land Management Committee (VRLMC). For this purpose, the Sub-Prefect of Affery has wrote :

- Boxed article 2: DECISION Number 04 / SP-AF of February 26th, 2008 on the creation and functioning of Affery village Rural Land Management committee.

THE SUB-PREFECT,

Considering the law number 61 of August 10th, 1961, relating to the functioning of the

Departments, Prefectures and Sub-Prefectures;

Considering the law number 98-750 of December 23rd, 1998, relating to the Rural Land domain [...]

Considering the decree number 2007-574 of August 15th, 2007, appointing in the Sub-Prefect's functions ;

DECIDES :

Article 1 : It is created in Affery village, Sub-Prefecture of the aforementioned village, a Rural

Land Management Committee, named “Village Rural Land Management Committee”.

In 2014, another decision set up a Committee Bureau, after its renewal. Those decisions indicated the composition of the Committee Bureau.

If at the level of the Sub-Prefecture, the composition of the Sub-Prefectoral Rural Land Management Committee (SPRLMC)- suffered no interpretation, it is not the same for the Village Rural Land Management Committee –VRLMC-. Here, the choice of the Committee Chairman is controversial. Admittedly, the Article 4 of the Sub-Prefect's Decision states: "The Committee Chairman, Vice-Chairman, Treasurer and Deputy Treasurer shall be elected by the Committee for a term of three (3) renewable years".

Similarly, the Article 3 of this Decision states that "the Village Property Management Committee of Affery includes :

"With deliberative voice": 1 Representative of the village Chief, the Head(s) of land, 4 members of the village community, 1 Representative per national ethnic community, 1 Representative for all foreign communities, 1 Representative of the agricultural cooperatives «.

Again, in relation to the composition of the VRLMC-, the Decision states in its Article 5 that "the elected Chairman appoints the Secretary General, the Deputy Secretary General and the Animators". Moreover, the internal rules of Affery - in its article 6 - indicates that "the General Assembly of the village and the camps attached to the aforesaid said village should appoint the Chairman³ and the Vice-Chairman" by consensus, and that "the Chairman should appoint the Secretaries" and the other Members.

But the local actors have divergent opinions about the choice of the VRLMC- Chairman. Here are the words of

3- Decree n°2019-264 of Mars 27ths, 2019 mentions at article 8 that the chief of village or his representant must be Chairman.

Mister L. Serge, of the VRLMC- Secretary General (SG) and Notable of Gnamagui: “it’s not a law that institutes it for us. At home [...], the Committee is personal. It is static at the level of the village. There are several ways of choosing the Members of the Committee: it can be done either by vote, acclamation or appointment. And for us, it is by consensus the Committee is created.”

But what the Secretary General of Gnamagui VRLMC- names “consensus” is rather the order, the how the chieftaincy is organized, ie, the village Chief becomes the Chairman of the Committee, and the other Key positions are managed by the other Notables. This is why Mr. Vaka K., the Chief of the village Gnamagui, has been the Chairman of the VRLMC since its creation (in 2004). The village chieftaincy is therefore at the heart of the creation of Gnamagui VRLMC-

In Affery, on the other hand, the Committee was born from Koman Charlemagne’s initiative, a son of the village. Indeed, as soon as he learnt the information on the Ivorian radio (first channel), he was trained by Abengourou Regional Directorate of Cadastre (neighboring department in the East). Then he mobilized the chieftdom of the village Affery, then the Sub-Prefect of the aforesaid village. By common agreement, Koman created a Committee headed by the village chief while he himself managed the Secretariat. And Mister Koman had other young people from the village close to the chieftaincy trained.

Very quickly, the Committee positioned itself as an instrument for managing land conflicts in the Sub-Prefecture of Affery. But he cunningly dilapidated the financial resources of the Committee. The village chief dismissed him and had him replaced by Mister Assamoi Mathieu, an Affery young district Notable from Ngosse. But at the time of the renewal

of the office (2014), the village chieftaincy could not control the Committee. Its Chairman was chosen by vote, and it was a non-local Guere (from the West, near Duekue) who was elected, much to the sorrow of the chieftdom which presented a Notable as candidate. This orchestrated a break between the village chieftaincy and the Committee.

Beyond the presidency, natives also have a divergent understanding of non-native and foreign populations' presence in the VRLMC-. If we note the presence of the head of Baoule people's community in Gnamagui VRLMC and the head of Wê people's community in the one of Affery, there is a Burkinabe and a Malian in Gnamagui VRLMC, and a Burkinabe man in the one of Affery. The composition of the bureau of the Committee does not give rise to unanimity. Taking advantage of a workshop organized by the Ministry of Agriculture in 2013 in Soubre, the department Prefect said: "the village Chief should not be the Chairman of the village committee". It is therefore clear that the place of the village Chief and non-local members are not clearly defined by the law and its regulatory texts. These texts are therefore more or less blur.

3.2 Attributions

By browsing the articles of the law No. 98-750 of December 23rd, 1998 and its subsequent texts (Decrees, Orders and Decisions), the missions of the Village Committees concern essentially official surveys. These surveys deal with the processes of delimitation of village territories and the issuance of the private property certificate (Land Certificate and Land ownership Certificate). The Decision No. 001 / S / P Oup. of March 31st, 2008 concerning the renewal of Gnamagui VRLMC in its article 2, specifies its missions :

- participate in official land surveys; [...]
- participate in the demarcation of village lands;
- keep the registers of agreements and oppositions and all the documents relating to the rural land of the village;
- approve the results of official land surveys “.

Even in the rules and regulations of the VRLMC-, the article 3 about the role and obligations, states that: “the Committee is responsible for monitoring all official village land surveys”.

However, Gnamagui and Affery Village Committees indulge in the settlement of land disputes. At the analysis, everything starts from the constitution of the Committees: the main Members are from the village chiefdom. To this, must be added the role some civil administrators. Indeed, the Sub-Prefect of Affery (2000s) pointed out to the village chiefdom that all questions about rural land should be addressed only by the Village Committee: the chieftaincy should refrain from resolving conflicts land.

Similarly, the Article 5 of the Decree No. 99-593 of October 13th, 1999 (fixing the organization and attributions of the Rural Land Management Committees) states that:

“The Sub-Prefect creates VRLMC for surveying of all the files concerning their earth. Land Chiefs must be members of village committees. Paradoxically, Affery current Sub-Prefect notes that the Village Committees are getting rid of their missions by participating in the settlement of land disputes. Mister Kouassi B. (in charge of the cadastre at Soubre) does not say other thing else: “the Village Committees have for mission to participate in the official surveys leading to the issuance of the Land Certificate and Land Ownership Certificate”.

Notwithstanding, Village Committees have become institutions managing rural land conflicts. Their legal existence, in view of official inquiries, makes them institutions antagonists solicited in case of land disputes arising from the current rural lands management.

So, do the Committees enjoy legitimacy? What is the audience they have in the arena of land conflicts with regard to the village chiefdoms positioning?

4. Land conflicts and local governance stake

4. 1. The legitimacy of the Committees

Before addressing the question of legitimacy, it is important to note achievements and the types of land conflicts that we encounter in our survey areas. In term of achievement, we note :

- more than three fourths (3/4) of the VVRLMC installed in the villages ;
- 261 village territories demarcated over 8,000 villages ;
- 3,857 land certificates issued on approximately 500,000 (0.08%) ;
- 1,262 Land Ownership Certificates issued (4%) ;
- 353 Final Concession Orders and 2,193 temporary Concession Orders signed ;
- 402 emphyteutic leases contracted between the State and non-Ivorians

About different types of conflicts, we note that from Gnamagui to Affery, conflicts arise regularly from antagonisms between members of the same family. In Gnamagui, for example, the patriarch Tohou Ziet faced with the opposition of his nephews on his application for a Land Certificate.

They reproach him for not recognizing their father's lands. Similarly, woman not having the right to land in the Bakwe society, Degnan Mary's cousins were opposed to her request for a Land Certificate (in Gnamagui). Admittedly, their father had only daughters, but if Degnan Mary had cultivated the litigious plot, his cousins would not have opposed, according to Mister Lia S., a young Notable and Degnan's cousin.

But apart from these two types of conflict, the most common (in Gnamagui) involve either the withdrawal of land from migrants by the heirs of the former cedants, or plots that migrants exploit and on which applications for certificates are formulated by assignors or their heirs.

In Affery, on the other hand, and according to the Sub-Prefect, «all disputes arise from relations between members of the same family. Currently if you have 10 conflicts, 9 are problems between children of the same parents, [...]. Because in Akye country, they have a tradition in sharing [...], here is where the mother worked that returns to her children. [...]. Because if at the moment of the father's death a child was in the mother's belly, what does he do ?. Is it his fault? «.

Also, for Traore S., Head of the Burkinabe community in Affery, «the palaver is between Akye people. And that does not affect us. The overall noticing is that the village chieftaincy is seen as the main institution and the first as regards of conflict settlement, following the administrative authorities and the population.

The population preferentially addresses the village chiefdom that is to mean, the family chieftaincy, lineage or area and village. If the conflict is not settled, the result depends on the populations.

On the pioneering Southwest front where antagonisms between natives and migrants are strong, and where the Vil-

lage Committee is melted into customary governance, most conflicts remain insoluble in the couple chieftaincy-committee. Here, there is little recourse to other bodies. This is what this Baoule migrant says “well! I went to see Mister Bada Jules [Gnamagui Notable]; I told him the problem. They said, they will consult each other. They had concertation, and it was from postponement to postponement that the crisis has arose “. And the central Sub-Prefect of Soubre summarizes in these terms: “conflict between native and non-native; [...] That’s regular.

In Affery, on the other hand, most of the conflicts end in Court. Again, the Judge asks the Agriculture Departmental Director, who in his turn, requires the expertise of Village Committees. In this city, every Wednesday, every neighborhood court, family or village is working on the settlement of several land disputes.

At this analysis level, one question remains: ***do village committees have the right to settle land disputes?***

In Gnamagui, this question does not arise, because the members of the chieftaincy are also those of the Committee. But in Affery, there is a real competition between chieftaincies and the Committee. Each authority develops its networks to receive land disputes.

What is the perception of the local actors?

According to Mister Zohouri, Central Sub-Prefect of Soubre, “the Village Committee is not responsible for resolving land disputes.” The Sub-Prefect of Affery, Mister Moustapha, does not say other thing: “The village committees are not authorities. They do not have to settle disputes. They must send the results of their expertise to the Sub-Prefect who will listen to the parties to the dispute and decide. “The role of a VRLMC- is to work on certification issues and not

to deal with land disputes”, he concludes. He then gives more clarifications:

“You see ! It is often said “who can the most can the least ”. It’s the contrary that is not possible. Village Committees are created, not for insinuating that village committees are above the village chief. The village chief is an administrative authority. It is a basic administrative authority. He has the police power. He has the decision power. As a matter of fact, if we created the village committees, that’s what I’ve just said, it is to try having all the elements that contribute to making the right decision. Whether it is a decision made by the village chief, whether it is a decision made by the Sub-Prefect or the Prefect himself. That’s it! So the aim, the role of the Village Committee, to my mind, is technical. There is a land dispute, normally they must put the instruments in the service of the chief. Unfortunately, they become the chief’s competitors, because even at home here, that’s it. The chief does not want to see the members of the committee, the committee members do not want to see the chief interfering in their affairs, and that I had that problem in Affery, and I was obliged to bring in the Agriculture departmental Director to clarify the role of each one”.

The population gets caught in the blur. Mister Adou B (the chairman of Affery youth) states :

“The land disputes settlement Institutions must successively be: chieftdom, village committee and Court. When there is a land dispute, the first resort must be chieftaincy. After the chieftaincy, if the parties are not satisfied, then we can resort to the Village Committee. It takes several instances for conflict resolution. Chieftaincy works with more consensus. It tries to reconcile parties, and does not cut in a radical way as the Court does”.

For the young people of Gnamagui (questioned), “the chieftaincy must continue to judge land disputes”. But for the members of the various Committees, “the committees are credible” to settle the land disputes (Mr. Assamoi, the Secretary General of Affery Village Rural Land Management Committee). The evidence is that conflicts files are increasing over the years. For example, in Affery, the Committee received: 15 files in 2010, 15 others in 2011, and 57 in 2012, of which 31 were resolved. This increase must be understood as the lack of impartiality of the village chieftaincy, and the favor of the populations for the Committees” enjoys Mister Assamoi.

Also, the capacity of the traditional chieftaincy to judge conflicts is questioned.

The Sub-Prefect of Affery explains:

“As Administrator, the biggest problem I had in my career in land management was at the level of the traditional chieftaincy. These tradition guardians, you excuse me, especially in this matter, are not neutral; I can even say are not reliable. [...]. If they are neutral and reliable, there will be no land problem”.

Beyond the local authorities and the members of the committees,

what is the opinion of the people about the Committees?

Mister Nzi K., a migrant Baoule testifies: “for me, I wish that, really one should try to see the natives’ side, because it is them who create a bit problem”. Mister Nzi’s grievance is that the Bakwe people objected to his application for a Land Certificate. Since he has no recourse, he rebels. As a matter of fact, it is the chieftaincy that receives the complaints coming from oppositions to applications for Land

Certificates and those resulting from grubbing of lands, all from migrants. The Committee members, being at the same time the “governorate” of the village, “the judge” becomes the party that defends himself. Actors therefore of different land conflicts, the chieftaincy and the Committee are poorly perceived by migrants.

Mister YAO of Djekouassikro (Ganmagui camp) summarizes the malaise that binds the migrants to the Committee: “After the grubbing 5 ha of land by Bakwe young people (in 2008), I complained to the Committee and the chieftaincy. But not only my plot was sold to a Malian, but the Committee made me go back and come without settling the dispute. The members of the committee are the actors of the conflict, and they have been partial. It’s not serious!”

How then do village committees and chiefdoms work to be on the hot seat?

Mister Abe K. (Ngosse chiefdom of Affery district) explains: “The protagonists prefer going to the chief to complain against a member of the neighborhood who is trying to expropriate land. We try to settle amicably. When the conflict is intense and the chieftaincy cannot settle, then it transmits the dispute to the VRLMC-, through a letter addressed to the Committee.

Concerning the Committee, Chairman Nene Kohon E. (of Guere west ethnic group) in Affery sets out the way of working :

“When the Committee receives a complaint, it appoints 2 to 3 investigators who go to the land. They identify the litigious part. A sketch accompanies the investigation. The Committee meets, makes a statement on the conflict and forwards it to the Sub-Prefect. The Sub-Prefect meets the

Village Committee Chairman and Secretary General. The conclusion contained in the minutes is explained to the Sub-Prefect. When the Sub-Prefect finds that the settlement is not too satisfactory, and that one of the parties may be unjustly the victim of a bad investigation, he instructs the Commissioner-Investigator (of the Agriculture Departmental Directorate), an agent of the Sub-Prefecture, the VRLMC investigators for another investigation”.

It can be said that people and local authorities do not have the same perception of the committees and the chieftaincy role in relation to the context of land conflicts settlement.

Following the Report, the Sub-Prefect then convenes the parties and makes the decision. For Nene, if the village committees of the Sub-Prefecture settle conflicts, at the level of Affery where the Sub-Prefect is installed, it is rather the latter that uses the work of the Committee to resolve conflicts. It can be said that people and the local authorities do not have the same view of the committee and the chieftaincy role with regard to the land conflict settlement.

What is then the cost of the land disputes settlement?

In Affery, the costs incurred by the Village Committee are :

- - convening, 2,000 francs cfa per complainant;
- - Settlement, 1,000 francs cfa for the plaintiff, and 2,000 francs cfa for the defendant;
- - Expertise from the Court and the limit Survey, 25, 000 francs cfa per protagonist;
- - Land division, from 35,000 francs cfa to 50,000 francs cfa depending on the number of hectares for the plaintiffs;
- - Two motorcycles for the trip at 5,000 francs cfa per machine.
- -The chieftdom of Affery requires 5,000 francs cfa plus

10,000 francs cfa to 30,000 francs cfa per protagonist for the survey on the disputed area.

In Gnamagui, for the chieftainship, we retain 5,000 francs cfa per plaintiff for the chief's amicable settlement; when the plaintiffs do not find satisfaction, and that the Committee is contacted: 100,000 francs cfa per plaintiff (the Committee juxtaposing itself on the chieftaincy).

Is the income from conflict resolution the stake?

3.2 Discussion : the limitations of an "imposed" legitimacy.

The legality imposed by the lawmaker and the administrative authorities (Sub-Prefects, Prefects) engenders a legitimacy de facto, criticized particularly on:

- **the composition of the Committees members:** the regulatory texts do not specify very clearly the persons or statutes to be part of the (VRLMC, the calls in question do not lack. This is the case in Gnamagui where migrants consider it as a vice chiefdom. As a matter of fact, migrants would have liked to sit massively there, according to their number, and to counterbalance decisions. Similarly, dissatisfaction can arise from the Chieftaincy Members if they feel that the Committee escapes them. This is the case in Affery where the Chairman (Guere immigrant) was elected, while the village Chief wanted one of his Notables to be in that position. In Nouamou (Tiapoum, near the eastern border), the Queen Mother disputes the Committee new composition. She says she does not recognize that composition because it was made without her opinion. The Chief of the aforementioned village does not agree because the composition was made under his authority with information to the Queen-mother. The Committee is therefore an instrument of the political power.

- **The training of the Committee members:** there are still some fears. Village chiefs, land chiefs and most of the members of the aforesaid Committees are either illiterate or untrained before being appointed by the Sub-Prefect. In Nouanmou for example, the Committees were constituted in a hurry, during the visit of the Agriculture and Rural Development Minister. Thanks to the village territories delimitation program, these Committees, having become obsolete, are reformed following the principles: the village Chief or his replacement, the land Chief, the lineage Leaders, a Representative of the non-local people communities, and any other people known as well-knowing people. There again, each member of the notability wants to place “his pawn” for controlling the Committee.

- **The question of the legality and / or legitimacy of the VRLMC to settle land disputes:** now, things are becoming clearer. The “AFOR”, through its Technical Operations Director, states that “the Village Committee heeds a conflict when it derives from the territorial delimitation process and a Land Certificate issuance “. From all the foregoing, it can clearly be said that the members of the village chieftaincies and the VRLMC are quite unfamiliar with the mission of the latter Institution. To remove doubt and uncertainty, the place of the public administration must be clearly known to the rural population. This position is that the land disputes in the responsibility of the VRLMC are those concerning the State official investigations. These official surveys focus on the delimitation of village territories and the process of transforming

customary rights into property rights (issuance of Land Certificates and land ownership certificate).

In addition, it is necessary to put the Sub-Prefects and Prefects at the same level of knowledge, about the place of village Chiefs at the head of these Committees. On the one hand, some of them - Affery Sub-Prefect, Soubre Prefect and Sub-Prefect - think that the village Chiefs must leave one of their Notables to manage the VRLMC, because these committees are tools in the authorities' hands, including village chieftaincies. On the other side (Tiapoum Prefects and Sub-Prefects, the heads of the Village Rural Land Agency (RLA) estimate - certainly, facing land realities regarding the conflicts between village chieftaincies and Village Committees, where the Chairman is not the Chief of the village - that it is more consequent that village Chiefs should be at the head of the VRLMC.

The institutional model State / local actors, under Colonel Torrens' model (Comby, 1998), thrives difficultly in local people's contexts where standards start from accepted practices towards "national" recognition. We are totally in a context of "plurality of institutions" (Lavigne, 1998). Whereas "the customary authorities whose legitimacy generally derives from the old installation (descendants of the founders) and the magic-religious covenant with the ghosts of the place or conquest (Chauveau, 1998)" (Lavigne, 1998: 1), the State, insidiously, creates an Institution with roles that are unclear and poorly known by those who are to manage it.

Conclusion

Clearly, the Village Committees can take part in conflicts settlement if they (these conflicts) are related to the village territories delimitation operations and the issuance of Land Certificates.

The Law No. 98-750 of December 23rd, 1998 sets out the modern way of managing village land. It creates the VRLMC. Instead of an instrument, the Members of this Structure postulate it as a real dispute settlement Institution.

However, in doing so, its powers are superimposed on those of the real authorities in charge of the land daily management, namely, the family Chiefs, lineage or district and village, Sub-Prefects and the Committing Magistrates. With regard to the laws and authorities that set them up, the Committees appear to be legal, despite controversies related to the chieftaincy members who try to control them.

However, village committees are not entirely legitimate, especially when it comes to settle land disputes. De facto, the law and the regulatory texts that create them formally indicate that they must actively contribute to official investigations for the land ownership certificate issuance.

We think that the population who is in search of a credible Institution able to tell the truth in a conflict, has the right to apply to an Institution considered as legitimate, and not because it is legal. Once an Institution loses its legitimacy, it does not attract anymore. In current changing situations, chieftaincies no longer have enough legitimacy.

The populations' dilemma continues as long as the juridico-institutional pluralism sometimes coexists, sometimes creates governance instability. This latter case, removing the structure of the relation between Committees and chiefdom (case of Affery) or between migrants and local populations (the example of Gnamagui) or between members of chieftainship (case of Tiapoum) where each Notable wants to have his control over the Committee searching to be the main actor in the designation of the members of this Institution.

The training and the awareness of the prefectural body, the village Chiefs and the members of the VRLMC about the composition of the VRLMC Members (see Decree n°2019-264 of Mars 27ths, 2019), in this period of relaunching the enforcement of the law of 1998 about village lands (since January 2019), proves to be a necessity for the Ivorian State's village land policy success.

Bibliography

Chauveau, 2008, “The Law of 1998 about the customary rights in the History of Ivory Coast Land Policies: An Economy-Politics of Rights Transfers Between” local populations “and” Foreigners “in the Forest Zone.

In Eberhard C. (ed.), Law, land use and the environment.

Afro-Indian Dialogues, Pondichery, French Institute of Pondichery, pp. 155-190 Chauveau J-P. and Colin J-Ph., 2014, The land question facing reconstruction in Ivory Coast, Les Books of Pôle Foncier, N ° 6/2014, Montpellier.

Chauveau J-P. and Colin J-Ph., 2013, The land issue facing reconstruction in Ivory Coast. To Promote private property or to stabilize rights social recognition?

The Books of Pôle Foncier, UMR GRED-IRD, Montpellier, n6 // 2014, 24p Chauveau J-P. Colin J-Ph, Bobo S., Kouame G., Kouassi N., Kone M., 2014: Ivory Coast: the land question facing peace test,

Colin J-P, The Father P. Y. and Leonard E., 2010 (eds), Land Registration Policies. From the legal framework to local practices. Men and societies-Karthala, Paris Comby J., 1998, “The Management of the Propriety”, In Lavigne (eds), What Land Policies for Rural Africa? Reconciling practices, legitimacy and legality, Karthala-French Cooperation, Paris, pp. 692-706.

Ibo J., 1995, Genesis of the Ivorian plantation economy. The case of Yao Appela. In African Investigation Books, 138-139, XXXV-2-3, pp. 541-56

- Lavigne Ph., 1998. To Privatize or to secure? In Lavigne delville P. (dir), What land policies for rural Africa? To reconcile Practices, Legitimacy and Legality, Karthala-French Cooperation, Paris, p. 28-35.
- 1999, How to articulate national legislation and local land rights: experiences in French-speaking West Africa, London, IIED Lena Ph. Et al. 1977.
- The pioneering dynamism in the South-West of Ivory Coast: its effects over the forest environment (Soubre region): pilot project about interdisciplinary research on human activities increase effects on the south-west forest of Taï in Ivory Coast. ORSTOM, Abidjan (CI), 257 p.
- Mlan, 2015, Emergence of the rubber tree-growing, conflicts and disappearance of family rice growing in the ecotone (Central Ivory Coast)
- 2013, The Palmyra, *Borassus aethiopum* Mart., In the social and cultural life of Aïtou Baoule people of Dimbokro (Ivory Coast), PhD thesis, Felix H. Boigny University of Cocody, Abidjan, 445 p.
- 2004, the secondary ecosystems valorization process and its impact on social relations: case of Gnamagui in Meagui Sub-Prefecture (Soubre), Master in Sociology, Univ. of Cocody, Abidjan.
- Toh A., 2008, Conflicts-Local governance and social dynamisms regulation in the South-Eastern of Ivory Coast: a Survey of the Sub-prefecture of Bonoua, PhD thesis, Cocody-Abidjan University.

2

Patrimonialisation du site archéologique d'Ahouakro et dynamique des facteurs anthropiques dans la conservation durable

**Heritage of Ahouakro archaeological site
and the dynamics of anthropogenic factors
in sustainable conservation**
akaffouyaosaturnindavy@gmail.com



AKAFFOU Yao Saturnin Davy

Enseignant-chercheur
*à l'Université Félix Houphouët Boigny
de Cocody (Abidjan),
Institut des Sciences Anthropologiques de Développement
(ISAD-Paléoanthropologie)*
akaffouyaosaturnindavy@gmail.com

Résumé

La Côte d'Ivoire est une mosaïque de groupements ethniques interpénétrés qui jouit ainsi, d'une diversité et une richesse du patrimoine naturel et culturel dont l'exploitation des atouts, contribue à en faire une destination touristique de haut calibre et un véritable levier de Développement Durable, inscrit comme l'une des priorités de gouvernance Etatique. Mais les dynamiques spatiales qui s'en suivent et les enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation des espaces naturels soulèvent des problèmes d'aménagement du territoire et de développement local au centre desquels se

retrouvent, des peuples dans leurs espaces géographiques en tant que terroir ancestral. Du coup, des questions du foncier rural avec des relents multiformes liées à des légitimités culturelles de propriété, parfois controversés, sont à l'origine de virulents conflits d'intérêts. L'équation à résoudre demeure celle liée aux contingences d'appropriation ou d'expropriation patrimoniale des peuples en interrelation avec la conservation et l'exploitation rationnelle de la nature pour les générations futures. La question de la sauvegarde et de l'exploitation durable de toute la richesse de la biodiversité de certains sites, des vestiges archéologiques et de la mémoire collective que représente le patrimoine ancestral dans l'histoire évolutive de l'humanité, impose alors un nécessaire inventaire systématique des constituants patrimoniaux dont bénéficie la Côte d'Ivoire. C'est dans cette optique que s'inscrit l'étude menée sur le site archéologique d'Ahouakro à partir d'enquêtes ethnoarchéologiques de terrain, auprès des populations locales et couplées à des recherches documentaires. L'analyse systémique des données démontrent que les implications patrimoniales et touristiques du développement local sont conditionnées par la maîtrise des interactions dynamiques entre les logiques écologiques des populations et le modèle de gouvernance des aires protégées dont une forme d'exploitation écomuséale s'avère appropriée pour la conservation durable.

Mots clés : Patrimonialisation, sites archéologiques, facteurs anthropiques, conservation de la biodiversité, Développement durable

Abstract

Côte d'Ivoire is a mosaic of inter-connected ethnic groups that thus enjoys a diversity and richness of natural and cultural heritage whose exploitation of assets, contri-

butes to making it a high-calibre tourist destination and a real lever of Sustainable Development, listed as one of the State governance priorities. But the spatial dynamics that follow and the territorial stakes of the processes of heritage of natural areas raise problems of spatial planning and local development at the center of which are found, people in their geographical spaces as ancestral terroir. As a result, questions of rural land with a variety of expressions linked to cultural property legitimities, sometimes controversial, are at the origin of virulent conflicts of interest. The equation to be solved remains that linked to the contingencies of appropriation or expropriation of heritage of peoples in interrelation with the conservation and rational exploitation of nature for future generations. The question of safeguarding and sustainable exploitation of all the richness of biodiversity of certain sites, archaeological remains and the collective memory that the ancestral heritage represents in the evolutionary history of humanity, then imposes a necessary systematic inventory of the heritage constituents of which Côte d'Ivoire benefits. It is with this in mind that the study carried out at the archaeological site of Ahouakro, based on ethnoarchaeological field surveys, among local populations and coupled with documentary research, is carried out. The systemic analysis of the data shows that the heritage and tourism implications of local development are conditioned by the mastery of the dynamic interactions between the ecological logics of the populations and the governance of protected areas where ecomuseum exploitation is appropriate for sustainable conservation.

Keywords : Heritage, archaeological sites, anthropogenic factors, biodiversity conservation, Sustainable development

Introduction

Le concept de « Développement durable » semble perçu comme une panacée universaliste de bonne gouvernance étatique, à travers la mise œuvre de mécanismes institutionnels codifiés et référencés au plan international. Pourtant, il se heurte dans la pratique à une réalité anthropologique contextuelle liée au système social et historico-culturel en Afrique noire francophone. L'approche d'opérationnalisation des principes du développement durable dans ce sens, connaît des déficits épistémologiques et de management par les pouvoir publics. En effet, les contingences de la modernité et la dynamique évolutive des sociétés contemporaines, laisse entrevoir la dégradation et même la disparition de plus en plus avérée du patrimoine ancestral, soulevant ainsi, une problématique de transmission générationnelle de cet héritage. Les marqueurs historiques et ethnologiques du vécu des populations sont dans une interaction dynamique avec des facteurs d'influences exogènes multiculturelles et des reconfigurations environnementales, infrastructurelles et paysagères dans une société en constante mutation irréversible face aux impératifs de développement. De ce fait, la gouvernance Etatique et institutionnelle est guidée par une volonté de répondre aux exigences des standards internationaux de pays émergents en multipliant des stratégies de Développement durable. La Côte d'ivoire en particulier, est un pays à fort potentiel de sites touristiques dans ses différentes régions mais qui restent sous exploitées quand elles sont officiellement répertoriées. D'autres sites par contre demeurent quasi-ignorés alors qu'une exploitation conséquente, constituerait une réponse alternative aux défis sociétaux d'emplois-jeunes et de développement local. La problématique de l'identification et de l'inventaire de sites naturels historiques aux fins d'une exploitation touristique,

demeure une préoccupation scientifique majeure qui répond aux enjeux de protection, de conservation, d'exploitation efficiente et durable du patrimoine (Akaffou, 2014). En effet, les impératifs de développement local qui devraient susciter de tels projets, se heurtent parfois aux questions du foncier rural avec des relents multiformes liées à des systèmes culturels parfois controversés à l'origine de conflits d'intérêts. Des principes de gestion institutionnelle des aires protégées souvent mal adaptés aux attentes des populations riveraines et des objectifs de développement focalisés sur la maximisation de ressources financiers pour parer aux soucis de pauvreté s'avèrent souvent mitigés. Comment alors capitaliser et opérationnaliser toutes ses richesses patrimoniales latentes dans la perspective d'un développement touristique inclusif et durable ? Cette interrogation pose le problème du processus de patrimonialisation des espaces touristiques dans leurs fondements anthropologiques et territoriaux. Pour Jean Davallon (2003, p. 13-14), le patrimoine est « tout ce qui peut être revendiqué par un groupe social comme tel : tout ce que ce dernier estime avoir reçu et qui, à ce titre, présente une valeur pour lui. Les processus par lesquels les objets deviennent patrimoine sont alors rangés sous l'étiquette de la « patrimonialisation ». Partant de ce fait, l'élément patrimonialisé « est associé à un groupe social ou à une catégorie, au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale » (Ripoll, Veschambre, 2005, p. 11). Mais le mode d'appropriation qui décrit le mieux ce rapport au patrimoine, c'est l'appropriation identitaire ou symbolique (Veschambre, 2007). Le but qui se dégage, c'est la construction d'une ressource patrimoniale. Selon Christine Bouisset et Degrémont (2013, p.196) « le succès du patrimoine s'est traduit par la multiplication des objets patrimonialisés, du plus classique comme les monuments au

plus contemporain comme la biodiversité, et chaque génération pose un regard neuf sur ce que doit être son patrimoine ». Cela dit, le patrimoine naturel peut donc s'insérer dans des systèmes de sens et de valeurs très différents (Bouisset et al., 2010) et c'est en cela que la question de la patrimonialisation de la nature doit être abordée comme un processus en constante évolution. Elle soumet alors à examen, les approches stratégiques qui conduisent du cadre informel traditionnel au statut juridico-institutionnel de patrimoine national à l'effet de sa gestion et exploitation touristique. L'étude du site archéologique d'Ahouakro soulève donc la problématique du processus de patrimonialisation et de la dynamique des facteurs anthropiques avec pour finalité de secréter un mécanisme de conservation durable et d'exploitation efficace pour les enjeux de développement local. Selon notre postulat, les implications patrimoniales et touristiques du développement local sont conditionnées par la maîtrise des interactions dynamiques entre les logiques écologiques des populations et le modèle de gouvernance des aires protégées dont une forme d'exploitation écomuséale s'avère appropriée pour la conservation durable. De manière opératoire, il s'agira d'identifier les constituants patrimoniaux du parc archéologique d'Ahouakro et ensuite analyser des interactions évolutives entre les populations riveraines et parc pour dégager de manière discursive, les implications de patrimonialisation et du développement local. Bien avant, il convient de préciser l'approche méthodologique qui a guidé cette étude.

1. Méthodologie

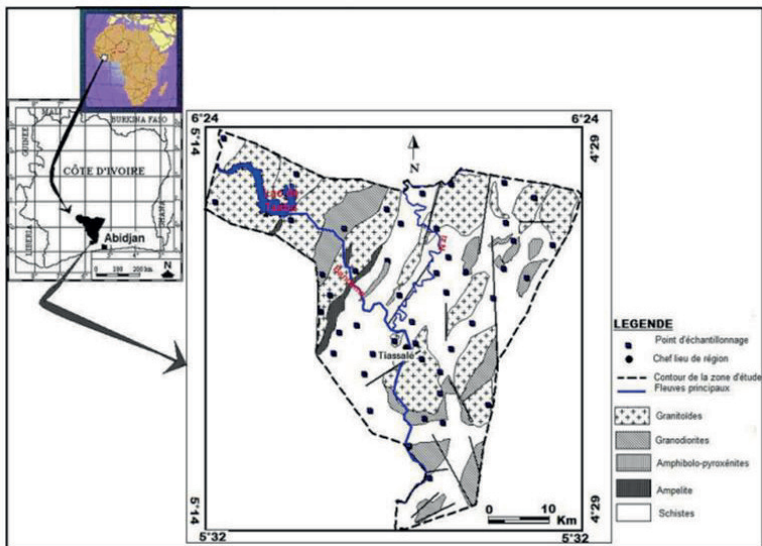
1.2. Situation géographique du site archéologique d'Ahouakro

Le parc archéologique d'Ahouakro se situe dans la zone

de Tiassalé à 145 km en fin d'autoroute dans le sens Abidjan-Yamoussoukro à la sortie Nord de Singrobo. D'une superficie initiale de 120 hectares avec une localisation 6° 08' Nord 4° 50' Ouest. Cette localité est raccordée au tronçon routier par une petite route d'environ 5 km.

1.3. Méthode d'approche

L'étude a été menée suivant une démarche éthnoarchéologique de nature interdisciplinaire qui combine des



Carte 1 : Localisation du parc archéologique d'Ahouakro

prospections de terrain, des repères historiques, des données archéologiques, ethnologiques et écologiques pour identifier les constituants patrimoniaux (matériels et immatériels) du site d'Ahouakro. Le modèle explicatif systémique dont nous avons eu recours met en évidence, les interrelations et changements qui se sont opérés au cours du temps à travers la variable du tourisme à l'origine de mutations sociétales pour expliciter la dynamique du rapport des populations riveraines au site et les mécanismes de reconfigurations environnementales et socioéconomiques du processus de

patrimonialisation.

1.4. Procédure de collecte et exploitation des données

L'enquête effectuée auprès des populations locales a été fondée sur une technique d'échantillonnage par choix raisonné. Les acteurs de la gestion des sites et personnes détentrices des arcanes historiques et traditionnelles liées aux sites et aux localités enquêtées (chefs de villages et chefs de terres, les sacrificateurs des sites, les praticiens de rituels et cultes d'adorations), les responsables des mutuelles de développement, les associations de jeunesse, les autorités administratives sous-préfectorales et communales ont été sources de collecte d'informations par des entretiens semi-directifs à l'aide de guides d'entretiens et journal de bord. Des données documentaires ont permis de confronter les éléments recueillis sur le terrain de l'enquête et les mettre en lien avec l'observation directe accompagnée de prises d'images par appareils photos numériques. L'analyse de contenu de ces données a permis d'établir la corrélation entre constituants patrimoniaux et exploitation touristique de ses sites pour comprendre les dynamiques territoriales et les controverses liées aux processus de patrimonialisation dans la perspective de développement touristique régional.

2. Résultats

2. 1. Les constituants patrimoniaux du parc archéologique d'Ahouakro

Les constituants patrimoniaux sont l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui caractérisent le site archéologique de patrimoine à la fois naturel et culturel, rangé sous la terminologie conceptuelle de « patrimoine ancestral ». Ce patrimoine ancestral est un milieu naturel ancien, un héritage collectif qui témoigne de marques d'existence des ancêtres dans un écosystème anthropisé, à travers de vestiges archéo-

logiques avec lesquels, les peuples riverains entretiennent des liens séculaires, historico-légendaires qui font partie intégrante de leur substrat culturel, en temps mémoire et terroir identitaire, réservoir d'essences naturothérapeutes, de pratiques culturelles au fil des temps. Un tableau synoptique ci suivant déline les constituants patrimoniaux identifiés.

Tableau 1 : *Description synoptique du site d'Ahouakro et des monts Mafa*

Constituants patrimoniaux	Caractéristiques particulières
Un paléomilieu avec une Géomorphologie Extraordinaire	Le site regorge un Massif de plusieurs mégalithes magmatiques datant du paléo-protérozoïque moyen (de -2300 à -2150 millions d'années), composés d'oligoclase, de quartz, de hornblende et de biotites vertes déployés sur un plateau central en forme d'isthme dont l'altitude varie entre 300 et 500 m. Des caractères géomorphologies anthropomorphes et zoomorphes sont présents
Végétation et paysage : conservatoire de la biodiversité et espace naturel de découverte	Formation végétale caractéristique de la lisière forêt-savanes à dominante de rôniers, îlots de forêts, galeries.
repères préhistoriques et vestiges archéologiques	Ensemble datée du ryacien inférieur à moyen ; du paléoprotérozoïque moyen (birimien) : soit- 2300 à -2150 millions d'années. Nombreux vestiges de civilisations disparues. Des ateliers de polissage, des traces d'affûtage d'outils, des monuments striés à décor artistique et des rochers à parois décoratifs d'époque néolithique
-Les peuples riverains : histoire et légendes, systèmes symboliques et mémoire collective -Pratiques culturelles : sanctuaire de religiosité, de pratiques naturothérapeutiques	Le peuple riverain est Baoulé du grand groupe ethnique AKAN qui partage une histoire légendaire avec ce site considéré comme abritant la résidence d'un génie mâle et femelle « diandra » et « bla ». Les configurations géomorphologiques particulières des massifs sont liés à des attributs toponymiques tels que « doit de nana koffiAhoua », « intelligence en équilibre, « rocher correcteur », place de l'assemblée des génies « awlokloun ».Ce site est soumis à un protocole d'adoration et de visites marqués par un système d'interdits.

2.2. Dynamique du rapport des populations riveraines au parc



Planche 1 : caractéristiques anthropomorphes (à gauche) et zoo-morphes (à droite) identifiées sur le site d'Ahouakro

d'Ahouakro

Officiellement reconnu comme un site archéologique confirmé, le Parc archéologique d'Ahouakro figure sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2006. Sa gestion traditionnelle confiée au peuple riverain obéît à un protocole traditionnel pour les visites touristiques. L'exploitation touristique du parc archéologique d'Ahouakro se présente comme un potentiel facteur de développement local à capitaliser. Les populations riveraines souhaitent légitimement jouir de ce patrimoine et s'inscrivent de ce fait, dans une logique de patrimonialisation au centre duquel se retrouve, le questionnement sur la forme institutionnelle d'exploitation touristique, les modalités de gestion et leurs implications dans la reconfiguration et les dynamiques spatiales inévitables avec les enjeux territoriaux, identitaires et de développement durable dans l'émergence de pôles touristiques. Les populations riveraines entretiennent un lien séculaire avec ce site dont la conservation était fondée jusqu'alors, sur des systèmes d'interdits traditionnels respectés et transmis de génération en génération. Mais ses perceptions culturelles symboliques ont connu une évolution liée à la dynamique des facteurs de modernité avec des influences exogènes multiformes de développement local, infrastructurel et des attentes d'amélioration des conditions de vie des popula-

tions. La dialectique du processus de patrimonialisation en regard de l'attrait touristique révèle des jeux d'acteurs dans une logique conflictuelle guidée par des intérêts sectaires au détriment du développement local. Les tendances actuelles relatives à la gestion du parc laissent entrevoir une dégradation progressive du site en manque de stratégies managériales conséquentes. Malgré le statut de parc inscrit au patrimoine de l'UNESCO, les peuples riverains y restent toujours très attachés au point, d'en développer une certaine appropriation patrimoniale. Cette forme d'appropriation modélise des rapports d'intérêts pécuniaires qui s'achoppent. La conservation du site reste mitigée au regard de la pénétration récurrentes des populations sur le périmètre du site pour y entreprendre des activités d'exploitation diverses de ressources biofauniques et végétales qui ont un impact sur la biodiversité et la structure paysagère du site. Des visites clandestines des individus qui s'adonnent à des fouilles de fortune sur des sites abritant des vestiges archéologiques, à la recherche d'objets précieux et le phénomène de l'orpaillage constitue une réelle menace en perspective. Cette quête effrénée aux moyens de subsistance et à l'argent fait braver le caractère sacré des sites interdits pour prendre des risques et pénétrer dans des zones déconseillées, à la recherche de toutes choses susceptibles d'être sources de revenus. Les acteurs enquêtés estiment qu'ils sont parfois amenés à dépasser leurs craintes pour prendre des risques quand la pauvreté gagne du terrain, les mythes et les croyances liées à ce milieu naturel relatifs aux représailles et aux courroux des entités surnaturelles sont mis aux oubliettes. Les gardiens de la tradition, les autorités coutumières et les gestionnaires du site fondent toutefois, un espoir que le modèle de gestion de l'exploitation touristique du site trouve un mécanisme approprié pour intégrer les aspirations légitimes des populations en attentes de retombées

en termes d'emplois et de développement infrastructurels tout en préservant leurs systèmes identitaires magico-réligieux et culturels lié au site archéologique d'Ahouakro. Comment alors concilier fondements ancestraux et pratiques culturelles du peuple sur ce site naturel historique avec les principes institutionnels de conservation et de gouvernance propre aux espaces protégées ?

3. Analyse et discussion

3.1. De l'exploitation écomuséale du site archéologique d'Ahouakro

Les caractéristiques particulières du site archéologique d'Ahouakro en relation à la dynamique des facteurs anthropiques, exposent les attentes des populations liées à la patrimonialisation et la gestion du site d'Ahouakro. Cela nous amène à proposer un modèle d'exploitation écomuséale comme alternative de conservation durable. L'exploitation écomuséale repose sur une conception du parc comme un écomusée. Un écomusée est une forme de musée à ciel ouvert fondé sur un espace communautaire donné, un territoire ou site naturel de valeur exceptionnelle qui revêt des caractéristiques à la fois historiques, culturelles, archéologiques et écologiques particulières. Il s'agit d'un milieu naturel ancestral qui constitue une mémoire collective pour les peuples riverains, un cadre institutionnel et scientifique dédié à la conservation du patrimoine à la fois matériel et immatériel avec la participation effective des populations autochtones et géré au profit du développement local. De manière opératoire, la mise en œuvre d'une équipe de recherche interdisciplinaire pour un inventaire systématique et actualisé des données couplées à une organisation écotouristique qui implique davantage les populations riveraines s'avère indispensable. La réalisation des inventaires doit donc être considérée comme un processus dynamique permanent. Le parc demeure encore

un véritable terrain d'exploration scientifique pour lequel il importe de procéder à une étude approfondie. L'ensemble de ses données une fois documentés et répertoriés suivant un protocole appropriés, doivent constituer le fond muséal d'objets de valorisation culturelle, éducative, scientifique et touristique. L'exploitation écomuséale du site offre une possibilité particulière de conservation et valorisation systématique de données matérielles et immatérielles dont la gestion optimale est méditée par un conservateur, professionnel en la matière qui définit avec les populations locales, les modalités de cogestion participative du site. Le caractère institutionnel et juridique de l'écomusée est différent de celui des parcs et réserves naturels gérés par l'OIPR et favorise de ce fait, une meilleure gestion d'un tel site archéologique.

3.2. Patrimonialisation et d'émergence de pôles touristiques :

L'émergence de pôles ou territoires touristiques régionales en Côte d'Ivoire, s'inscrit comme un pilier de développement local durable. Sur le plan écologique, les sites patrimonialisés en espaces touristiques participent de la conservation de la biodiversité et sont corrélativement, de potentiels stations d'études et de recherches scientifiques sur les composantes de l'écosystème et favorisent une éducation environnementale et des attitudes écocitoyennes. Sur le plan social et culturel, la valorisation du patrimoine ethnologique, les éléments historiques de transmission générationnelle et éducatif, des systèmes symboliques et représentations ethnologiques, des pratiques médicinales ancestrales, des vestiges archéologiques potentiels, des échanges et enrichissements interculturels sont préservés et mises en exergue dans une dynamique d'intégration au profit de l'humanité. Sur le plan économique, l'activité touristique par l'afflux de personnes contribue à injecter des ressources financières

dans les localités à travers le commerce, le transport, l'hôtellerie, la restauration et l'émergence d'emplois liés au tourisme (guides, hôtesse, traducteurs, artistes, artisans etc...) qui permettent de lutter contre l'exode rural et contribue à l'équipements et aménagement des infrastructures au niveau local pour une reconfiguration spatiale et territoriale avec un capital humain diversifié. Toutefois, enclencher des pôles touristiques régionaux doit tenir compte d'un processus de patrimonialisation inclusif qui répondent à la fois, aux aspirations des populations locales et aux objectifs stratégiques de développement durable.

La construction d'une ressource patrimoniale suscite des enjeux d'appropriation et « la patrimonialisation, en tant que processus à but fédérateur pour la communauté, laisse parfois plus de place aux choix des acteurs, à leurs motivations et stratégies pour monter des projets (...) » Chiara Bortolotto (2006, p10). Il va de soi que « le patrimoine sert à acquérir un statut tout en revalorisant un espace » (Glevarec, 2004, p.16). Selon Héritier (2013, p. 4), le patrimoine « s'inscrit dans l'histoire des hommes, situation peu applicable a priori à un fossile, une roche de l'aire secondaire, une espèce végétale endémique, ou un oiseau rare ». Mais pour retracer l'histoire, il faut faire appel aux fossiles qui sont ainsi, les clés de la compréhension de l'évolution et de la biodiversité (Neagu, 2010). Fort de cela, il convient de souligner qu'un élément patrimonialisé, c'est à la fois un espace approprié et un point d'appui dans une logique d'appropriation d'un espace plus large (Veschambre, 2007). Ainsi donc, « La patrimonialisation est comprise (...) comme étant le processus complexe de production sociale du patrimoine qui commence par l'acquisition de la conscience patrimoniale, se manifeste ensuite, par la réglementation du domaine pour finir dans

les actions concrètes de classification et de protection du patrimoine » (Andreea L., 2010, p.75).

Conclusion

L'étude du site archéologique d'Ahouakro a permis d'explorer la problématique du processus de patrimonialisation et de la dynamique des facteurs anthropiques avec pour finalité de déployer des mécanismes de conservation durable et d'exploitation efficace pour les enjeux de développement local. L'identification des constituants patrimoniaux du site ont mis en évidence, les atouts et potentialités non exhaustives dont regorge ce site et pour lesquels un système d'inventaire plus approfondie s'avère indispensable. Mieux, la relation séculaire des populations riveraines au parc est inscrite dans une corrélation systémique et évolutive marquée par des tensions inavouées qui s'expriment par des craintes d'expropriation patrimoniales générant des formes de pressions anthropiques qui occasionnent une dégradation progressive du site avec paradoxalement, des attentes multiformes et légitimes d'une exploitation touristique comme pourvoyeur de ressources financières et facteur de développement infrastructurel local. Les résultats de l'étude démontrent ainsi que les implications patrimoniales et touristiques du développement local sont conditionnées par la maîtrise des interactions dynamiques entre les logiques écologiques des populations et le modèle de gouvernance des aires protégées dont une forme d'exploitation écomuséale s'avère appropriée pour la conservation durable du parc archéologique d'Ahouakro.

BIBLIOGRAPHIE

- AFIT**, 2000, *Sites naturels, contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien*, Paris, Les cahiers de l'AFIT, Guide de savoir-faire de l'AFIT, 139 p.
- AKAFFOU Yao S. D.**, 2014, « Les monts « Mafa » de Bécédi-Brignan en Côte d'Ivoire. Un patrimoine ancestral sacré à l'épreuve de l'exploitation touristique », *Quand l'Homme voyage: Les passeurs d'empreintes*, ouvrage collectif sous la direction de Dominique Soulandé et Jean-Louis Duhourcau, L'Harmattan, France, pp. 121-138, 459 pages.
- ANDREEA Potop Lazea**, 2010, « Pour une approche anthropologique des monuments historiques et de la patrimonialisation. Le cas de la Roumanie après 1989 », Thèse de Doctorat d'anthropologie, Université « victor segalen » Bordeaux II
- BOUISSET C., DEGRÉMONT I., SEVILLA J.** (2010). « Le patrimoine naturel en Aquitaine vu du Web: discours, valeurs, fonctions ». *Sud-Ouest européen*, no 30, p. 85-98.
- CHIARA Bortolotto**, 2006, La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO, *Résumé de la communication présentée le 16 juin 2006, à la réunion des conseillers à l'ethnologie et des ethnologues régionaux*, Mission à l'ethnologie, Dapa, Ministère de Culture
- CHRISTINE BOUISSET**, Isabelle Degrémont « La patrimonialisation de la nature : un processus en renouvellement », *L'Espace géographique* 2013/3 (Tome 42), p. 193-199. DOI 10.3917/eg.423.0193
- DAVALLON J.** (2003). « Introduction ». *Culture & Musées: «Nouveaux regards sur le patrimoine* », no 1, p. 13-18.
- GLEVAREC HERVE**, 2004, « La ville des associations du patrimoine : points de repère et intégration sociale »,

dans Foret C., Garin-Ferraz G. (dirs.), *Les lieux et les gens dans le devenir des villes*, Montceau, Ecomusée du Creusot, pp. 15-17.

3

Les réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun. Éruption sociale dans un pays d'accueil

Chadians and centrafricans refugees in Cameroon. Social outburst in an hospitable country



NOUNGOUÏ DJOULDE
Justin-Junior

Doctorant

Département d'Histoire

Université de Ngaoundéré/Cameroun, B.P.454

Email : juniordjoulde@yahoo.fr

Tel : (237) 693 91 97 52 / 674 50 41 61

Résumé :

Le Cameroun a de tout temps été une destination privilégiée pour nombre de demandeurs d'asile d'Afrique au premier rang desquels les tchadiens et les centrafricains. En effet, après leur indépendance, le Tchad et la République centrafricaine sont très tôt tombés dans un cycle infernal de crises sociopolitiques et de violences dont la mise sur pied d'un véritable processus de paix et de sécurité nationales constitue un chantier pour les décideurs de la sous-région Afrique centrale. Aussitôt installés sur le territoire camerou-

nais dans lequel ils vivent une insertion aisée du fait de la longue tradition hospitalière des populations de ce pays, les réfugiés tchadiens et centrafricains développent des stratégies d'adaptation et d'intégration socioéconomiques mitigées et quelques fois factrices de détérioration des rapports pacifiques avec les populations hôtes. Ce travail vise donc à mettre en relief les errances d'une nouvelle dynamique sociale impulsée par ces deux communautés de réfugiés au Cameroun, analyser les risques futurs que court le pays d'accueil ainsi que les défis à relever pour anticiper sur les conséquences afin de pérenniser la paix et la cohésion sociales entre autochtones et réfugiés.

Mots clés : Conflit, asile, réfugié, autochtone, éruption sociale.

Abstract :

Cameroon has always been a privileged destination for many african refugees, likes chadians and centrafricans. Thus after their independance, Chad and Central Africa Republic ended into the infernal cycle of sociopolitical crisis and of violence. They puting in place of a real peace process and nationals securities constitutes a plat form for the central Africa subregion deciders. As soon as as they settled in the Cameroonian territory where they live a comfortable insertion by the fact that traditionally the population of Cameroon are hospitable. So, the chadians and central African refugees developed mitigated socioeconomic integration and adaptation strategies and sometimes deterioration of pacific relationship the host populations. The aim of this work is to emphasize on the new dynamic wandering stimalated by those two refugees communities in Cameroon, and to prospect on the future risks encountered by the welcoming country and also the challenges to be raised in other to anticipate on the

consequences so that we sustain peace and social cohesion between indigenous and refugees.

Key words : Conflict, shelter, refugees, indigenous, social outburst.

Introduction

Le Tchad et la République centrafricaine ont depuis l'aube de leur indépendance fait l'objet des effondrements sociopolitiques d'envergure qui ont toujours contraint une grande partie de leur population à l'exil, notamment au Cameroun. C'est à partir de 1979 que le Tchad a vraiment défrayé la chronique par l'action des chefs de guerre et son cortège de massacres. Aussi faut-il souligner l'éviction précoce au Tchad de Ngarta Tombalbaye, premier président le 13 avril 1975 par le Front de Libération National (FROLINAT)¹. Dès lors, des mouvements de revendications naquirent çà et là sur l'étendue du territoire tchadien ce qui consacra le coup d'État du 13 avril 1975 où Tombalbaye trouva la mort. Goukouni Oueddei s'empare du pouvoir de 1979 à 1982. La difficulté pour ce dernier à instaurer une gestion efficiente des institutions de la nation tchadienne, va susciter des mouvements de revendications animés par plusieurs mouvements politiques et factions rebelles. Hissein Habré va également marquer son passage de 1982 à 1990 par une dictature implacable. Le déferlement de l'opposition conduit à l'éjection d'Hissein Habré par son chef d'État-major Idriss Deby Itno en 1990 sous l'impulsion de la France, la Libye et le Soudan.

Indépendant depuis le 13 août 1960, la République centrafricaine tout comme le Tchad n'affiche guère un climat

1- FROLINAT : Le Front de Libération Nationale est un mouvement rebelle tchadien qui a vu le jour le 26 juin 1966 dans la Nyala au Soudan en réponse au régime totalitaire de Ngarta Tombalbaye. Cf. Robert Buijtenhuijs, *Le frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, (Paris : Karthala, 1987), 27.

sociopolitique et économique reluisant. Le premier chef d'État, Barthélémy Boganda est considéré comme le père de la nation.

En 1958, dans la perspective de l'indépendance et conscient que le territoire ne pourrait servir d'assise à un État viable, son représentant politique, Barthélémy Boganda, lui donna son nom actuel. Cette dénomination résumait le programme proposé : une Afrique centrale fédérale, dont la RCA formerait le cœur².

Malheureusement, il meurt le 29 mars, peu après son élection, dans un accident d'avion dont les causes n'ont jamais été élucidées. Le pouvoir échu donc à David Dako, qui sera renversé par son cousin Jean Bedel Bokassa lors du coup d'État de la Saint Sylvestre en 1965. Après s'être autoproclamé empereur, Bokassa instaure une politique répressive, de gabegie financière et de mal gouvernance exacerbée dans tout le pays. Ce qui valut son renversement en 1979 suite à l'opération Barracuda commanditée par la France. C'est à juste titre que David Dako fit son retour dans l'arène du pouvoir sous l'impulsion de la France. Il sera chassé du pouvoir le 1^{er} septembre 1981 par le général André Kolingba, qui établit un régime militaire. André Kolingba restera au pouvoir jusqu'en 1993, année où, suivant le courant de démocratisation lancé par le sommet de la Baule, les premières élections multipartites ont lieu et Ange Félix Patassé est élu président de la république. Après une nouvelle série de troubles et malgré l'intervention de la communauté internationale (MINURCA)³, le 15 mars 2003, le général François Bozizé (2003-2013) parvient avec l'aide militaire

2- Patrice Gourdin, République centrafricaine : « géopolitique d'un pays oublié », (2013), http://www.diploweb.com/patrice_gourdin,244_.html, (consulté le 12 mars 2013).

3- MINUSCA : Mission des nations unies en Centrafrique.

de la France, à renverser Patassé. C'est toujours dans cette spirale de coup d'État que la coalition *Séléka*⁴ dont le chef de file est Michel Djotodja élabore Bozizé le 24 mars 2013. Après la destitution de Djotodja lors du sommet extraordinaire de la CEMAC à Ndjamena le 10 janvier 2014, le Conseil national de transition de la République centrafricaine élit Catherine Samba Panza comme chef d'État de transition de la République centrafricaine. C'est à l'issue de cette transition que Faustin Archange Touadéra est élu président de la République le 30 mars 2016.

De manière générale, les tchadiens et centrafricains migrent au Cameroun pour des raisons essentiellement sécuritaires. Ce faisant, la difficulté pour le gouvernement Camerounais à gérer cet excédent de populations a entraîné de nombreuses dérives sociales qui constituent un défi majeur pour le Cameroun.

Méthodologie

Ce travail a été réalisé au Cameroun. Il est question d'étudier l'itinéraire migratoire et l'installation des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun ; les mobiles de leur intégration et la construction d'une citoyenneté ambiante ; les grands maux du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes ; les conséquences éventuelles de l'afflux des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun ; les défis à relever par le gouvernement camerounais afin d'anticiper sur une véritable crise sociale.

Les données collectées sont de plusieurs natures : écrites, orales et iconographiques. Ces données ont été complétées par des enquêtes auprès des réfugiés, du personnel des ONG

4- La Séléka (signifie union en Sango) est la résultante d'une constellation de mouvements rebelles (CPSK, CPJP, UFDR, etc.) issus du Nord de la RCA majoritairement musulman et des mercenaires de plusieurs pays notamment le Tchad et le Soudan.

(Organisation Non Gouvernementale) et des populations hôtes. Ainsi, 11 personnes ont été choisies en fonction de leur statut socioprofessionnel, leur âge et leur nationalité. La catégorisation des informateurs a facilité la collecte des données car, auprès de chaque informateur, nous savions exactement sur quoi conduire l'entretien. Les informateurs ont été interviewés dans les camps de réfugiés Langui (Pitoa), Gado Badzéré, Ngam, Garoua-Boulaï, Meiganga, Djohong. Les entretiens se faisaient sur la base d'un guide d'entretien.

Les entretiens étaient focalisés sur les questions relatives aux causes du déplacement des réfugiés, à leurs itinéraires, leur dynamique d'intégration, aux conflits entre les réfugiés et populations locales, ainsi qu'aux enjeux qui en découlent. En plus, étant donné que le sujet traite des réfugiés et surtout pour mener à bien cette étude, nous avons adopté une solution compensatoire en appliquant la méthode de l'observation. Les observations dans les camps de réfugiés et milieux d'accueils afin de mesurer le degré la crise de cohabitation entre réfugiés et population hôtes.

Pour confirmer ou infirmer les informations, les données collectées ont été confrontées, analysées et interprétées. Étant donné que l'étude est inscrite dans une longue durée, il a été nécessaire d'adopter deux méthodes d'analyse : la méthode chronologique et la méthode pluridisciplinaire. Dans la première méthode, nous nous sommes intéressés à la succession temporelle des mobiles des réfugiés pour mieux comprendre et expliquer leurs trajectoires et leur dynamique d'intégration. Le recours à la pluridisciplinarité à travers la sociologie, la géographie et la géopolitique nous a permis de réunir des données par domaine d'étude afin de mieux les analyser.

I-Itinéraire migratoire, installation et intégration des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun

Les réfugiés tchadiens et centrafricains sont arrivés au Cameroun par plusieurs voies. Bien au-delà des corridors reconnus officiellement, il existe des voies secondaires qui facilitent quotidiennement les mouvements de ces populations en destination du Cameroun.

1-Itinéraire migratoire

Les frontières Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA sont respectivement longues de 1094⁵ kilomètres et de 800 kilomètres. En effet, au cours de nos enquêtes de terrain, nous n'avons pas trouvé de manière chiffrée les données statistiques faisant état du nombre des réfugiés ayant emprunté l'une des voies d'entrée au Cameroun. Néanmoins, il existe des voies d'accès privilégiées qui sont considérées comme principales portes d'entrée au Cameroun, il s'agit des axes Kentzou (Est), Garoua-Boulai (Est) et Ngaoui (Adamaoua) pour les réfugiés centrafricains.

Les réfugiés tchadiens quant à eux, passent généralement par Kousséri, principale porte d'entrée au Cameroun à 22 kilomètres de Ndjamena la capitale tchadienne. Les deux villes sont séparées par le fleuve Logone. A côté de celle-ci, il existe d'autres voies prioritaires d'entrée au Cameroun. C'est le cas des axes Mbaï Mboum-Ngaoundéré et Léré-Yagoua.

2-Installation et intégration des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun

De par sa tradition hospitalière et par solidarité africaine, le Cameroun a toujours ouvert ses frontières à nombres de demandeurs d'asile et de migrants de plusieurs pays au premier rang desquels les tchadiens et centrafricains. En effet, pour avoir non seulement ratifié plusieurs textes internationaux

5- Ministère des infrastructures et équipements, «Les réseaux de transport en République du Tchad », (2015), www.comec.org-wp-content-2015/02-chad, (consulté le 13 mars 2017), 2.

(Convention de Genève de 1951, Protocole de New-York de 1967, Convention de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) de 1969 et sa loi de 2005), le Cameroun hébergeait déjà dès le lendemain de son indépendance un grand nombre de tchadiens et centrafricains qui y venaient dans l'optique de travailler dans ses industries diverses. Cette solidarité a été renouvelée aux voisins tchadiens lorsque déclenchait la première guerre civile Tchadienne en 1979. Selon les chiffres du HCR, plus de 40 000 demandeurs d'asile tchadiens se sont réfugiés au Cameroun durant la période 1979-1982. Aussi faut-il relever qu'aux lendemains des crises tchadiennes et centrafricaines, les populations qui fuirent la guerre furent accueillies par les autorités et les populations camerounaises. Les salles de classes, les bâtiments publics et les églises sont souvent aménagés pour loger le flux de réfugiés qui traversent la frontière. De même, dans les villes camerounaises de Kousséri et Garoua-Boulaï, respectivement frontalières au Tchad et à la République centrafricaine, l'hébergement des réfugiés, plus qu'un acte de charité et de solidarité s'est érigé en tradition pour les populations camerounaises. Cet accueil favorable mis sur pied par les camerounais constitue à cette effet les prémisses d'une intégration aisée des réfugiés tchadiens et centrafricains.

L'intégration des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun est rendue facile du fait de la convergence culturelle et religieuse entre plusieurs peuples dudit triangle frontalier. En effet, ces trois pays en général ont le christianisme, l'islam, l'animisme et le paganisme dans une moindre mesure en partage. Les chrétiens tchadiens et centrafricains qui migrent au Cameroun sont donc accueillis par la communauté chrétienne hôte. Il va de soit pour les arabes choas tchadiens ou des peuls de la RCA qui vivent une insertion aisée parmi leurs confrères musulmans du Cameroun. Du

point de vue culturel, ces peuples trait-d'union⁶ vivaient déjà ensemble bien avant la colonisation.

Cette synergie culturelle est d'autant plus perceptible aujourd'hui au travers de l'organisation des grandes festivités traditionnelles. Aussi a-t-on coutume de voir les Toupouri du Nord-Cameroun et ceux du Tchad commémorer la fête de récoltes en Langue Toupouri *Feo Kague* traduisant littéralement la « fête de coqs ». De même le *Labi* (rite initiatique Gbaya)⁷ regroupe annuellement les Gbaya du Cameroun et ceux de la Centrafrique. Ce sentiment d'appartenance ou familiale fait donc *tabula rasa* de tout rejet des réfugiés tchadiens et centrafricains, s'érige donc en véritable levier d'une cohésion sociale, d'un vivre ensemble fort, et d'une insertion sociale facile.

II-Les grands maux du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes.

Fuyant les exactions multiformes des factions armées dans leur pays, les populations tchadiennes et centrafricaines ont massivement traversé la frontière camerounaise. Au cours de cette fuite, la plupart d'entre eux n'a pas pu sauver leurs biens domestiques et financiers. Ceux qui dans une moindre mesure ont pu traverser avec leur bien sont essentiellement des grands commerçants et éleveurs qui y ont emporté argents et bétails avant l'embrasement du conflit afin de se redéployer dans le nouveau milieu d'accueil. Toutefois, ce « voyage de non-retour »⁸ des réfugiés

6- David Mokam, « Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya, et des Moundang », *Revue Ngaoundéré Anthropos*, Vol 5, (2000) :2.

7- Labi : rite initiatique gbaya qui marque le passage de l'adolescence à l'âge majeur.

8- L'expression voyage de non-retour que nous employons dans ce texte désigne le fait que la plupart de réfugiés tchadiens et centrafricains que nous avons interrogé au sujet d'un éventuel

tchadiens et centrafricains, accompagnée de stigmates et de traumatismes vécus dans le pays d'origine et la nostalgie de séparation avec les familles restées au pays n'ont guère été de trop pour frustrer et restreindre les égards de comportements mieux des effets pervers orchestrés par ces *new comer* dont les conséquences sont dramatiques pour la cohésion sociale avec les populations hôtes. Ces maux du vivre ensemble s'articulent principalement autour de la terre (conflits entre agriculteurs et éleveurs), la problématique du grand banditisme et le phénomène de prise d'otages avec demande de rançons, la dépravation des mœurs et les pesanteurs culturelles quelquefois en marge des règles d'une sociabilité normale.

1. La crise foncière et le grand banditisme transfrontalier

À l'Est et dans l'Adamaoua Cameroun où vivent près de 260 000 réfugiés centrafricains aujourd'hui selon les rapports du HCR, l'une des causes majeures de l'enveniment des rapports entre réfugiés et populations locales se trouve dans la dévastation des plantations des locaux par les bœufs des éleveurs centrafricains. En effet, l'arrivée massive des pasteurs Mbororo dans ces régions du Cameroun est à l'origine de la perturbation de l'ordre social qui prévalait dans la région. Les autochtones Gbaya ou Baka de l'Est et Mboum, Gbaya, Dii, Babouté de l'Adamaoua sont essentiellement des agriculteurs et chasseurs dont les récoltes connaissent une baisse considérable du fait des irrptions fréquentes des bœufs Mbororo dans leurs plantations et de la présence des certains groupes ethniques centrafricains à l'instar des Gbaya, qui sont d'habiles chasseurs. Dès lors, les réfugiés

retour dans leur pays d'origine n'ait pas été favorable. Pour eux, le Cameroun est une seconde patrie où ils se sentent suffisamment intégrés. Ils ne sont donc pas prêts à revivre le cauchemar qu'ils ont vécu lors des différentes crises dans leurs pays, ou leur sécurité serait mise en mal.

s'érigent en véritable conquérants, une menace pour les autochtones. Bien plus, les pasteurs Mbororo démunis qui ont été dépouillé de leur bétail au moment de la crise ou qui n'en possèdent pas se sont reconvertis dans l'agriculture. C'est alors que des parcelles de terres cultivables leur sont fournies grâce au partenariat HCR et le gouvernement Camerounais qui travaillent à autonomiser les réfugiés. Les espaces leurs sont également vendus ou loués par les autochtones. Cette recrudescence de nouveaux agriculteurs font désormais concurrence aux agriculteurs locaux ce qui débouchent régulièrement sur des affrontements récurrents entre réfugiés et populations hôtes malgré différentes interventions des autorités administratives camerounaises et du HCR dans l'optique de restaurer la paix et la cohésion sociale au sein de la société.

Dans le Nord Cameroun, l'appropriation foncière apparaît comme une nouvelle dynamique de construction d'une citoyenneté par une frange nantie de réfugiés tchadiens. En effet, cette classe aisée des réfugiés tchadiens constituée de grands transporteurs et commerçants usent et abusent de leur capacité financière pour s'octroyer de grandes parcelles de terrain où ils y construisent des résidences familiales. Considérés comme de « bon payeur » par les autochtones, ils haussent les enchères des terrains au double voir au triple. C'est à juste titre qu'on assiste à la recrudescence des nouveaux quartiers résidentiels majoritairement occupés par des réfugiés tchadiens nantis dans les villes de Maroua (Dougoï, Baouléol, Palar), Garoua (Marouaré, Plateaux, Dar-Es-Salam), Ngaoundéré (Cifan Nord, Champ de prière, Hauts-plateaux).

La hausse des enchères du prix du mètre carré dans les quartiers longtemps considérés comme marginaux a poussé de nombreux propriétaires fonciers camerounais à proposer leurs terrains bâtis et non bâtis à des tchadiens. Traiter alors avec un tchadien

est synonyme de bonne affaire⁹. L'ignorance aidant, force est donc de constater que toutes ces transactions foncières entre populations locales et allochtones tchadiens se font au grand mépris de la législation nationale relativement à l'occupation de la terre par les étrangers. Sautant toute perspective d'urbanisme et de l'habitat. Depuis plus d'une décennie, la question foncière surgie donc à la une des débats au sein des couches sociales démunies du Nord Cameroun. Ceci dans la mesure où depuis l'avènement des réfugiés tchadiens il s'avère de plus en plus moins aisé pour le camerounais moyen de se procurer un logement ou une portion de terre susceptible de loger une famille entière à un prix moins couteux. Les populations commencent donc à s'inquiéter vis-à-vis de cette crise foncière criarde qui gagne le terrain au fil du temps. Cette construction de la citoyenneté des réfugiés tchadiens au Cameroun par le foncier est gage d'une nouvelle perception de ce peuple frère qui au départ étaient considéré par les nationaux comme personnes en détresse, mais aujourd'hui il n'est autre qu'un envahisseur, de véritables prédateurs pour leurs terres.

Avec les crises à répétition observées au Tchad et en République centrafricaine depuis des décennies, des bandes armées, d'anciens militaires des régimes déchus et des bandits de grands chemins se sont massivement infiltrés sur le territoire camerounais. Ceci étant, l'arme circule donc et est facilement accessible¹⁰. Pour survivre dans leurs nouveaux milieux d'accueil, ces sans foi ni lois mettent crime et violence à profit, ils sèment la terreur, braquent les domiciles, multiplient les actes de vandalismes et écument les voyageurs

9- F. Watang Zieba, « Immigration tchadienne au Nord-Cameroun : entre installation sur le long terme et circulation migratoire », *Revue de Géographie Tropicale et d'environnement*, n°1, (2015) : 8.

10- Garoua Boulai est un arrondissement du Cameroun, frontalier à la République centrafricaine et représente de ce fait la principale porte d'entrée des réfugiés centrafricains au Cameroun.

le long des axes routiers jouxtant le pays d'accueil¹¹. Le phénomène de coupeurs de route et du banditisme transfrontaliers dont les réfugiés tchadiens ont longtemps été des ténors dans le grand Nord Cameroun d'après les rapports de brigades de gendarmerie ont été sévèrement réprimés par les forces de l'ordre camerounais. Ce dernier phénomène semble avoir considérablement été mis en déroute ou freiné par l'action coercitive du gouvernement camerounais. Avec la résurgence de la crise sociopolitique en République centrafricaine, on assiste à proliférations sans précédent des groupes armés qui ont mis sur pied une nouvelle stratégie d'accumulation : l'enlèvement de personnes avec demande de rançons. Ce phénomène assez restreint au départ connaît une expansion fulgurante qui échappe encore à la vigilance des pouvoirs publics camerounais, malgré quelques embuscades tendues à ces délinquants de grands chemins par l'armée camerounaise, (Gendarmerie nationale, (BIM, BIR)¹² et quelques groupes d'autodéfense villageois). Au Cameroun, la prise d'otages au détriment des Mbororo est devenue quotidienne notamment dans les zones de Ngahoui et Djohong proches de la frontière centrafricaine et entre Bibémi et Léré de part et d'autre de la frontière tchado-camerounaise¹³. Cette dernière

11- Entretien avec Obam Notessi André Hilaire, Garouam-Boulai le 9 mars 2018.

12- Les sigles BIM et BIR employés dans ce texte traduisent respectivement les expressions : Bataillon d'Intervention Mobile et Bataillon d'intervention Rapide. Ce sont des corps d'élite de l'armée camerounaise qui ont été mis sur pied en dans l'optique de répondre à toute sorte d'attaque et à la défense de l'intégrité territoriale du Cameroun. Le bataillon d'intervention rapide (BIR), nommé bataillon léger d'intervention (BLI) de sa création en 1999 jusqu'en 2001, est une unité d'élite, comptant actuellement environ 5 000 hommes, considérée comme la force la mieux équipée et entraînée du Cameroun.

13- Saibou Issa, « La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme

catégorie d'exaction perpétrée par les réfugiés centrafricains pour leur grande majorité est celle qui est en voie de sceller définitivement les rapports pacifiques entre centrafricains et populations hôtes. Les enquêtes de terrain que nous avons faits dans plusieurs localités de l'Est et de l'Adamaoua, révèlent un ras-le-bol des populations hôtes. Ils sont tous unanimes sur le fait qu'ils hébergent sur leur sol des individus de mauvaises fois, des artisans du crime qui enlèvent régulièrement les membres de leurs familles dont la mise en liberté est conditionnée par le versement des sommes colossales¹⁴.

2. La dépravation des mœurs, les pesanteurs culturelles et les pratiques immorales

Les dérives, les travers sociaux et bien d'autres fléaux sociaux ont toujours été fréquents. Mais il faut dire que l'afflux des réfugiés tchadiens et centrafricains a fait naître une nouvelle dynamique sociale singulière marquée par la prostitution, la pédophilie la prolifération des débits de boissons *Bil bil*¹⁵. Toutefois, les réfugiés qui arrivent au Cameroun sont des nécessiteux pour la plupart. Le souci majeur étant la survie et la satisfaction des besoins élémentaires, les exposes à la mendicité, au parasitisme et à toutes sortes d'abus sexuel. Les jeunes filles généralement dans les rues de Domayo (Maroua), Yelwa (Garoua), Joli-Soir, Baladji (Ngaoundéré) et Ndem Nam (Bertoua) se livrent aux hommes pour des sommes minables. Il va de soit pour les jeunes adolescents donc les parents sont démunis qui arpentent le long des rues vendant cacahuètes grillées et friandises diverses qui se jettent précocement dans les mains des clients ravisseurs et

transfrontalier », (2006), *Polis/RCSF/CPSR*, Vol. 13, Numéro 1-2, 14.

14- Entretien avec Mohaman Abdelah, Ngaoui le 15 juin 2017.

15- *Bil bil* boisson locale fait à base de la fermentation des céréales (mil).

s'exposent à des viols et actes de pédophilie diverses. Bien au-delà de cet aspect, cette précarité sociale est d'autant plus flagrante dans la mesure où les jeunes filles se livrent sexuellement aux hommes pour un morceau de savon, un bout de pain et ou un plat de nourriture. Cette situation est une aubaine pour les jeunes des milieux hôtes qui hébergent ou aménagent avec des filles sans trop de difficultés, sapant toute perspectives coutumière et juridique régissant toute union matrimoniale et donc les conséquences sociales présagent un avenir controversé, susceptibles de mener à des conflits identitaires à l'avenir ou aboutir à des conflits ethniques.

Les jeunes hommes autochtones trouvent ainsi leur compte dans la mesure où il est désormais trop facile de se faire une compagne. Les filles affamées alors sans abris ni vêtements ne demandent que le minimum vital (manger, être logée, se vêtir, etc.) pour soit aménager avec un homme soit se livrer sexuellement.

Le soir, le camp des réfugiés devenait le pôle d'attraction de la ville. Des nantis pour la plupart des commerçants camerounais venaient régulièrement des villes de l'intérieur s'approvisionner en femmes arabes qu'ils amenaient en villégiature ou alors qu'ils logeaient dans les hôtels ou des villas. En effet, une compagne arabe était une marque majeure d'opulence¹⁶.

Hormis le libertinage sexuel qu'a orchestré l'afflux des réfugiés, on a également assisté à une dépravation exacerbée de mœurs. C'est autrement dire que les habitudes coutumières et matrimoniales se sont suffisamment dégradées avec l'arrivée des réfugiés.

16- Saïbou Issa, « l'impact socio-économique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri », (1997), in Ngaoundéré Anthropos, *Revue des Sciences Sociales*, Vol. II, 3.

Autrefois les transactions en vue du mariage s'étaient parfois sur toute une année et coûtaient cher. Mais les tchadiens étaient plus accessibles et ne demandaient qu'à être protégés contre la faim et l'insécurité. C'est ainsi que les jeunes garçons prirent femmes, bravant le plus souvent l'autorité de leurs parents à ces mariages indus. C'est à cette période que les jeunes filles musulmanes commençaient à sortir systématiquement des concessions pour vendre des cacahuètes, des fruits et des jus divers. C'était l'unique chance qu'elles aient désormais qu'un homme s'intéressât à elles. Les parents quant à eux naguère exigeants et sélectifs se résolurent à accepter les premiers prétendants et leur modeste dot¹⁷.

Au regard des arguments qui précèdent, on comprend que la misère dont vit les réfugiés est factrice de dévalorisation culturelle. Car la survie est la principale préoccupation pour des jeunes ou personnes âgées qui se retrouvent brusquement dans un milieu de vie qui ne leur est pas familier. Hormis les prostitués habituels, s'ajoute un grand nombre de filles et femmes réfugiés qui y reçoivent leur client tout azimut. Les quartiers Domayo, (Maroua), Yelwa (Garoua), Joli-Soir, Baladji (Ngaoundéré), Ndem Nam (Bertoua) sont des milieux par excellence de libertinage sexuel où les réfugiés filles et femmes tchadiennes et centrafricaines sont fortement représentées. C'est dans cette confusion généralisée constituée par la dépravation des mœurs et la prostitution que les maladies vénériennes se propagent dans le milieu d'accueil. Eu égard à cette question, le directeur de l'hôpital du district de santé de Garoua Boulai précise : Avec l'arrivée des réfugiés centrafricains à Garoua Boulai, le taux de prévalence du VIH est passé presque au triple¹⁸.

17- *Ibid.*

18- Entretien avec Beyeme Malika, Garoua-Boulai le 15 mars 2018.

3-L'augmentation du coût de vie et l'accroissement du chômage

Dans les localités ayant accueillies un grand nombre de réfugiés, on note au fil du temps une augmentation fulgurante du coût de vie et du chômage. En effet, depuis l'arrivée des réfugiés tchadiens et centrafricains, dans le septentrion et à l'Est-Cameroun, on note une augmentation des prix des denrées alimentaires sur le marché. Pour les commerçants et agriculteurs, l'afflux des réfugiés est une aubaine car permettant de réaliser des bénéfices colossaux du fait de la vente d'importantes quantités de marchandises et surtout de la surenchère des produits proposés. Dans cette acception les prix des denrées alimentaires (riz, huile de table, sucre, viande, poisson, mil, maïs, arachide, savon, etc.) sur le marché a été revue à la hausse par les commerçants. Pour les commerçants et agriculteurs, l'afflux des réfugiés est une aubaine car permettant de réaliser des bénéfices colossaux du fait de la vente d'importantes quantités de marchandises et surtout de la surenchère des produits proposés. Dans cette acception, les prix des denrées alimentaires (riz, huile de table, sucre, viande, poisson, mil, maïs, arachide, savon, etc.) sur le marché a été revue à la hausse par les commerçants. À kousseri¹⁹ par exemple, au lendemain de l'arrivée des réfugiés tchadiens suite à la bataille de Ndjamena de 1979, les populations locales se désolèrent de la flambée des prix des produits de première nécessité sur le marché.

Et pendant ce temps, le déséquilibre entre l'offre et la demande de produit de première nécessité créa une pénurie dont la conséquence évidente fut l'inflation. C'est ainsi que le prix du paquet de sucre passa de 275 FCFA à 400 FCFA entre mars et septembre 1980,

19- Kousseri est une ville camerounaise frontalière au Tchad (22 km) séparée par le fleuve Logone.

le kilogramme de viande de 500 FCFA à 700FCFA, le sac de riz de kg de 12.000 FCFA à 17.000 FCFA tandis que le mil était hors de prix. Et malgré le désengorgement de Kousséri avec le début des rapatriements des réfugiés, les prix qui avaient enregistré “une hausse fantastique” restèrent inchangés²⁰.

L'augmentation des prix des denrées alimentaires sur le marché se fait de manière informelle par les commerçants locaux ou réfugiés. Ils ne respectent pas les prix homologués par le ministère du commerce. C'est à juste titre que des agents du ministère du commerce effectuent régulièrement des descentes sur le terrain pour veiller sur le strict respect de la grille des prix homologués sur le plan national.

On note dans les milieux d'accueils des réfugiés, une croissance exacerbée du chômage générée par l'abondance d'une main d'œuvre bon marché, l'augmentation du coût de vie, la fuite de devises, etc. Pour survivre dans le nouveau milieu de vie, les réfugiés offrent presque gratuitement leur service. Après un dur labeur, ils sont soit payés par des vivres (maïs, riz, plat de nourriture, etc.) ou soit par une modique somme d'argent. En effet, tenu par les affres de la guerre, ils sont en proie à la famine, aux besoins les plus élémentaires. N'ayant pas de capital ni ressources, ils ne peuvent que proposer leur service à des prix dérisoires. Cette main d'œuvre bon marché est très sollicitée par les autochtones car des tâches que les manœuvres locaux pouvaient effectuer à un prix élevé, les réfugiés le font désormais à vil prix. Les affirmations ci-après de Ngai Marcel (jeune autochtone de 28 ans) illustrent ce point de vue.

Depuis que les réfugiés sont arrivés ici à Djohong, nous les débrouillards on a perdu le goût de vivre ici. Car les travaux que nous,

20- Saïbou Issa, (1997), p. 4.

manœuvres locaux, on effectue à 5000 FCFA par exemple, les réfugiés sont prêts à le faire à 500 ou 1000. Nous ne pouvons pas en vouloir aux employeurs car cette main d'œuvre bon marché que leur proposent les réfugiés leur est bénéfique. Ceci leur permet de faire moins de dépenses dans leurs diverses entreprises²¹.

De surcroît, certains réfugiés pratiquent du petit commerce qui rentre en concurrence avec les petits commerçants parmi la population hôte dans les petits marchés périodiques et permanents. À Gbiti comme à Garoua Boulai, 80% des motos taxis sont des jeunes réfugiés qui ne respectent pas dans la plupart des cas le code de la route, roulent à tombeau ouvert et causent beaucoup d'accidents. Dans la plupart des cas, ils n'ont pas de papiers ou présentent les papiers centrafricains²².

De fait, la situation est alarmante dans les milieux d'accueil des réfugiés. Si rien n'est fait par les pouvoirs publics, ceci peut déboucher sur un conflit entre réfugiés et autochtones. Force est de constater que les réfugiés ne sont plus perçus comme de simples individus en quête d'asile, mais comme de véritables adversaires, une potentielle menace pour les débrouillards locaux. Pour ces jeunes autochtones, le chômage est tributaire de l'afflux des réfugiés. C'est alors que des propos discriminatoires ou de raillerie naissent çà et là à l'égard de ces étrangers. Toutefois, les termes « tchadiens » ou « centrafricains » sont interprétés de manière péjorative par les nationaux. Dans le même ordre d'idées, on a coutume d'entendre des débrouillards locaux dire de vives

21- Entretien avec Ngaï marcel, Djohong le 30 mars 2016.

22- Kossoumna Liba Natali, « Etude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est », (2016), <https://www.decitre.fr/livres/les-eleveurs-mbororo-du-nord-cameroun-9782336290782.html>, (consulté le 12 février 2017), 51.

voix dans leur conversation ou s'adresser à des employeurs en répliquant que : « nous ne sommes pas de tchadiens ou des centrafricains pour proposer nos services à des prix dérisoires car nous ne sommes pas des affamés »²³. Tout porte à croire que les réfugiés proposent leur service contre un repas. Les modestes revenus qu'ils gagnent suite à leur dur labeur ne peuvent qu'être utiles à la nutrition. Par contre avant l'arrivée des réfugiés, la main-d'œuvre locale n'était pas accessible à tous, il fallait donc déboursier d'importantes sommes d'argent pour s'offrir les services des jeunes dans les chantiers de construction, les chargements et déchargements des camions, dans les plantations, etc.

D'une manière générale, lorsqu'on se trouve dans les localités à forte concentration des réfugiés, il est aisé de constater qu'un grand nombre de jeunes locaux soit réduit au chômage du fait de la récupération des petits métiers par les réfugiés, de l'abondance et de la « gratuité » de la main-d'œuvre. Désormais perçus comme de véritables conquérants à l'emploi, les jeunes locaux jettent leur dévolu sur les réfugiés qui pour eux constituent la cause majeure de la rareté de l'emploi, de l'abondance et de la gratuité de la main-d'œuvre. Ce qui contribue de manière non négligeable à alimenter les tensions internes et la haine pour les réfugiés.

III-Les conséquences de l'afflux des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun et les défis à relever par le gouvernement camerounais

Plusieurs conséquences sociales sous-tendent la présence des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun. De même, de nombreux défis sont également à relever par le gouvernement camerounais afin d'anticiper sur une éventuelle crise sociale.

23- Entretien avec Ngako Benjamin, Garoua-Boulai le 21 mars 2018.

1-Les conséquences de l'afflux des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun

Le phénomène des réfugiés tchadiens et centrafricains au Cameroun présage un avenir mitigé si rien n'est fait par les pouvoirs publics pour ficeler les bases du vivre ensemble et d'une intégration sociale durable entre réfugiés et populations hôtes. Les réfugiés centrafricains majoritairement musulmans ont le plus subi les affres de la récente guerre de mars 2013 en Centrafrique. La répression des *Anti Balaka* menée contre eux fut sanglante. C'était presque une situation pré génocidaire tel que l'a relevé certains ONG. C'est en réalité une communauté stigmatisée, en proie au traumatisme dont la haine pour les autres religions (christianisme) peinera à fondre dans leur cœur. Cette frustration pourrait cristalliser une grande solidarité musulmane et renforcer les liens religieux au point où la profusion d'un islam radical et la montée du terrorisme en rapport avec Boko haram, Alqaïda ou Daesch serait à redouter. De même qu'il faille redéfinir la politique sécuritaire dans l'optique d'endiguer le grand banditisme qui s'opère au Cameroun et aux confins du triangle frontalier Cameroun, Tchad, RCA. Si des mesures ne sont pas prises à l'aube de ce fléau, ces bandes armées qu'on y trouve ça et là dans l'Adamaoua et à l'Est Cameroun pourraient s'alimenter du contexte sociopolitique actuel du Cameroun « crise anglophone » et à l'Extrême-nord Boko Haram pour forger des ambitions séparatistes et ou déstabilisatrices.

Si le meurtre d'un jeune autochtone de la ville de Bamtouri en février 2017 par un réfugié centrafricain a manqué de s'ériger en guerre tribale ou religieuse, il n'en demeure pas moins que cette agression soit restée gravée dans la mémoire collective des populations locales et pourrait resur-

gir à l'improviste dans les jours à venir. Un drame humain avait donc pu être maîtrisé grâce au professionnalisme et la bienveillance des autorités (administratives, traditionnelles, religieuses, policières) camerounaise.

C'est à la suite d'une bagarre à Batouri le 5 février 2017 (localité carrefour de l'est-Cameroun ayant accueilli un nombre important de réfugiés centrafricains) entre le jeune autochtone de l'ethnie Kako et un réfugié musulman centrafricain que la première cité a reçu des coups de poignards qui vont lui coûter la vie, nous raconte l'un des témoins. Un autre dit que « le défunt jouait du tam-tam lors d'une veillée au quartier Sambo ». C'est donc au retour de cette veillée mortuaire que la victime a emprunté la moto du réfugié musulman mis en cause. Ils se seraient disputés à cause du montant de la course payée par la victime. Le jeune Kako ayant remis la somme de 300 FCFA au lieu de 400 FCFA voulu par le musulman. C'est alors que déclenchait la bagarre qui se solda par la mort du camerounais²⁴.

La problématique du séjour et du retour volontaire des réfugiés doit être mis sur la table des débats de la Communautés économique et monétaire d'Afrique centrale et de l'union africaine pour non seulement mettre sur pied, des résolutions efficaces de maintien de la paix et de la sécurité nationale des pays de la sous-région, réfléchir à un meilleur encadrement des réfugiés afin de les rendre autonomes et que des dispositions de retour volontaire dans leur pays d'origine soient prises en toute sérénité.

Si du crédit est accordé aux enfants nés en territoire

24 Entretien avec Nkouss Daniel, Batouri le 28 avril 2017.

camerounais, quand est-il des parents venus du Tchad et de la Centrafrique qui ne remplissent pas encore les conditions de naturalisation au Cameroun et usent des moyens peu conformes pour s'octroyer les pièces d'identités et d'états civils camerounais pour se mouvoir à l'intérieur du pays ou pour jouir des mêmes avantages que les nationaux. Bien plus, l'insalubrité grandissante dans les villes du septentrion (Joli-soir, Baladji, Roumdadja, Domayo) et de l'Est-Cameroun Ndemnam) est fortement tributaire de la prolifération des débits de boissons locales (*bil bil*) et de l'éclosion des bidonvilles.

2-Les défis à relever par le gouvernement camerounais

Au regard de la dégradation progressive de la cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes, le gouvernement camerounais qui se retrouve presque seul face à cette situation se doit donc de redéfinir sa politique de gestion et d'intégration sociale des réfugiés. Toutefois, cette politique doit au préalable prendre en compte le respect des valeurs et cultures nationales, la protection des biens et le respect des droits des populations locales. Bien plus, le gouvernement camerounais a grand intérêt à multiplier des rencontres tripartites avec les gouvernements tchadiens et centrafricains et le Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés afin de mettre sur pied des mécanismes de gestion efficaces des réfugiés, fixer les bases de l'usage des infrastructures dans les localités hôtes, trouver des résolutions de retours de paix et de la sécurité nationale dans les pays d'origines afin d'envisager un retour volontaire des réfugiés et les mécanismes de réinsertion dans leur pays.

La promotion des valeurs de solidarité et d'interculturalité entre réfugiés et populations hôtes doit de plus en plus être renforcée afin de réduire considérablement les

stigmates et d'instaurer une cohésion sociale qui transcende les différences. Ceci passe donc par la création de nouvelles infrastructures sociales (écoles, points d'eaux, hôpitaux, boutiques), appuyé par une sensibilisation efficiente des populations sur l'usage commun des infrastructures sociales.

Le gouvernement camerounais, le HCR et ses partenaires doivent à cet effet mettre sur pieds, des comités locaux de gestion des conflits qui auront pour mission régalienne de trouver des mécanismes de complémentarité entre agriculteurs locaux et éleveurs réfugiés. De même, les autorités locales doivent travailler à instaurer un dialogue entre les différents acteurs afin de mettre sur pieds des accords qui profitent à tous les deux parties. Un brin de solution pourrait se trouver dans la démarcation des zones de pâturage, la fixation d'une taxe à payer par les éleveurs aux agriculteurs en cas de dommage causé par leurs bêtes.

Au plan sécuritaire, le défi prioritaire pour le Cameroun réside dans la sécurisation des frontières Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA. En effet, la porosité de la frontière avec le Tchad et la Centrafrique, respectivement longue de 1094 et de 800 km, permet les incursions criminelles des bandes armées de plus en plus fréquentes et déstabilisatrices. Il va donc de l'intérêt du gouvernement camerounais de renforcer le dispositif sécuritaire au niveau de ses frontières avec le Tchad et la République centrafricaine²⁵.

Avec plus de 25000 réfugiés centrafricains enregistrés et environ au camp de Gado (Garoua Boulai) 2000 réfugiés non enregistrés, les infrastructures préexistantes du district de santé et celles de l'hôpital protestant ne suffisent pas pour contenir cette nouvelle population. La construction de nouveaux bâtiments, l'équipement des salles d'hospitalisation

25- Entretien avec Manfred Edimo, Garoua-Boulai le 7 mars 2018.

en lits et appareils divers constituent un véritable manque à gagner pour cette population de plus en plus croissante. À ce déficit infrastructurel, s'ajoute le poids des traditions²⁶. Beaucoup de tribus ne sont pas favorables à la médecine moderne. Les pasteurs Mbororo et les Arabe Choa, pour la plupart nomades, ont coutume de se soigner à l'indigène. Les potions, des tisanes des versets coraniques ou des amulettes sont administrés aux patients quel que soit la gravité de la maladie. Ils n'ont donc pas la culture d'aller à l'hôpital lorsqu'ils viennent à tomber malade. C'est en droite ligne de cette préoccupation que le docteur Beyeme Malika (médecin au district de santé de Garoua Boulai) affirme que :

Les réfugiés Mbororo pour la plupart, n'ont pas la culture de se rendre à l'hôpital quand ils sont malades. Ils préfèrent se soigner chez les marabouts et c'est lorsque que le patient se trouve dans un état très critique qu'il est conduit à l'hôpital et en ce moment les chances de le ramener à la vie sont très réduites. C'est ainsi que dernièrement une fillette Mbororo en jouant dans la cour s'est fracturée le bras. Ses parents l'ont directement conduit chez un marabout. Après plusieurs expériences du marabout la situation se détériorait davantage. C'est quand le bras s'est complètement décomposé que la fillette a été conduit vers nos services. Malheureusement il était trop tard aucune thérapie ne pouvait tenir l'ultime solution était d'amputer le bras de la fillette²⁷.

Les politiques d'assistance alimentaires et d'autonomisation des réfugiés mises sur pied ne semblent toujours pas être la solution pour prévenir un éventuel conflit à venir entre réfugiés et populations hôtes.

26- Entretien avec Mohamadoiu Hassim, Garoua-Boulai le 26 août 2016.

27- Entretien avec Beyeme Malika, Garoua-Boulai le 15 mars 2018.

Conclusion

En dernière analyse, il ressort de cet article que les crises sociopolitiques qu'ont connu le Tchad et la République centrafricaine ont été à l'origine d'importants mouvements des populations en destinations du Cameroun. De ce fait, le séjour de ces derniers a entraîné de nombreux conflits sociaux qui enveniment la cohésion sociale avec les populations hôtes. Le Cameroun de par sa longue tradition hospitalière et par solidarité africaine continue d'accueillir sur son sol les populations des pays voisins au grand mépris des politiques d'intégration. C'est d'ailleurs pourquoi les problèmes à l'instar de la crise foncière, l'insécurité généralisée, la prostitution et le chômage continuent de gagner le terrain. Seuls des accords tripartites entre le HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), les gouvernements camerounais et les pays d'origine des réfugiés assortis d'un financement soit de la BAD (Banque Africaine de Développement), du FMI (Fond Monétaire International) ou de la Banque mondiale, doublé d'un respect scrupuleux des principes démocratiques pourront apporter des réponses à cette éruption sociale. Toute politique d'intégration qui ne tiendra pas compte des intérêts des populations locales ne suffira point pour stopper cette éruption sociale.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1-Source orales

N°	Noms et prénoms	Âges	Sexes	Professions	Date et lieu d'entretien
1	Beyeme Malika	30	F	Médecin	Garoua Boulai le 15 mars 2018
2	Idiawo Mathieu	42	M	Coordonnateur de projet (LWF)	Meiganga le 25 mars 2018
3	Manfred Edimo	50	M	Commissaire principal (Commissariat de sécurité publique de Garoua-Boulai)	Garoua-Boulai le 7 mars 2018
4	Mohamadou Hassim	47	M	Directeur hôpital de district de Caroua-Boulai	Garoua-Boulai le 26 août 2016
5	Mohamadou Abdelah	53	M	Berger autochtone	Ngaoui le 15 juin 2017
6	Ngai Marcel	28	M	Jeune autochtone	Djohong le 30 mars 2016
7	Ngako Benjamin	27	M	Autochtone	Garoua Boulai le 21 mars 2018
8	Nkouss	31	M	Inspecteur de police	Batouri le 28 avril 2017
9	Obam Notessi André Hilaire	42	M	Commissaire poste police frontière de Garoua-Boulai	Garoua-Boulai le 9 mars 2018
10	Rodjimélé Solange	26	F	Réfugiée tchadienne	Pitoa le 10 mai 2014
11	Yakété Ndemboa	40	M	Réfugié centrafricain	Garoua Boulai le 10 mars 2018

2-Sources écrites

-Ouvrage

Robert Buijtenhuijs, *Le frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris Karthala, (1987).

-Articles

David Mokam, « Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya, et des Moundang », *Revue Ngaoundéré Anthropos*, Vol 5, (2005).

Saïbou Issa, « l'impact socio-économique du séjour des réfugiés tchadiens à Kousséri », in Ngaoundéré Anthropos, *Revue des Sciences Sociales*, Vol. II, (1997).

Saïbou Issa, « La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/RCSP/CPSR* Vol. 13, Numéro 1-2, (2006).

Saïbou Issa, « La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique ». *Recherches Africaine*, n°3, (2004).

Félix Watang Zieba, « Immigration tchadienne au Nord-Cameroun : entre installation sur le long terme et circulation migratoire », *Revue de Géographie Tropicale et d'environnement*, n°1, (2015).

- Sources électroniques

Patrice Gourdin, « République centrafricaine : géopolitique d'un pays oublié », (2013), http://www.diploweb.com/patrice_gourdin,244_.html, (consulté le 12 mars 2013).

Natali Kossoumna Liba, « étude sur les conflits agro-pastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est », (2016), <https://www.decitre.fr/livres/les-eleveurs-mbororo-du-nord-cameroun-9782336290782.html>, (consulté le 12 février 2017).

Ministère des infrastructures et équipements, « Les réseaux de transport en République du Tchad », (2015), www.comec.org-wp-content-2015/02-chad, (consulté le 13 mars 2017).

4

Occupation de la voirie urbaine et liens sociaux dans la commune d'Adjamé

Occupation of urban road and social links in the commune of Adjamé



Pascal Kouassi ETTIEN¹
Ludovic Koffi EHOUMA²
Eulalie Edwige Nadège KODJO³

*¹Docteur en Sciences sociales
de Développement du Capital Humain
²Institut des Sciences Anthropologiques
et de Développement (ISAD)*

*^{1,2}Université Félix Houphouët
de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire*

*³Université Peleforo Gon Coulibaly-Korhogo,
Côte d'Ivoire*

*ettienkp2010@gmail.com
monchal17@yahoo.fr
kenado2006@yahoo.fr*

Résumé :

Les voiries urbaines sont en proie à l'occupation illégale par les activités commerciales dans la commune d'Adjamé. Ce phénomène s'accroît de plus en plus à travers les liens sociaux pour la pérennisation de cette pratique sociale. Cette réflexion vise à montrer comment les liens sociaux sont mobilisés pour l'occupation illégale des espaces publics.

Pour comprendre ce phénomène, la méthode de collecte de données s'est appuyée sur une étude qualitative à travers des entretiens auprès de 35 acteurs gravitant autour de la gestion de la voirie urbaine communale.

Les résultats permettent de rendre compte que les liens sociaux « assignés » c'est-à-dire la parenté, l'ethnicité, les classes sociales (relations qui unissent les individus dans les sociétés dites traditionnelles), sont transposées sur la voirie urbaine. Il s'agit de regroupements ethniques et familiaux pour la pratique du commerce et des regroupements religieux sur la voirie urbaine.

Il y a aussi les liens sociaux « construits » consistant à des productions de relations nouvelles pour la pratique d'activités commerciales. Les réseaux de relations de solidarité sur la voirie et les alliances par complémentarités des activités commerciales pérennisent l'occupation de la voirie urbaine communale à Adjamé (solidarité normative-solidarité positive). L'approche stratégique de Crozier (1977) et l'individualisme méthodologique de Boudon (2002) ont été mobilisés pour analyser les données recueillies. Ainsi par le paradigme interprétativiste, les pratiques commerçantes sur la voirie urbaine à Adjamé apparaissent comme le produit social de causalités multiples et les commerçants en tant qu'acteurs en situation disposant de « marges de manœuvre » et de « possibilités stratégiques et tactiques » plurielles. Il ressort donc de l'étude que la mobilisation des liens sociaux contribue à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé.

Mots-clés : occupation, liens sociaux, voirie urbaine, Commune d'Adjamé

Summary

Urban roads are plagued by illegal occupation by commercial activities in Adjamé commune. This phenomenon is accentuated more and more through social links for the perpetuation of this social practice. This reflection aims to show how social bonds are mobilized for the illegal occupation of public spaces. To understand this phenomenon, the data collection method was based on a qualitative study through interviews with 35 actors revolving around the management of municipal urban roads.

The results make it possible to realize that the “assigned” social ties, that is to say, kinship, ethnicity, social classes (relations that unite individuals in so-called traditional societies), are transposed to urban roads. These are ethnic and family groups for the practice of trade and religious groups on urban roads.

There are also “built” social links consisting of new relationship productions for the practice of commercial activities. The networks of solidarity relations on roads and alliances by complementarities of commercial activities perpetuate the occupation of the communal urban roads in Adjamé (normative solidarity-positive solidarity). The strategic approach of Crozier (1977) and the methodological individualism of Boudon (2002) were mobilized to analyze the collected data. Thus, through the interpretative paradigm, commercial practices on the urban roads in Adjamé appear as the social product of multiple causalities and traders as actors in situation with “leeway” and “strategic and tactical possibilities” plural. It thus appears from the study that the mobilization of social ties contributes to the persistence of the occupation of urban roads in the commune of Adjamé.

Keywords : occupation, social links, urban roads, Adjamé commune

INTRODUCTION

La gestion des voies urbaines communales revêt aujourd'hui une importance particulière en Côte d'Ivoire. En effet, la sensibilité des autorités ivoiriennes a toujours été marquée par une exigence de respect, de propreté, de sécurité et surtout de confort dans l'usage de la voirie urbaine. C'est pourquoi depuis les indépendances jusqu'à ce jour, la Côte d'Ivoire s'est toujours dotée de lois et normes en matière de réglementation de l'occupation des espaces publics urbains. Toutes ces lois ont tenté d'imposer aux communes la mise en place de plans de gestion de leur environnement en vue d'une meilleure maîtrise de l'occupation de ces espaces urbains.

Toutefois, en dépit des normes, les voies demeurent occupées les détournant ainsi de leur objectif premier qui est la circulation des biens et des personnes. Le cas de la commune d'Adjamé reste notoire avec ses rues et grands carrefours densément occupés. Cette persistance de l'occupation dans la commune d'Adjamé s'observe essentiellement avec les commerçants et les transporteurs. En effet, lorsqu'on circule dans la commune d'Adjamé, on remarque que les voies sont pour la plupart transformées en « marchés à ciel ouvert ».

Photo 1 : Vue du boulevard Nangui Abrogoua transformé en « marché à ciel ouvert »



Source : Koaci.com, 2016

Il s'agit de divers commerçants qui viennent s'installer sur les trottoirs et parfois sur la chaussée au mépris des règles et normes d'urbanisation susmentionnées. La plupart des voies de cette commune sont contiguës à des marchés. Elles constituent en même temps des aires de chalandises se transformant très rapidement aussi en marchés en raison de leur forte fréquentation. Les trottoirs disparaissent, car sont pris d'assaut par les vendeurs. Dans certains lieux tels que les boulevards « Nangui-Abrogoua » et « De Gaulle (Mirador) », les chaussées sont totalement occupées par des commerçants. Cet encombrement des trottoirs par les commerçants a conduit la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) à interrompre son trafic sur certains axes afin d'éviter les cas d'accidents (Pascal E, 2018 : P58)¹. A cela s'ajoutent les gares spontanées qui se créent en ces lieux. Il suffit de voir un espace libre ou beaucoup fréquenté pour que celui-ci soit transformé en gare routière de véhicules appelés dans le jargon ivoirien « woro woro » ou « gbaka ».

Tous ces faits et actions susmentionnés favorisent donc le dysfonctionnement de la voirie. Les conséquences sont parfois désastreuses. Les piétons se faisant renverser parce que luttant la chaussée avec les automobilistes. Le Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM) (2016)² signale que le nombre d'accidents de la circulation a un fort ratio dans la commune d'Adjamé. En effet lorsqu'on fait le rapport accidents de la circulation / superficie en 2014 et 2015, on a en 2014 dans la commune d'Adjamé un ratio de 934 / 1210 ha (= 0,7719) et en 2015 un ratio de 969 / 1210 ha (= 0,80083). Lorsqu'on compare ces taux avec ceux des

1- Pascal E (2018), Thèse de doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan.

2- Rapport annuel 2016 du Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires

communes de grandes populations et superficies comme Abobo ($688 / 10\,000$ hectares = 0,0688) et Yopougon ($1325 / 15306$ hectares = 0,08657), on se rend bien compte de l'importance des accidents de la circulation dans la commune d'Adjamé. Aussi, selon le Centre de Commandement des Opérations et Transmission (CCOT) du GSPM, les causes de ces accidents sont le fait de l'occupation de la voirie par les commerçants³.

En avril 2016, un camion de transport de produits laitiers se renverse sur le boulevard Nangui Abrogoua, à Adjamé, causant un mort et sept blessés. Dans sa chute, le camion écrase une fillette. Sept vendeuses postées dans les environs sont blessées. (AIP, 05 avril 2016).

Photo 2 : Une vue du camion renversé sur le boulevard Nangui Abrogoua (AIP, 2016)



Face donc aux risques que suscitent les occupations de la voirie urbaine et les embouteillages aux heures de pointe, des campagnes de déguerpissement sont initiées afin de rendre la circulation fluide. Ainsi, depuis 1997 les déplacements

3- Centre de Commandement des Opérations et Transmission (CCOT), Rapport annuel du GSPM 2016

ou déguerpissements sous contraintes de façon régulière ont été entrepris jusqu'à récemment. Dans le mois de septembre 2016 de vastes campagnes de déguerpissement à Adjamé ont encore eu lieu, mais les jours qui ont suivis ces opérations, les populations sont revenues aussitôt.

Photo 3 : Opération de déguerpissement dans la commune d'Adjamé



Source : Koaci.com, 2016

De tels déguerpissements ont lieu régulièrement (BSU, 2013)⁴ dans toutes les communes du district d'Abidjan sans pour autant régler le problème de l'occupation abusive de la voirie.

Après le passage des bulldozers et de la brigade de la salubrité urbaine, les commerçants déguerpis réapparaissent aussitôt. Ils reprennent du service là où ils étaient initialement chassés. Le constat général est donc de voir recolonisés les espaces dégagés ou déguerpis.

Eu égard à cette situation, pourquoi malgré les efforts consentis par les autorités communales et étatiques pour les déguerpissements, la persistance de l'occupation de la voirie urbaine communale demeure une réalité ?

4- Rapport de la Brigade de la Salubrité Urbaine, 2013

A l'analyse des différentes solutions pour résorber la question de l'occupation de la voirie urbaine, il ressort que toutes les approches s'inscrivent pour la plupart dans le paradigme positiviste qui ne lit qu'un seul pan des dimensions à prendre en compte dans l'aménagement de la voirie urbaine : l'aspect matériel et morphologique des ingénieurs, des architectes, des urbanistes... Hors, les déguerpissements sont initiés dans un espace qui n'est pas « sauvage » mais géographiquement socialisé, c'est-à-dire sur lequel existent des activités commerciales depuis de longue date. Dès lors, l'interdisciplinarité qui fait appel à d'autres paradigmes non cartésiens, se révèle comme une exigence théorique et méthodologique, pour prendre en compte les dimensions culturelles.

L'institutionnalisation escomptée d'une voirie fluide, son adoption comme modèle écologique, suppose l'acceptation avec assimilation des valeurs socioculturelles, socioéconomiques et organisationnelles nouvelles. Toute mutation ou dynamique qui ne dispose pas de l'appui de facteurs endogènes, à travers le système socioculturel des acteurs intervenant sur la voirie urbaine d'un point de vue sociologique exprime structurellement un contrepoids pour les facteurs exogènes.

L'objectif de cet article est de comprendre comment la mobilisation des liens sociaux concourt-elle à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine communale.

La théorie de l'acteur stratégique de Crozier et Friedberg (1977) et l'individualisme méthodologique (Boudon, 2002) ont été mobilisés pour analyser les données recueillies. Ce cadre théorique révèle d'une part que : « *Une organisation, phénomène sociologique est toujours un construit social qui existe et se transforme seulement si d'une part elle peut s'appuyer sur des jeux permettant d'intégrer les stratégies de ses parti-*

cipants et si d'autre part elle assure à ceux-ci leur autonomie d'agents libres et coopératifs. L'acteur est donc engagé dans un système d'action concret et doit découvrir avec la marge de liberté dont il dispose sa véritable responsabilité » (Crozier et Friedberg, 1977). D'autre part Pour l'individualisme méthodologique, ce sont les individus qui, par leurs actions, construisent en permanence le phénomène social. Ils sont donc des acteurs qui ont des « stratégies » tout à fait conscientes. Ils se basent généralement sur un rapport « coût/ avantages » pour décider de leurs comportements et pratiques.

I- METHODOLOGIE

Le choix de la commune d'Adjamé se justifie par un certain nombre de faits. D'abord c'est une commune contigüe à la commune du Plateau le centre des affaires administratives du district d'Abidjan. Cette commune du district d'Abidjan est limitée à l'Est par la commune de Cocody, à l'Ouest par la commune d'Attécoubé, au Nord par la commune d'Aboobo et au Sud par la commune du Plateau. Ce qui fait de la commune un lieu de transit et de rencontres par excellence.

Carte 1 : la commune d'Adjamé dans le district d'Abidjan



Au fil du temps cette commune est devenue une commune à vocation commerciale. La gestion de la voirie dans cette commune est devenue un véritable problème en raison des « flots » de populations qui convergent chaque jour dans cette cité pour leurs activités respectives essentiellement commerciales ou pour faire des emplettes.

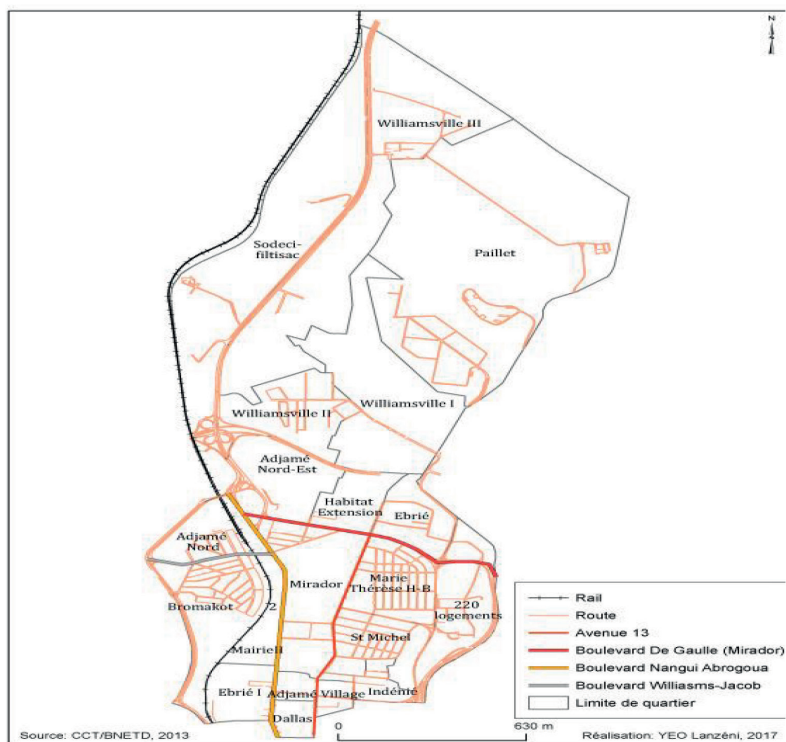
Cette commune a une forte densité de population le jour en raison du nombre d'activités économiques qui s'y déroulent.

Le choix de cette commune se justifie aussi par le fait qu'elle est dirigée depuis mars 2001 par la même équipe municipale ; ce qui suppose une certaine vision de la politique ou de la stratégie environnementale dans cette commune. En dépit de cette stabilité institutionnelle de la commune d'Adjamé, la persistance de l'occupation de la voirie urbaine dans cette commune demeure préoccupante.

Quatre (04) voies urbaines ont été visitées lors des entretiens (voire carte 2).

- *Le Boulevard Nangui Abrogoua* (il part du carrefour de la RAN, passe devant l'INSP (Institut National de Santé Publique) pour finir au Plateau)
- *Le Boulevard Général De Gaulle* (Il part du carrefour de la RAN, passe devant le MIRADOR (SICOGI), devant la gare STIFF jusqu'au monument des martyrs (Est-Ouest)
- *Le Boulevard William Jacob* (Il part du Boulevard de la Concorde pour finir au carrefour de la mosquée au niveau du boulevard Nangui-Abrogoua)
- *L'Avenue 13* (Il part du boulevard Général De Gaulle jusqu'au Musée des civilisations à l'entrée du Plateau).

Carte 2 : Voies urbaines visitées lors des enquêtes



L'analyse qualitative a été utilisée pour appréhender le phénomène de l'occupation illégale de la voirie urbaine dans cette commune. Cette enquête se veut au plus près des situations naturelles des sujets - vie quotidienne, conversations -, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du «point de vue de l'acteur», des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones (De Sardan, 2001). La production par le chercheur de données à base de discours autochtones qu'il aura lui-même sollicités reste un élément central de toute recherche de terrain. Pour De Sardan, il

faut pour cela recourir au savoir des acteurs locaux parce que les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social. Rendre compte du «point de vue» de l'acteur est en quelque sorte la grande ambition du socio anthropologue. L'entretien reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations locales. Ce sont les notes d'entretien et les transcriptions d'entretiens qui constituent la plus grosse part des corpus de données du socio anthropologue.

La collecte des données a obéi à des critères de représentativité pour la sélection des personnes ressources. Pour les organisations/institutions, les choix ont été opérés selon le critère de la maîtrise de l'information à savoir les responsables en charge de la question de la voirie.

Pour ce qui est des entretiens auprès des commerçants sur la voirie urbaine dans de la commune d'Adjamé, nous avons eu recours à un échantillonnage accidentel. Ici on a choisi les éléments au fur et à mesure qu'ils se présentaient, sans tri. La taille de l'échantillon a été arrêtée après saturation dans les réponses, c'est à dire lorsqu'on a constaté que l'hétérogénéité dans les réponses existant dans la population cible avait été épuisée.

Tableau N°1 : Répartition des personnes ressources enquêtées

MINISTERES DE TUTELLE	STRUCTURES INTERROGÉES	RESPONSABLES INTERROGÉS	EFFECTIF
MINISTERE DE LA SALUBRITE URBAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT	ANASUR	DIRECTEUR DES ETUDES ET PROJETS A L'ANASUR	01
	ONAD	DIRECTRICE DES PROJETS	01
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	AGEROUTE	DIRECTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER	01
MINISTERE DE L'INTERIEUR	DISTRICT D'ABIDJAN	DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	01
	COMMUNE D'ADJAME	DIRECTION TECHNIQUE HYGIENE ET SALUBRITE	01
		(SOUS DIRECTION VOIRIE ET RESEAUX DIVERS, TRANSPORTS ET PUBLICITE)	01
		COMMERCANTS	29
	TOTAL EFFECTIF A ENQUETER		35

La typologie des commerçants nous a permis de distinguer sept (6) catégories de commerçants sur la voirie communale

- Les commerçants(es) de vivriers (9)
- Les commerçants(es) d'ustensiles et couverts (verres, cuillère et autres) (5)
- Les commerçants(es) de friperies et autres tenues vestimentaires (5)
- Les commerçants(es) de pagnes (3)
- Les commerçants(es) de bijoux (3)
- Les commerçants(es) d'aliments de consommation (4)

L'étude s'est déroulée dans la commune d'Adjamé dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Nous avons utilisé une méthode qualitative pour la collecte de l'information.

Les entretiens ont été dirigés vers trente-cinq (35) acteurs gravitant autour de la gestion de la voirie urbaine communale (tableau N°1). Les entretiens réalisés ont été dirigés par des guides. Ils ont eu pour ambition de comprendre comment la mobilisation du lien social concourt à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé.

II-RESULTATS

Les résultats de l'étude présentent les liens sociaux qui sont à l'origine de la persistance de l'occupation de la voirie urbaine. La notion de lien social renvoie à la fois au rapport entre l'individu et ses différents groupes d'appartenance, et aux conditions du changement social de longue durée.

Aujourd'hui, elle est de plus en plus utilisée pour désigner aussi bien le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, que l'ambition d'une cohésion sociale plus forte de la société dans son ensemble (Paugam, 2008 : 3-6). Il peut s'agir des liens assignés (parenté, ethnicité, etc.), des liens construits basés sur l'interconnaissance (relations amicales, de voisinage, etc.). Comme indicateurs de cette mobilisation des liens sociaux dans le cadre de cette étude, nous avons retenu les liens assignés (l'ethnie, la parenté, la religion qui sont mobilisées sur la voirie urbaine concourant à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine), les liens construits (les réseaux de relations sur la voirie, solidarité entre les occupants) et les alliances par complémentarités dans les activités commerciales (différence avec réseaux de relation). Les types de regroupements ont été consignés dans un tableau récapitulatif.

Tableau N°2 : Récapitulatif des principaux regroupements sociaux pour la pratique des activités commerciales sur la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé

Réseaux de relation	Effectif
Voisinage	07
Même ethnie	11
Parenté	8
Complémentarité des activités	03
Total	29

Source : Réalisé par Ettien KP, 2016 données de terrain

II-1 Les liens sociaux assignés concourant à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé

Dans le cadre de cette partie, il s'agit de mettre en exergue les liens personnels ou assignés issus de l'ethnie, de la parenté et de la religion qui pérennisent les activités commerciales sur la voirie urbaine à Adjamé.

II.1.1 L'usage de la parenté et de l'ethnie pour la pratique du commerce sur la voirie urbaine à Adjamé

Les liens sociaux assignés le sont le plus souvent à la naissance et traduisent une solidarité mécanique, c'est-à-dire celle qui unit les individus dans la communauté, dans les sociétés dites traditionnelles (Durkheim, 1991). Aujourd'hui ces liens sociaux se sont transposés sur la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé. A partir des catégories de commerçants sur lesquels nous avons identifiés et menés nos enquêtes, il ressort des liens sociaux très forts sur la voirie communale. Les résultats montrent bien plusieurs types de regroupements à l'origine de la persistance de l'occupation de la voirie urbaine à Adjamé. Sur vingt-neuf (29) commerçants enquêtés onze (11) ont eu leurs places pour l'exercice de leur commerce grâce à leur accointance ethnique et huit (8) grâce aux liens de parenté.

C'est l'exemple de dame Kouyaté, une des commerçantes rencontrées qui dit ceci : « Comme je ne faisais rien et j'étais à la maison, mon mari m'a dit de venir l'aider, c'est là que je suis arrivée. La mairie vient nous chasser, mais quand ils arrivent, on range les pagnes dans le magasin et après leur départ, on les replace. C'est comme ça que nous travaillons. On ne peut quitter ici. »

Pour cet autre commerçant, le choix de ce site est un legs familial : « j'ai grandi ici, c'est mon quartier, je vendais pour ma tante à mon jeune âge à cet endroit. Donc j'y suis maintenant pour vendre pour moi. Ici ça marche. » Hélène, Marié, sur le BNA.

Madame Dao de poursuivre : « Il y a longtemps que j'occupe cette place. Ici il n'y avait pas assez d'hommes. C'est ma grande-sœur qui occupait cette place. Elle est rentrée au village. Maintenant c'est moi qui suis là. » Dao Mariam, Marché Gouro (Banfora).

A côté des liens de parenté et de l'ethnie pour la pratique du commerce sur la voirie urbaine à Adjamé, il a été révélé également des regroupements religieux.

II.1.2 La commune d'Adjamé et ses regroupements religieux sur la voirie urbaine

Pour ce qui est des regroupements religieux ou considérations religieuses sur la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé, le constat est plus frappant sur le Boulevard Nangui Abrogoua. En effet, cette voie urbaine est contiguë à la plus grande mosquée de la commune. Tous les vendredis, la voie est prise d'assaut par les mendiants en plus des commerçants qui y mènent déjà leurs activités. En plus, en raison de son attraction au plan commercial et des différentes gares routières et ferroviaires, la commune est fréquentée par une population venue y mener des activités commerciales pour certains et pour d'autres faire des emplettes. Ces occupations sont dues selon les enquêtés à l'étroitesse des mosquées, dans

la mesure où la majorité des commerçants est musulmane. Ce qui se traduit par les propos d'un commerçant : « *nous tous nous ne pouvons pas accéder à l'enceinte de la mosquée c'est pourquoi nous restons ici. Ce n'est pas normal, mais on n'a pas d'autre endroit. Donc on fait avec.* » (Commerçant, 45 ans musulman). Une autre catégorie d'acteurs qui participe à l'occupation des voiries sont les mendiants. Leurs activités consistent à collecter des fonds auprès des commerçants et des musulmans lors des jours de prières. Les commerçants étant pour la plupart musulmans, la commune d'Adjamé apparaît donc pour ces mendiants (comme) une commune à fort potentiel de ressources financières en raison des activités commerciales qui s'y mènent. A ce propos, un commerçant avoue que « *c'est ici que tout le monde passe, si on se met ici, c'est facile de soutirer un peu de sous aux passants. C'est comme ça que je gagne ma vie. C'est la pauvreté qui fait ça. Si je ne fais pas ça je vais manger quoi. Je n'ai pas d'emploi.* ».

Toutefois la persistance de l'occupation de la voirie urbaine à Adjamé n'est pas seulement tributaire des liens sociaux assignés. Il ressort également la mobilisation des liens sociaux construits dans le temps qui maintiennent les activités sur les voies urbaines à Adjamé.

II-2 Les liens sociaux construits participant à la pérennisation de l'occupation de la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé

Les liens sociaux construits impliquant des choix individuels et volontaires produisent une solidarité organique qui fonde le lien social dans les sociétés modernes et qui est caractéristique des rapports associatifs.

A l'occasion de la visite dans la commune d'Adjamé, nous avons pu observer la vitalité, la diversité, le dynamisme, dans les rues. La voirie urbaine communale est devenue au fil des ans un lieu de production de situations sociales, de reproduction de relations antérieures mais aussi de production de relations nouvelles. En plus de la parenté et de la religion

qui participent à la pérennité des activités commerciales sur la voirie urbaine à Adjamé, nous avons également les réseaux de relations sur la voirie (solidarité entre les occupants) et les alliances par complémentarités dans les activités commerciales (différence avec les réseaux de relation). Le concept de solidarité est polysémique. Ce que l'on trouve à la construction du terme et celle que l'on trouve dans l'usage commun contemporain. La première définition renvoie à une solidarité normative (telle qu'on la définit et la construit) et de la seconde renvoie à une solidarité positive (c'est-à-dire telle qu'on en constate l'usage).

II-2-1 Les réseaux de relations sur la voirie (solidarité entre les occupants) qui concourent à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine

Il s'agit d'appréhender les réseaux de relations nés sur la voirie urbaine et qui participent à la pérennisation des activités commerciales. Ce que nous appelons ici solidarité normative qui s'est construite dans le temps. Ce sont les amitiés issues du voisinage immédiat parce que nous vendons les mêmes articles sur la voirie. Ainsi lorsqu'un client arrive et qu'il ne trouve pas l'article chez l'un des commerçants, il le conduit chez le voisin et vice-versa. Cette solidarité entre les commerçants fait que lors des déguerpissements ces commerçants sur la voirie urbaine défendent leur portion occupée et sont prêts à tous les sacrifices pour y demeurer. « *Nous sommes ici depuis avant la crise de 2011. Quand la guerre est finie on s'est retrouvé. Vous voyez ici, il y a des baoulés, des dioulas, des gouro, ...on est mélangé. Y a longtemps on se connaît* » et notre interlocuteur de poursuivre « *actuellement on est devenu comme des frères...* » une vendeuse de médicaments à la grande mosquée.

Il existe d'autres formes de vente qui perpétuent l'occupation de la voirie communale. Selon l'un des responsables

rencontrés à la mairie d'Adjamé, « *il y a aussi des jeunes qui arrivent le matin dans la commune pour trouver une activité. Ces jeunes sont en contact avec les locataires de « magasins témoins » notamment des chinois. Ces chinois louent de façon clandestine des magasins pour stocker les marchandises qui ne sont pas déclarées à la mairie. Ces jeunes étant d'excellents vendeurs prennent ces marchandises dans ces boutiques non déclarées et se retrouvent également sur la voirie urbaine* ».

II-2-2 Complémentarité des activités comme facteur explicatif de la persistance de l'occupation de la voirie urbaine à Adjamé

Ici, il s'agit des réseaux sociaux s'appuyant sur des alliances qui sont nées de la complémentarité dans les activités sur la voirie urbaine à Adjamé. Il s'agit d'une solidarité positive qui est née des usages de circonstance. Nous avons les vendeurs de tissus dans certains magasins qui acceptent que les vendeurs au détail mènent leurs activités devant leur boutique. Mais au lieu de leur livrer une concurrence, ces vendeurs au détail concourent plutôt à l'écoulement des stocks de magasins. « *Je viens les matins, je prends la marchandise avec le propriétaire, je vends au détail, le soir je fais le point de ce que j'ai vendu et je lui donne pour lui.* » (Commerçant détails K M).

L'on a observé également des glacières d'eau et de jus déposées sur les trottoirs avec leurs vendeuses et vendeurs installés juste à côté de petits restaurants, attendant les clients de ces petits restaurants et autres passants venus faire des emplettes, pour leur rafraîchissement. Cette activité de vente d'eau vient ainsi compléter l'activité de restauration déjà existante sur la voirie. Nadège Konan (15 ans) en vacances scolaires justifiant son activité sur la voirie urbaine nous dit

ceci : « *c'est ma maman qui est venue demander la place et chaque jour je donne mille 1000 Fcfa au propriétaire du magasin.* »

Ici, les liens sociaux construits s'inscrivent dans des choix individuels et volontaires, de circonstance qui ont une part dans la persistance de l'occupation de la voirie urbaine à Adjamé.

III- DISCUSSION

Dans cette partie, il a été appréhendé la corrélation entre les liens sociaux et la persistance de l'occupation de la voirie urbaine dans la commune d'Adjamé en regard de la théorie et du paradigme interprétativiste que nous avons éprouvés pour l'analyse des données collectées tout au long de cette recherche. Il ressort donc de l'étude que la mobilisation des liens sociaux dans la persistance de l'occupation de la voirie urbaine s'appréhende à travers les liens assignés et les liens construits des commerçants.

III-1 A propos des liens sociaux assignés à l'origine de la persistance de l'occupation de la voirie urbaine.

Les investigations réalisées auprès des commerçants permettent d'établir que l'ethnie, la parenté et la religion sont utilisées par les commerçants pour les installations sur la voirie. Ces liens pérennisent ainsi les activités commerciales sur la voirie urbaine. L'étude de Leimdofer (1999 : 51-75), va dans le même sens (que) cette étude quand il stigmatise la mobilisation des liens du mariage dans l'occupation des espaces publics urbains. En effet, il soulignait déjà que « *d'autres considérations rentrent en jeu, Il s'agit notamment des liens du mariage car l'occupant peut être l'épouse d'un agent de la mairie. Il est souvent question des interventions ou recommandations du genre c'est « mon petit frère », « aide-le à s'installer ».*

Pour Elom (2011 : 1-12), dans une analyse anthropologique de l'occupation des espaces publics par les activités commerciales, avance que dans la ville de Yaoundé, les trottoirs sont occupés par le petit commerce et ces espaces publics sont réquisitionnés par des particuliers pour construire ou implanter des boutiques ou autres hangars commerciaux. Pour cet auteur, le regroupement des individus se fait selon leurs obédiences ethniques et les amène à considérer ces lieux comme leurs fiefs d'origine.

La rue est devenue selon Janin, le lieu de l'expression d'une identité individuelle et collective. Dans une approche tout aussi sociale, Janin P. (2001 : pp. 177-189) analyse la rue africaine comme un espace de mise en présence des communautés ethnoreligieuses diversifiées. Ces pratiques religieuses sur la voirie sont également confirmées par l'étude de Koman F. P. (2016).

L'utilisation des liens sociaux que sont la parenté, l'ethnie et la religion pour la pérennisation des activités commerciales sur la voirie urbaine s'en trouvent vérifiées dans la commune d'Adjamé.

III-2 A propos des liens sociaux construits et la persistance de l'occupation de la voirie urbaine.

A partir des liens sociaux construits, il a été montré que les liens par solidarité normative, (amitiés, voisinages) concourent également à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine. Une étude déjà réalisée en milieu urbain africain par Leimdorfer et Marie (2003), démontrent que les dynamiques dans les sociétés urbaines combinent à la fois les logiques du lien social moderne et du lien social communautaire pour exercer dans l'économie informelle. Ils avancent que la plupart des citoyens africains sont restés dans le secteur informel car largement attachés à leurs ap-

partenances communautaires. Dabié N. (2009) de renchérir en montrant que les espaces publics se sont renforcés comme des lieux d'expérimentation et de constructions collectives ou individuelles d'alternatives économiques et sociales, devenant, pour ces populations précarisées, un rempart contre l'anéantissement social.

Ces jeunes qui tous les jours viennent prendre des marchandises avec les chinois et se retrouvent sur la voirie urbaine sont ainsi dans « l'économie de la débrouille » selon Lokota (1992 : 161-78). Il en est de même des restaurants aux abords de la voirie urbaine que Leimdorfer (2003 : 109-54) traduit par la « petite restauration ».

Ici, les liens sociaux construits s'inscrivent dans des choix individuels et volontaires, de circonstance qui ont une part dans la persistance de l'occupation de la voirie urbaine à Adjamé. Au total, les résultats de l'étude montrent que la mobilisation des liens sociaux par les commerçants concourt à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine.

CONCLUSION

L'étude a montré que les liens sociaux sont fortement mobilisés à Adjamé pour pérenniser l'occupation de la voirie urbaine. Cette utilisation de ces réseaux de relation s'inscrit dans la socio anthropologie. L'approche stratégique de Crozier et Friedberg (1977) et l'individualisme méthodologique de Boudon (2002) ont été mobilisés pour analyser les données recueillies. Savoir donc que la mobilisation des liens sociaux concourt à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine doit amener les autorités communales et étatiques à prendre en compte les aspirations socio-économiques des populations. Ces activités commerciales sont menées depuis de longues dates sur des espaces qui ont été recomposés socialement et répondent à des logiques qu'il faudra considérer. C'est ce

qui fait dire à ce responsable : « *pour certains déguerpissements, nous ne sommes pas d'accord. Il faut comprendre que c'est nous qui sommes dans la commune et c'est nous qui sommes avec les populations et nous savons ce qu'elles vivent ou ce qui les préoccupe* ».

Au total cette étude est une contribution à l'immense champ qu'est la socio-anthropologie urbaine pour comprendre l'espace urbain dans une commune africaine et notamment celle de la commune d'Adjamé dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Cette étude ouvre également de nouvelles perspectives sur le rapport entre liens sociaux assignés et liens sociaux construits pour établir une sorte de balance tendant à expliquer la prédominance des liens sur ces espaces publics voiries.

En termes d'enseignements méthodologiques et théoriques, l'on relève que pour l'essentiel, les résultats ont vérifié notre hypothèse de départ, et ce faisant, ont validé l'intérêt d'un cadre de recherche basé sur une approche socio anthropologique (qualitative). Aussi, nos résultats confirment l'importance de ne pas caractériser la gestion de la voirie dans une perspective uniquement positiviste.

Des enseignements en termes de gestion, il ressort que la mobilisation des liens sociaux annihile tous les efforts des parties prenantes dans la gestion de la voirie urbaine à Adjamé. Et l'occupation abusive de la voirie urbaine pour la pratique du commerce continue d'être un fait. Les populations continuent de payer donc un lourd tribut en termes d'atteintes au capital humain (embouteillages, stress, accidents, décès).

Au niveau de la portée épistémologique de l'étude, nous retenons que, l'expérience des liens sociaux concourant à la persistance de l'occupation de la voirie urbaine montre que

l'expertise des sciences sociales de développement devra aujourd'hui prendre en compte les facteurs infracommunaux (endogènes) au détriment des macro-modèles déterministes facteurs supracommunaux (exogènes).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boudon, Raymond (2002). «Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ?» *Sociologie et sociétés*, vol.34, n.1, p.9-10.
- Crozier Michel et Friedberg Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil
- Dabie Nassa, « Abidjan », Géographie et cultures [En ligne], 71 | 2009, mis en ligne le 22 avril 2013, consulté le 25 juin 2017. URL : <http://gc.revues.org/2124> ; DOI : 10.4000/gc.2124
- De Sardan, Jean Pierre Olivier (2001). *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*. LASDEL.
- Durkheim, Emile (1991) *De la division du travail social. Etude sur l'organisation des sociétés supérieures* (Paris : Presses Universitaires de France).
- ELOM, Paul Ulrich Otye. (2011). La privatisation des espaces publics dans la ville de Yaoundé (Cameroun) : le cas des activités commerciales. *Africa Development*, 36 (1), 1-12.
- Ettien, Pascal Kouassi (2018). Logiques sociales et persistance de l'occupation de la voirie urbaine : cas de la commune d'Adjamé dans le district d'Abidjan- Côte d'Ivoire. Thèse Unique de Doctorat, Université FHB Abidjan.
- Grize, Jean-Blaise (2003). 6. Logique naturelle et représentations sociales. In *Les représentations sociales* (Vol. 7, pp. 170-186). Presses Universitaires de France.
- Jaccoud C., Zepf M., Leresche J.-P. (1999), *Gérer l'espace public. Dynamiques urbaines et dynamiques institutionnelles à Lausanne*, Rapport de recherche n° 143, IREC, DA, EPFL, Lausanne.
- Janin, Pierre (2001). *Une géographie sociale de la rue africaine* (No. 2, pp. 177-189). Editions Karthala.

- Koman, Franck 2016, « Occupation foncière et pratique de l'activité commerciale en milieu urbain : le cas du district d'Abidjan ». www.landaccessforum.org/wp-content/uploads/2016/02/Franck-Koman.pdf
- Lautier Bruno, (1999), Les amours tumultueuses de l'Etat et de l'économie informelle, IEDES-Paris I, 25p multigr
- Lautier Bruno, (2004), L'économie informelle dans le tiers monde, Edition la Découverte collection, Repères parution, 121p
- Leimdorfer François and Marie Alain (eds), (2003) « L'Afrique des citadins. Société civile en chantier (Abidjan, Dakar) (Paris: Karthala) : 109-54.
- Leimdorfer, François (1999), « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, discours d'acteurs », Politique Africaine n°74.
- Leimdorfer, François (2003) « L'espace public urbain à Abidjan. Individus, associations, Etat », in François
- Lokota, Ekote (1992), « L'économie informelle à Kinshasa : fait nouveau ou permanent ? » in Gauthier De Villers (ed), Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique (Les cahiers du CEDAF: n°3-4): 161-78.
- Lokota, Ekote (1994), « La crise de l'industrialisation, la problématique des activités informelles et les perspectives de développement endogène en Afrique subsaharienne : le cas du Zaïre » (Louvain-laNeuve : Presses Universitaires de Louvain).
- Mazars Adeline, (2013), « La qualité de l'aménagement des voiries, un des facteurs de reconquête des espaces publics de centre bourg : analyse d'aménagements de références au cœur des traversées de petites et moyennes communes ». Agricultural sciences. <dumas-00905956>
- N'DA Paul, (2002), Méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats : comment réaliser un mémoire, une thèse, en sciences sociales et en éducation, 2ème édition revue et augmentée, Abidjan, EDUCI.
- Paugam, Serge (2008), « Le lien social » (Paris : Presses universitaires de France).
- Rapport Brigade de la Salubrité Urbaine, 2013
- Rapport Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires, 2016

**La domesticité prostitutionnelle en
Casamance :
Des migrantes à l'assaut du cap skirring**



Benoît Tine

*Enseignant-chercheur en Sociologie,
Chef du Département de Sociologie,
UFR Sciences économiques et sociales
Université de Ziguinchor
BP 523-Ziguinchor (Sénégal)
Chercheur au Laboratoire Larses
b.tine@univ-zig.sn*

Résumé :

Les difficultés socio-économiques, la recherche de meilleures conditions de vie n'épargnent aucune catégorie sociale. Avec l'autonomisation des mouvements, la multiplication des formes de déplacement et l'ampleur qu'elles ont prises, la féminisation de la mobilité évolue et s'intensifie. Dans la station balnéaire du Cap-Skirring, en Casamance, les femmes migrantes venant de toute la sous-région s'adonnent à diverses activités génératrices de revenus. La prostitution est l'une d'entre-elles. La recherche du *toubab*¹ motivée par ce désir d'ailleurs, se décline en plusieurs facettes. Des stratégies sont par conséquent déployées par ces femmes, ma-

1- Veut dire en langue wolof, l'homme blanc

jeunement jeunes (célibataires ou divorcées), pour entrer en contact avec le *toubab*, développer la relation, se marier et aller en Europe, ultime étape du projet. La méthodologie qualitative et quantitative (entretiens, questionnaires et périodes d'observations directes) a permis de rendre compte du terrain et de confirmer l'hypothèse à savoir l'existence d'un tourisme sexuel et d'une large gamme de prestations prostitutionnelles au Cap Skirring.

Mots clefs : migration ; tourisme sexuelle ; vulnérabilité ; femmes ; Casamance.

Abstract

Socio-economic difficulties and the search for better living conditions do not spare any social category. With the empowerment of movements, the multiplication of forms of displacement and the scale they have taken, the feminization of mobility is evolving and intensifying. In the seaside resort of Cap-Skirring, Casamance, migrant women from all over the sub-region engage in a variety of income-generating activities. Prostitution is one of them. The search for the *toubab*, motivated by this desire, is divided into several facets. Strategies are therefore deployed by these women, mostly young (single or divorced), to get in contact with the *toubab*, develop the relationship, get married and go to Europe, the final stage of the project. The qualitative and quantitative methodology (interviews, surveys and direct observation periods) made it possible to report on the ground and confirm the hypothesis that sex tourism and a wide range of prostitution services exist in Cape Skirring.

Keywords : migration; sexual tourism; vulnerability; women; Casamance.

Introduction

La migration est surtout masculine mais celle des femmes s'intensifie en Afrique comme en témoigne le nombre croissant de femmes qui migrent, notamment de la campagne vers la ville, pour travailler, poursuivre des études ou profiter d'opportunités matrimoniales. Cette féminisation des migrations pour des motifs matrimoniaux revêt un caractère de plus en plus économique. C'est ainsi qu'elles évoluent dans le commerce, le service à la personne mais aussi dans la prostitution. A cause de pesanteurs socioculturels, administratifs et économiques, la migration de ces femmes s'effectue en grande partie à l'intérieur de l'Afrique. C'est le cas de la zone balnéaire touristique du Cap-Skirring en Casamance qui voit l'arrivée de plusieurs femmes en provenance des pays de la sous-région pour exercer comme travailleuses du sexe. La rencontre entre le tourisme sexuel et une offre prostitutionnelle conséquente et diversifiée fait du Cap Skirring un carrefour migratoire important. Pour vérifier cette hypothèse, nous aurons dans la première partie une présentation des cadres théorique et méthodologique de la recherche ; la deuxième partie développe la forme particulière qu'est la migration économique vers le Cap Skirring ; la troisième partie fait une ethnographie de la prostitution et la quatrième et dernière partie montre les multiples visages de la prostitution au Cap-Skirring.

1. Cadre théorique et méthodologique

1.1. Féminisation et démocratisation des flux migratoires

Depuis quelques années, on assiste à la féminisation de la migration qui montre que les femmes sont aussi des actrices de la migration interne et internationale. Dès lors, des chercheurs adoptent une approche multidisciplinaire en insistant sur le fait que la migration en tant que telle est un phénomène genré. Le numéro spécial de l'*International Migration Review*

(1984) rappelle que la migration est également féminine. M. Piore (1979), M. Morokvasic (1984) soutiennent que les femmes sont également des oiseaux de passage. De même, des études récentes montrent la complexité de la relation entre migration et statut de la femme. C'est ce qui fera dire à Boyd et *al.*, (2003) que les caractéristiques socioculturelles qui définissent les relations de genre dans la société d'origine ont une incidence non seulement sur la capacité des femmes à mobiliser des ressources nécessaires pour migrer, mais aussi sur l'occasion qu'elles ont de partir. Ils considèrent le genre comme une construction sociale qui renvoie au patriarcat comme un système hiérarchique de pouvoir, de domination et de contrôle et qui donne aux hommes un accès préférentiel aux ressources économiques et sociales.

À ce titre, des auteurs estiment que les mouvements migratoires africains ont connu de nombreuses mutations dans la mesure où on assiste à une féminisation des flux migratoires occasionnée par une forte mobilité des femmes. Historiquement, la période coloniale a été symbolisée par des déplacements de travail forcé qui plus tard vont donner naissance à un type de migration en solitaire due à la modernisation et à la paupérisation des sociétés africaines. Ainsi, avec le changement du statut des femmes, la figure de la femme migrante se développe et connaît une évolution considérable. Elles représentent la moitié de la population migrante à la recherche de nouvelles opportunités. Les années 1960 sont marquées par une augmentation des dynamiques migratoires des femmes soit 47 % en 1990 et 49 % en 2000 (Nations Unies, 2002). Avec cet accroissement et la diversification des formes qu'elle prend, la migration féminine est devenue un enjeu capital tant dans les pays de départ que dans les pays d'arrivée.

Compte tenu de cette mobilité, ces dernières vont s'efforcer de trouver des conditions de vie meilleures que celles qui leur sont imposées en milieu rural. C'est ainsi que l'on va passer d'un modèle de migration féminine passive basée sur le regroupement familial à celui d'une migration individuelle (liée au travail, aux études, au commerce etc.). Néanmoins, la majeure partie des flux féminins étaient rattachés aux migrations matrimoniales d'où le concept de virilocalité c'est-à-dire, des migrations matrimoniales qui s'effectuent de village en village. D'ailleurs selon Sylvie Bredeloup, « 80% de la migration sur le continent est intra-africaine² » ; de même, « malgré l'irrégularité des flux migratoires contemporains et la grande diversité des étapes et des destinations, on constate que 80% des mouvements se font encore entre pays limitrophes. 10% se font entre pays de la sous-région, plus éloignés, et les 10% restant sortent de la sous-région pour se diriger vers d'autres pays africains (Afrique centrale et Maghreb), l'Europe, l'Amérique ou le reste du monde », (F. Charrière et M. Frésia, 2008, p.14)

Qu'elles soient internes ou internationales, l'analyse des flux migratoires laisse entrevoir une présence féminine de plus en plus importante au cœur du phénomène migratoire, remettant ainsi en cause les analyses réductrices et mécanistes selon lesquelles les femmes sénégalaises migrent dans le cadre du regroupement familial comme le rappellent S. M. Tall et A. Tandian (2010). Cette féminisation accrue des départs se justifie par le renforcement de l'autonomie de celles-ci avec un accès au pouvoir économique, par les mutations sociales observées dans le pays de départ et d'accueil, ainsi que par l'influence des politiques publiques en faveur de la promotion des femmes. Autrement dit, ces dynamiques ont été

2- <https://movida.hypotheses.org/1210> consultée le 04 novembre 2019

favorisées par les transformations économiques, familiales et culturelles. Si elle a participé à autonomiser les femmes, cette féminisation de la migration, selon l'organisation internationale du travail (OIT), a considérablement augmenté la vulnérabilité de ces femmes.

Afin d'accéder à l'autonomisation, les migrantes sont obligées de faire face à deux situations : partir pour espérer mieux ou rester et demeurer dans la pauvreté.

À la différence de la migration masculine, celle féminine sénégalaise se particularise par des déplacements des femmes de la campagne vers la ville ; l'inverse est aussi valable. Il convient de rappeler que la présence des femmes dans les circuits migratoires s'est davantage confirmée avec l'envoi des travailleuses agricoles sénégalaises en Espagne notamment pour la cueillette de fraise (A. Tandian, S. Bergh, 2014). Cette évolution des migrations sénégalaises s'est faite en plusieurs phases. Les migrations sénégalaises sont pour la plupart du temps internes et saisonnières ; c'est le cas de la migration des femmes Diola et Sérère à Dakar qui s'activent comme ménagères et lessiveuses. En effet, partant de l'intérieur, les flux migratoires s'effectuent des zones arides vers les capitales régionales ou vers les zones pluvieuses qui présentent un potentiel agricole (*navétanat*).

Progressivement, cette migration saisonnière cédera la place à une autre forme qui se déroule pendant la saison sèche, d'où l'appellation d'exode rural. Cette forme conduit les populations des campagnes vers les grandes villes du pays notamment Dakar et d'autres localités touristiques comme la station balnéaire du Cap-Skirting.

1.2. Problématique de la recherche

Les femmes ne sont plus en reste dans l'élaboration de projets migratoires. Dans leur écrasante majorité, les

migrations en Afrique se font à l'intérieur du continent. Ces déplacements le plus souvent de la ruralité vers l'urbanité suivent en grande partie une logique de recherche de meilleures conditions de vie et de travail afin de lutter contre la pauvreté.

Très souvent, les études sur le genre et la migration donnent une analyse très linéaire car, lorsqu'elles abordent la question du travail des migrants, elles mettent le focal sur les hommes, les considérant comme les seuls acteurs et producteurs de revenus par opposition aux femmes qui étaient considérées comme économiquement inactives et dépendantes de l'homme. Également, lorsqu'il s'agit d'une étude sur la question de la sexualité, l'on implique rarement la question de la migration. Il faut attendre des années pour que l'on assiste à une émergence des écrits sur le phénomène de la migration des femmes comme le montrent les travaux de Borgeaud-Garciandia et Georges, (2014).

Au Sénégal, ce n'est qu'autour des années 2010 que la thématique de la migration féminine va commencer à émerger dans les recherches (Dial et Sakho, 2010 ; Bop, 2010).

Même si les migrations africaines sont surtout internes, les femmes aspirent aussi à aller en Europe. Pour franchir les frontières de l'espace Schengen par exemple, les ressortissants des pays tiers à l'Union européenne (UE) doivent demander un visa Schengen. Les démarches consulaires pour l'acquisition des visas sont soumises à des taxes perçues par les Etats et qui sont non remboursables. Au regard de l'affluence et du nombre dérisoires d'autorisations délivrées, il apparaît ici une vente d'illusion qui permet aux représentations consulaires de se faire de l'argent ; ce qui, selon André Rea, permet d'entretenir une bonne partie des agents consulaires. Dès lors, face à cette violence symbolique que

représentent ces procédures strictement encadrées, l'un des problèmes qui se posent est la frustration qui peut naître chez le candidat après plusieurs refus de demandes de visa. En effet, après avoir été confrontés à de nombreux refus (ou en avoir entendu parler), certains choisissent d'émigrer clandestinement, en empruntant les itinéraires terrestres via le désert du Sahara ou maritime (Ngom, 2018). Car, il paraît beaucoup plus simple de payer des montants compris en moyenne entre 400.000 Fcfa (610€) et 1.200.000 Fcfa (1830€) auprès de passeurs pour tenter de gagner le continent européen. C'est ainsi que les politiques de visa, la montée du populisme dans l'UE, les frontières et les politiques d'externalisation des frontières (Frontex) ont entraîné des modifications des itinéraires migratoires.

Se dessinent alors de nouvelles stratégies et de nouvelles routes de la migration pour les femmes. C'est ainsi que l'on note la présence de femmes dans les zones balnéaires, motivée par la recherche d'un lien affectif avec un *toubab* et de migrer vers l'Europe, etc. Ainsi, ces femmes migrantes vont s'adonner à un travail non protégé, à une forme de domesticité non déclarée à savoir la prostitution clandestine résidentielle appelée *catwoman*.

Cette étude se propose d'étudier les conditions de vie économiques et de travail des femmes migrantes dans la station balnéaire du Cap-Skirring ainsi que le contexte de vulnérabilité.

Nous proposons l'hypothèse selon laquelle les femmes migrantes évoluent dans des conditions sociales, économiques fragiles et sont exposés à une vulnérabilité qui dans une certaine mesure est un facteur qui les poussent vers un mariage blanc avec le « blanc » ou bien de se diriger vers la prostitution.

1.3. Cadre méthodologique

Les femmes rencontrées dans le cadre de cette étude possèdent des parcours migratoires assez diversifiés et viennent d'horizons divers. La majorité d'entre elles divorcées ou célibataires, sont des pourvoyeuses de revenus pour leur famille grâce à la prostitution. Pour mieux saisir cette activité ainsi que ses différents contours, nous sommes allés les rencontrer à travers des méthodes de collecte de données.

L'approche quantitative à travers le questionnaire nous permet d'appréhender les profils et les caractéristiques socio-démographiques de ces femmes migrantes. 50 femmes ont accepté de répondre au questionnaire. L'échantillon est loin d'être représentatif ; cependant, il nous permet d'avoir une idée de la base de sondage.

L'approche qualitative a aussi été mobilisée pour mieux saisir les facteurs de vulnérabilité, les conditions d'exercice du métier de travailleur du sexe. 23 femmes ont été interviewées ainsi que des personnes ressources autour du phénomène migratoire, de la perception de la migration féminine, de la vulnérabilité des migrantes, des conditions de vie et de la fréquentation des structures de santé ou de la gendarmerie. La durée de l'administration varie entre 30 et 45 minutes. Ces discours ont par la suite fait l'objet d'une analyse de contenu. De même, 15 séquences d'observation de jour comme de nuit, dans différents endroits (domicile, boîte de nuit, hôtel) ont été nécessaires. Il s'agissait d'observer le dynamisme des femmes, leurs comportements quotidiens, les interactions, leurs différentes relations avec les clients et les autres acteurs de la société.

2. La migration économique vers le Cap Skirring

2.1. Stratégie migratoires

À travers l'autobiographie des femmes migrantes présente au Cap-Skirring, nous observons une disparité de

catégories dans la zone notamment des célibataires, des divorcées avec ou sans enfants qui assument la charge de leurs enfants ainsi que celle de leur famille, des veuves, et autres. Les emplois recherchés par ces migrantes peuvent être temporaires, permanents ou saisonniers.

En vue d'améliorer leur situation économique et sociale, quatre stratégies sont souvent utilisées par les femmes dans les zones d'accueil. D'abord celles qui ont des enfants, les renvoient chez leurs grands-parents ou parents proches. Ensuite ces femmes font recours aussi aux réseaux sociaux (amicaux, parents, affectifs, amoureux, etc.). Enfin, il y a la stratégie de mariage pour les célibataires afin d'obtenir le soutien économique du compagnon dont l'objectif est loin de la construction d'un foyer. À cela s'ajoute une autre stratégie souvent développée par les femmes et qui a été énoncée par un auteur comme A. Kouni (1993). Celle-ci consiste en effet à séduire les hommes bien placés ou possédant un statut économique supérieur pour devenir leur compagne et parfois même leur faire endosser ou reconnaître la paternité de leurs enfants.

Ces mariages semblent être des éléments récurrents dans l'expérience de beaucoup de migrantes. En dehors de ces mariages, le concubinage est devenu aussi un fait récurrent chez les femmes. Leur trait commun est de ne pas avoir comme but principal la mise en place d'un foyer. Elles peuvent être classifiées en deux groupes : le premier groupe concerne les unions contractées en vue de permettre ou de faciliter à la femme migrante une intégration. En ce qui concerne le second groupe, il concerne les mariages de complaisance qui permettent de migrer en Europe.

2.2. Dynamiques migratoires

Souvent confrontées aux aléas de la vie sociale, les femmes se lancent à la recherche de solutions pour une vie meilleure. La migration est souvent considérée comme une solution aux problèmes qu'elles rencontrent dans leur pays d'origine (J. J. Gabas et M. J. Coussy, 2007). Ce qui les conduit donc à quitter leur zone ou région vers d'autres qui présentent beaucoup plus d'opportunités. Ces mobilités internes dont il est question ici sont très diverses et s'effectuent entre zones rurales: de la zone urbaine vers la zone rurale et même de pays étranger vers la zone rurale. Cependant, aborder la question des migrations, c'est envisager des processus dynamiques complexes prenant en compte les lieux de départ et les lieux d'arrivée tout en se posant la question se rapportant aux causes et conséquences de la migration des individus. La réponse à cette question débouche sur une multitude de facteurs : économiques, sociaux, culturels.

Saisir le phénomène de la migration des femmes revient alors à évoquer plusieurs paramètres bien que certaines variables sont très souvent susceptibles de peser plus que d'autres et par conséquent, influencent le type de migration envisagé (saisonnière, temporaire et/ou permanente). La mobilité interne des femmes vers le Cap-Skirring connaît un développement qui ne peut être appréhendé dans la mesure où elle est symbolisée par un entrelacement de parcours et de choix. Cette mobilité prend des formes complexes si l'on s'en tient à l'ensemble des facteurs qui en même temps les occasionnent et les limitent également.

Il faut souligner que le changement de regard apporté dans l'étude des migrations des femmes a permis de mieux voir le rôle et la place qu'occupent les femmes dans la migration. En effet, leurs dynamiques sont en quelque sorte

révélatrice de stratégies de contournement et d'adaptation aux obstacles économiques, sociaux et culturels qu'elles rencontrent. Cependant, en fonction des réalités du milieu, chaque femme s'inscrit dans une forme migratoire qui lui convient.

2.3. Les différentes activités exercées par les femmes

« Ici, la majorité des femmes travaillent dans le domaine de la restauration, d'entretien de maison en tant que domestique ou femme de ménage, de la pêche, de la vente et même de la prostitution, mais sous une forme déguisée et généralement elles combinent deux activités à la fois afin de gagner plus d'argent ». Tels sont les propos que nous avons recueillis auprès du chef de village de Cap-Skirring A. Ka.

Celui-ci nous donne en effet un éventail d'emploi auxquels les femmes plus particulièrement les migrantes exercent. D'après les informations du terrain, le principal secteur pourvoyeur de revenu chez les migrantes reste le secteur informel.

Les activités sont dépendantes de la saison touristique. Le statut de zone touristique rend favorable le développement de diverses activités permettant de gagner de l'argent ou d'accéder à un statut plus élevé. Plusieurs activités sont donc exercées par les femmes. Nos recherches nous ont permis d'en isoler cinq :

- Il y a celles qui sont dans les services de ventes ; le travail tourne autour de la vente des produits cosmétiques, de l'habillement, des objets d'arts, des produits de consommation de même que des produits halieutiques. Ce secteur emploie 28,6 % de femmes de notre échantillon.
- Les femmes employées de maisons et dans d'autres services (bars, restaurants, hôtels, etc.) constituent une autre catégorie. Il y a les femmes de ménage dans les hôtels et campements. Elles constituent une population dont le

niveau d'instruction est très faible. Sur huit femmes de ménage rencontrées, une seule était célibataire ; les sept autres femmes sont mariées avec une moyenne d'âge de 40 ans.

- Le métier de serveur est une activité prisée chez les jeunes célibataires âgés de 20 à 28 ans ; elles officient comme serveuses dans les boîtes de nuit, les bars, les restaurants, les hôtels, les campements ; elles ont un niveau d'étude équivalent au collège et ont suivi une formation professionnelle.
- Des activités telles que la coiffure et la couture existent mais sont sous-représentées.
- La prostitution quant à elle, emploie beaucoup de femmes migrantes au Cap Skirring ; elles sont appelées *catwoman* c'est-à-dire celles qui côtoient les hommes européens. Elles constituent le groupe le plus nombreux avec 30,6 % de notre échantillon. Leur activité consiste à créer un lien (amical, affectif ou amoureux) avec des *toubab* à qui elles proposent leurs services ou bien d'être leurs accompagnatrices 24h/24. Elles ont entre 20 et 30 ans, célibataires et offrent différentes prestations sexuelles aux touristes.

3. Ethnographie de la prostitution au Cap-Skirring

L'objectif principal pour ces jeunes filles qui se lancent dans cette activité est de trouver un mari européen et de mener une vie confortable sans souci d'argent et d'acquérir une autonomie afin d'avoir un statut élevé. Ce qui nous amène alors à nous poser un certain nombre de questions que voici : qui sont réellement ces femmes ? Que vendent-elles exactement : un corps, de l'amour ou un service ? La prostitution a-t-elle évolué. Elles disent ne pas être des professionnelles de sexe ; ce qui les intéresse plutôt, c'est de nouer une relation leur permettant d'atteindre leur objectif, c'est-à-dire migrer vers l'Europe. Elles affirment ne pas avoir de rapports sexuels avec leurs clients par conséquent elles ne se voient pas comme

étant des travailleuses de sexe. La première impression que nous avons relevée c'est lorsqu'on leur demande qu'est-ce que vous a motivé de venir au Cap-Skirring, la réponse qui en résulte c'est *dama gneuw wouti toubab*³. Vendre son corps à un touriste pour espérer une migration vers l'Europe est un phénomène qui prend de l'ampleur et touche la majorité des filles migrantes de Cap-Skirring.

3.1. La migration au service du tourisme sexuelle ?

Cap Skirring ne constitue qu'une étape du projet migratoire. Ce fait social total est attesté par nos informations collectées sur le terrain qui nous renseignent que les femmes migrent davantage vers cette zone non seulement pour travailler dans l'informel (ménagère, serveuse, coiffeuse), mais aussi et surtout pour se mettre en union avec un touriste afin d'échapper à leur quotidien. Elles sont 44,9 % à affirmer avoir choisi ce lieu pour trouver un *toubab*. Ce pourcentage est fort représentatif en ce sens qu'il montre que la recherche d'un travail ne constitue pas l'unique motif de la migration au Cap-Skirring.

En nous basant sur les données obtenues sur le terrain, nous pouvons distinguer deux formes de migration : les migrations saisonnières, les migrations temporaires et/ou permanentes.

3.1.1. Les migrations saisonnières

L'univers dans lequel nous avons choisi d'enquêter détermine en grande partie la forme de migration qui s'y présente. En effet, le Cap-Skirring est un lieu touristique qui ne vit que pendant la saison dite touristique. Dès lors, il est évident que la migration saisonnière est la plus pratiquée par les femmes. La quasi-totalité des femmes pour ne pas dire toutes les femmes qui choisissent de venir au Cap-Skirring s'inscrivent

3- Je suis venue chercher un européen ou un « blanc ».

dans le calendrier annuel de cette zone. Elles concentrent à elles seules 85,7 % des femmes. Ces dernières s'y orientent pendant l'hiver, période qui coïncide avec l'ouverture de la saison touristique pour ne retourner qu'en début d'hivernage c'est-à-dire à la fermeture de la saison (mois de mai). Mais ne perdons pas de vue que l'inverse est aussi valable dans la mesure où nous avons noté à l'issue des enquêtes informelles des femmes notamment des jeunes filles qui migrent au Cap-Skirring pendant l'hivernage. Les enquêtes nous ont permis de déceler deux types de saisonnières :

- celles qui se déplacent pendant l'ouverture de la saison (novembre-mai) ;
- celles qui viennent pendant la fermeture de la saison (juin-octobre).

Mais, la première vague dépasse de loin la deuxième. Pendant la saison touristique, on note plus de dynamisme ; il y a plus d'activités et les mobilités sont plus importantes. Par contre, durant la saison des pluies communément appelée la basse saison, on assiste à la fermeture de la quasi-totalité des structures hôtelières, ce qui rend alors moins favorable le développement des activités touristiques. Néanmoins, il existe des femmes qui se déplacent vers cette zone durant cette période. Elles sont généralement constituées de jeunes élèves et étudiantes qui durant la fermeture des classes vont vers ce milieu en vue d'exercer une activité génératrice de revenue comme *catwoman*⁴ ou « voitures de location » pour les touristes espagnols, italiens qui fréquentent cette station balnéaire en cette période.

La durée du séjour pour ces femmes va de trois à six mois. Il arrive aussi que certaines d'entre elles soient amenées

4- Fille en compagnie avec un « blanc ». Ces informations sont issues des enquêtes informelles menées avec des jeunes filles élèves

à s'inscrire dans une période beaucoup plus longue dépassant les six mois devenant ainsi des migrantes temporaires et parfois des permanentes.

3.1.2. Les migrations temporaires et/ou permanentes

La migration temporaire est aussi une forme de migration pratiquée par les femmes qui se trouvent dans la zone d'étude. Elle se définit à l'évidence par une durée de séjour d'au moins un an. Autrement dit, elle dépasse la durée du séjour de la migration saisonnière.

Les femmes interrogées qui sont inscrites dans la migration temporaire bien que n'étant pas nombreuses (8,2 %) sont celles qui viennent des régions environnantes. En effet, pour ces migrantes, tant que le lieu d'immigration continue de leur offrir un cadre de vie qu'elle recherche c'est-à-dire, un travail et une prise en charge totale de la part de leur *toubab*, le retour n'est pas envisagé. Il ne s'agit pas d'une installation définitive, par contre.

Les enquêtes nous ont révélé que les femmes qui étaient venues dans le but de travailler durant la saison touristique et qui par la suite ont vu leur situation s'améliorer ont fini par s'installer de façon temporaire ; la durée du séjour est supérieure à un an. Leur statut de migrante temporaire ne s'arrêtera que lorsque leurs activités économiques ne leur permettront plus de subvenir à leurs besoins.

Certaines femmes (6,1 % de notre échantillon) finissent par se sédentariser. Ce groupe de femmes reste identifiable par le fait de bénéficier d'une vie dans une villa ou résidence, d'être véhiculée et de voyager en Europe pendant les vacances.

3.2. La prostitution entre moyen de subsistance

Dans un contexte fortement marqué par le développement du tourisme moyennant une mobilité de plusieurs

acteurs venus d'horizon divers, se développe de nombreuses activités notamment la prostitution dans ses diverses formes. Le caractère cosmopolite du village de Cap-Skirring ainsi que l'hétérogénéité des acteurs qui y vivent lui confèrent un cadre relativement original dans la construction sociale de la prostitution.

Ainsi, le mode d'entrée dans la prostitution des migrantes découle d'un état de vulnérabilité. Les principales raisons invoquées sont : la pauvreté, le désir d'ailleurs, la pression des parents et de la société ainsi que l'atteste ce témoignage.

« Ma situation de pauvreté est la cause de ma présence ici. C'est pour assurer le bien être de ma famille et contribuer au bon fonctionnement de celle-ci ; l'argent que je gagne ici sert en grande partie à satisfaire des besoins de survie de ma famille ; je me sens gêné de dépendre des autres ; on est dans une société où c'est mal vu ; il faut contribuer »,
E. G., 23 ans.

3.3. Stratégies d'adaptation des migrantes

Dans la recherche accélérée de ressources financières et matérielles, les femmes migrantes se heurtent à de véritables problèmes d'ordres économiques, sociaux et sanitaires et qui les mettent dans un dilemme : fuir ou rester pour affronter leurs difficultés. Ainsi, en vue de faire face à ces problèmes, elles développent des stratégies et pouvoirs personnels adaptés au milieu. Venues dans le but d'améliorer leurs conditions de vie économique et sociale qui se matérialise par l'acquisition de ressources financières et matérielles, les femmes qu'elles soient commerçantes, vendeuses ambulantes, femmes de ménage, prostituées, etc., ont presque vécues des situations difficiles chez elles. Elles ont ainsi développé des stratégies de contournement

qui leur permettent d'assumer pleinement leur rôle dans la société et de correspondre à l'image qui est attendue d'elles. Ainsi, une fois au Cap Skirring, nos recherches ont permis de répertorier certaines méthodes utilisées pour entrer en contact avec les cibles :

- La méthode du porte-à-porte où le choix est orienté vers les hommes qu'elles rencontrent généralement dans les bars, restaurant etc. Ce principe consiste à mettre sur place une scène à travers une histoire qu'elles racontent et qui finalement donne un résultat positif. Pour ce faire, elles se rapprochent d'un groupe d'hommes en prétendant être à la recherche d'une supposée personne X. De là, naît une discussion qui à la longue amène un homme à se porter volontaire pour l'héberger. De la sorte, elles arrivent à partager la chambre avec un ou deux hommes qui les prennent en charge durant les premiers jours.
- La plage est aussi considérée comme un endroit stratégique pour les migrantes. Il est admis que la plage est un des endroits les plus fréquentés par les touristes et par conséquent, c'est un lieu favorable pour nouer des rencontres amicales et amoureuses tel un animal qui guette sa proie. En effet, pour certaines femmes qui cherchent à s'insérer socialement dans ce milieu, elles arrivent généralement à la plage dans le but de créer des relations avec des touristes. Les travaux du sociologue J.D. Urbain (1996) sont assez révélateurs. Pour cet auteur, la plage, et généralement le bord de mer sont dans l'imaginaire, assez fortement sensualisés ou érotisés. Pour les couples mariés ou pas, c'est paradoxalement au bord de la mer que le désir serait le plus totalement satisfait. Il affirme que le bord de la mer serait cependant le lieu de reconstitution et de recristallisation des liens

affectifs.

- Le mariage avec un *toubab* constitue une stratégie fondamentale pour ces femmes afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur statut social. Ces mariages renferment en effet deux aspects auxquels les femmes font allusion : à savoir le mariage par intérêt et le mariage par amour. Motivées par la recherche d'un meilleur cadre de vie et de meilleures conditions d'existence, le mariage est vu comme une stratégie de réponse, et l'écart d'âge importe peu. Ceci témoigne, comme le rappellent les sociologues G. Varro, (2003) et A. Sayad (1977), de l'expérience subjective de la migration à travers ce que V. Borgogno (1999) nomme le « désir de l'autre » ou la « dimension désirant ».
- Avoir un enfant avec un touriste est aussi une stratégie que notre enquête permet de révéler. Mais cette stratégie est comme un plan B, dans les cas où le touriste refuse de contracter un mariage. D.D, 24 ans, nous en dit plus : mon partenaire ne me demandant pas en mariage après une longue période, j'ai tout fait pour tomber enceinte de lui ». Le fait d'avoir un enfant avec son *toubab* pourra lui garantir un lendemain meilleur.
- Le recours au capital social (amitié, connaissances, voisins etc.) constitue également une stratégie. En effet, les femmes qui arrivent au Cap-Skirring font souvent recours au lien social qu'elles convertissent en véritable lien affectif et qu'elles exploitent en leur faveur.
- Le recours au maraboutage est un aspect fort présent dans l'esprit de beaucoup de femmes. En effet, la jalousie, l'esprit de compétition sont des facteurs qui conduisent les femmes notamment les *catwoman* à recourir aux maraboutages dans le but

de fidéliser leur touriste ou du moins de prospérer en augmentant leurs gains, ou plus encore de se protéger des autres filles susceptibles de « voler » leurs partenaires. Le développement de ces stratégies et tactiques d'adaptation des femmes migrantes leur confère un véritable rôle d'actrice. Et la stratégie est ici définie comme l'intelligence, la manière de concevoir, d'utiliser et d'exploiter les voies et moyens adéquats et disponibles dont disposent les migrantes à un moment donné et dans un espace circonscrit pour atteindre et maintenir les objectifs définis au préalable. Comme le souligne également E. Goffman (1988), l'acteur est défini par les interactions dans lesquelles il est engagé, et par l'attitude qu'il va adopter pour s'adapter à un contexte donné ou contourner les obstacles rencontrés.

4. Les multiples visages de la prostitution au Cap-Skirring

Notre étude révèle quatre formes de prostitution :

4.1. La prostitution officielle

La première catégorie concerne les travailleuses de sexe proprement dite c'est-à-dire des prostituées officielles et qui se reconnaissent comme telles par opposition à celles qui l'exercent de façon clandestine ou non assumée.

Coboy, lax, pute, les termes ne manquent pas pour désigner les prostituées de Cap-Skirring. Certes, elles sont nombreuses à se prostituer mais toutes ne sont pas des travailleuses de sexe officielles ou légales. « Au total, le Cap-Skirring compte 15 travailleuses de sexe officielles réparties comme suit : 4 nigériennes, 7 sénégalaises et 4 Bissau guinéennes reconnues légalement » selon l'infirmier chef de poste. D'après nos entretiens avec 4 d'entre elles (2

sénégalaises, 1 nigérienne et 1 Bissau guinéenne), le travail s'effectue en grande partie pendant la nuit et chacune travaille indépendamment et pour son propre compte. Très mobiles elles sont généralement âgées entre 35 et 45 ans. Il va s'en dire que pour une station balnéaire de cette taille, l'écrasante majorité des prostituées exercent dans la clandestinité.

Les observations effectuées dans les bars, boîtes de nuit et autres milieux de fréquentation des prostituées, nous ont permis de chronométrer le temps de la négociation entre elles et leurs clients. Il faut noter qu'à ce niveau, il n'y a pas de préférence concernant le choix du client. Celui-ci peut être un africain ou un européen ; « l'essentiel est qu'ils puissent payer la passe » nous dit B. S, 35 ans.

Le temps de la négociation ne dure que quelques minutes (5 minutes environ). « Le nombre de clients varie par jour, parfois un client ou deux et il y a d'autres jours où il n'y a aucun client », selon K. B., 36 ans. La durée de travail pour ces femmes est de 10h de temps ou plus par jour et elles n'ont pas de jour de repos. Ce qui fait qu'elles travaillent 7j/7j. La particularité pour ces travailleuses de sexe est le fait d'être célibataire et d'avoir toutes des enfants en charge. Pour les 2 sénégalaises que nous avons interrogées, elles sont des mères divorcées non instruites et qui ont la charge de leurs enfants. En dehors de leur activité sexuelle, elles sont aussi des *banabana*⁵s et font du commerce de produits halieutiques. Selon M. D., 45ans, mère de 3 enfants : « dans le travail qu'on fait, il n'y a pas de repos, l'argent rapide a aussi un prix. Je travaille la nuit chez moi et j'ai ma carte professionnelle ».

Pour celles qui exercent ce métier, il est obligatoire d'avoir la carte professionnelle délivrée par la structure

5- Commerçantes ambulantes

régionale habilitée, c'est-à-dire le centre de santé Colette Senghor située dans la commune de Ziguinchor. En effet, les professionnelles de sexe se doivent de respecter les rendez-vous prescrits dans le carnet de consultation. Elles sont alors soumises à des visites médicales régulières. Chaque deux semaines, elles se rendent au district sanitaire d'Oussouye pour une visite dont les frais s'élèvent à 1500 Fcfa. Selon les informations recueillies, la carte doit être renouvelée chaque 6 mois sinon, elles sont classées comme étant des clandestines.

Cependant, une concurrence malsaine déstabilise leur activité légale: L'une d'entre elles réagit en disant :

« De nos jours, les activités au Cap-Skirring ne marchent pas comme auparavant. Il y a beaucoup de filles qui travaillent dans le noir et qui ont l'habitude de casser les prix pour pouvoir survivre. Ce qui fait qu'aujourd'hui les clients se font de plus en plus rares », M. D., 53 ans.

4.2. La prostitution clandestine

A côté de cette prostitution légalement reconnu, il existe une d'illégale C'est le cas par exemple de la jeune fille B. C., 21 ans, originaire de Ziguinchor qui nous confie ceci :

« L'acte sexuel peut ne pas exister dans ce que je fais entre mon client et moi. Nous mettons des scènes ensemble et de la sorte, j'arrive à le faire jouir sans pour autant que l'on ne soit arrivé à l'acte sexuel. Mais cela prend énormément de temps. Parfois quelqu'un me prend pour une journée ou une demi-journée et me paye 100 euros ce qui est équivalent à 65.000 Fcfa. Il peut arriver aussi qu'un européen vienne, m'invite à son hôtel et me demande de rester avec lui durant tout le temps de son séjour. Ce travail me permet de

gagner de l'argent, de subvenir à mes besoins et avoir une vie meilleure et peut être qu'un jour un européen va m'épouser et m'amener en Europe ».

Notons qu'elles sont nombreuses à être dans les mêmes dispositions que B. C. Ce rêve que nourrissent beaucoup de filles au Cap-Skirring est à l'origine du développement de l'activité sexuelle qui se déroule dans le noir. Cette sexualité à la marge dont beaucoup de femmes s'adonnent constitue un facteur de vulnérabilité très important. Les données de terrain montrent que ces filles qui pratiquent illégalement cette activité sont instruites, jeunes [20-25 [; elles sont beaucoup plus appréciées, disponibles et donc beaucoup plus sollicitées par les touristes que les femmes adultes. Pour comprendre davantage ce choix, nous nous sommes rapproché d'un touriste, M. D., 60 ans, qui se justifie :

« Nous préférons les filles qui ont entre 20 et 28 ans parce que de la sorte on a l'impression de revivre et on se sent moins vieux de la même façon que vous voyez partout dans la ville des vieilles femmes européennes avec des jeunes garçons de moins de 30 ans et en Europe c'est tout à fait impossible qu'un homme âgé comme moi fréquente une jeune fille de 25 ans. Alors non seulement il y a cet aspect mais aussi je dirai qu'on nous offre un éventail de profil très large de femmes c'est-à-dire lorsque nous logeons dans un hôtel, campement mais pas tous, et que nous avons besoin de compagnon, nous nous adressons à le(a) réceptionniste ou le (a) barman qui comme la plupart tient un carnet où les filles viennent s'inscrivent avec toutes leurs coordonnées et descriptions physiques et à partir de là on fait notre choix. Généralement ce sont des femmes âgées entre 20 et 32 ans qui

s'inscrivent sur ces carnets. Moi d'habitude je choisis des filles avec une taille fine et un peu de teint clair. De la sorte quand nous les contactons, elles viennent nous rejoindre, on discute et tout. Voilà c'est ça ».

Les prostituées clandestines constituent un groupe difficile d'accès en ce sens qu'elles se cachent et ont peur que l'on découvre leur activité. Pour fuir le regard, elles exercent des activités légales et valorisantes en parallèle dans le but de masquer l'activité sexuelle. D'ailleurs, c'est ce qui explique les patrouilles des gendarmes dans différents endroits susceptibles d'abriter des prostituées clandestines.

« Il y a quelques années de cela, un campement appelé Moussou'am abritait des filles bissau-guinéennes qui s'adonnaient à la prostitution clandestine. Les gendarmes ont reçu l'information leur faisant part de la présence de ces filles. En effet, ces dernières étaient logées au niveau du campement et y amenaient leurs clients pour des passes » d'après J. C., gérant d'un campement.

La forte mobilité observée pendant la saison touristique est un facteur qui rend difficile le contrôle de ces filles par les forces de l'ordre. La fréquentation de personnes venues d'horizons divers combinée avec le développement d'un nombre important de bars donne naissance au phénomène de la prostitution tantôt dévoilé, tantôt déguisé avec un pourcentage de 90 % de femmes vivant de l'alcool et du sexe. Et selon un agent de la gendarmerie, il est impossible de déterminer le nombre de femmes qui travaillent dans le noir.

Par ailleurs, les femmes n'ont en aucun moment fait état de la présence d'un réseau de prostitution ou de l'existence de proxénète. Toutes celles qui exercent ce métier ont la liberté

de disposer d'elles-mêmes et travaillent pour leur propre compte. Leur activité sexuelle démarre le plus souvent suite à des avances ou à des influences de l'entourage immédiat à savoir amis, connaissances, voisins ; de même, le train de vie des prostituées a convaincu certaines de franchir le pas. Par ailleurs, deux filles ont signalé avoir été violées par des proches. Les travaux de M. Marcovich, A. Hazan (2002) abordent la question du viol comme une potentielle cause de la prostitution. En poursuivant la réflexion, ces auteurs insistent sur le fait que :

« les femmes qui exercent le travail de sexe sont des victimes de la violence sexuelle masculine depuis leur enfance et rapportant les propos d'une informatrice qui sont assez révélateurs à ce sujet : toutes les femmes prostituées auraient été victimes de viols ou d'inceste dans leur enfance, ou auraient été victimes de violences psychiques ou verbales. Et de conclure : les tourmentes ou viols collectifs, c'est aussi devenu aujourd'hui un mode d'entrée dans la prostitution ».

Concernant notre étude, les deux filles rencontrées n'ont pas fait le lien entre le viol subi et la prostitution.

4.3. La prostitution occasionnelle

Face aux conditions de vie parfois précaires et au développement des activités touristiques analysé sous un angle caché à savoir le tourisme sexuel, nous assistons de plus en plus à la prolifération de l'activité sexuelle sous plusieurs formes qui a pour finalité l'amélioration des conditions de vie économique et matérielle. Il arrive de voir des femmes qui vivent en concubinage avec leurs partenaires *toubab* et d'autre part, bien que ne vivant pas avec leur partenaire, elles passent des jours dans des hôtels ou maisons de luxe avec leur touriste. Dans tous les cas, s'agit de femmes qui sont

dans un engrenage total et qui se payent le luxe de mener un « mode de vie à l'occidentale (habit moderne ; restaurant ; parler un français sans accent) », selon elles.

Conscientes que leur activité (ménagères, vendeuses) ne peut leur offrir ce dont elles rêvent et de leur permettre d'accéder à un niveau de vie élevée, elles s'engagent alors dans une sorte de prostitution déguisée en vu de satisfaire leurs besoins. Mais ce vécu les met dans une position de vulnérabilité dont elles ne prennent conscience que tardivement. Cette vulnérabilité apparaît ici à deux niveaux d'analyse. En effet, elles courent le risque de se retrouver à la rue sans toit dans un premier temps et dans un deuxième temps, elles manquent de moyens pour affronter la situation. À cet effet, le sexologue et psychologue A. Harakat, (2016) explique :

« la société de consommation crée de plus en plus de frustration chez les jeunes (...) Les filles veulent porter des vêtements de grandes marques, avoir une voiture de luxe et passer des vacances de rêves. Or, elles sont conscientes que ni leurs études, ni leur travail ne leur permettront d'avoir cette vie. Elles choisissent d'user (littéralement) de leur charme. Cette prostitution de luxe est encouragée par l'avènement d'une nouvelle clientèle prête à payer le prix fort pour être accompagnée d'une belle femme ».

Bien qu'elle soit considérée comme illégale par la société en raison de son rapport au respect de la personne humaine, l'activité prostitutionnelle est perçue par les prostituées comme un moyen de subsistance et d'acquisition de biens que ça soit matériel et financier. L'argent gagné facilement, les cadeaux offerts, les voyages de vacances ainsi que le fait d'être à l'abri des besoins constituent les facteurs sous-jacents de la prostitution de luxe qui combine effectivement la recherche de moyens et l'attrait de luxe.

Conscientes que leur activité (pour la majorité vendeuses) ne peut leur offrir ce dont elles rêvent et de leur permettre d'accéder à un niveau de vie élevé, elles s'engagent alors dans une sorte de prostitution déguisée en vu de satisfaire leurs besoins. L'activité professionnelle légale et licite ne serait qu'une couverture.

4.4. La prostitution résidentielle

En dehors de ces filles qui offrent des services de prestations, il y a celles qui vivent avec leur partenaire. Par opposition aux groupes précédents, celles-ci sont constituées de femmes dont l'âge est compris entre 27 et 35 ans. Leurs activités consistent à séduire les hommes européens riches et de les côtoyer afin d'en tirer des avantages. Pour cela, elles acceptent d'aménager dans la demeure de leur partenaire et sont à la merci de celui-ci. Signalons ici qu'il s'agit pour la majorité des cas de touristes européens qui ont réussi à construire des maisons, villas, résidences et qui y séjournent chaque hiver. Dès lors, ils laissent la garde de leur demeure à leur petite amie tout en les entretenant financièrement et matériellement. Ce qui fait d'elles des femmes à l'abri du besoin mais entièrement dépendantes de leurs partenaires européens. C'est le cas d'une femme qui s'appelle F. M., 32 ans, célibataire, originaire de la commune de Ziguinchor. En effet, la vie de cette femme a connu un fort succès, mais cela ne dura que quelques années jusqu'au jour où son partenaire européen décida de ne plus l'entretenir comme à l'accoutumée. Totalement dépendante de son homme, elle vit dans une grande résidence mais elle est obligée de mener des activités génératrices de revenue pour pouvoir s'en sortir. Elle retrace, ci-dessous son parcours au Cap-Skirring :

« Je vis ici avec mon vieux "toubab" depuis deux (2) ans et actuellement il est en France et il m'offrait beaucoup d'argent et tout ce dont

j'avais besoin. Lorsque mon père était décédé, il était venu à Ziguinchor pour présenter ses condoléances et m'avait offert 2.000.000 FCfa. C'est vrai que nous ne sommes pas mariés mais nous vivons ensemble et quand il retourne en France, il me laisse gérer la maison et m'envoie de l'argent tous les mois et m'offre des vacances de voyages en Europe. Mais au début, quand j'étais venu, je travaillais comme femme de chambre à l'hôtel Hibiscus et comme je déteste qu'on me donne des ordres alors j'ai démissionné. Ensuite je vendais des objets d'art sur la plage, c'est ce que je faisais, je vendais et par la suite Dieu a fait que je rencontre un vieux *toubab*. On a échangé et en ce moment il logeait au Club Med et il m'avait dit qu'il voulait acheter un terrain. Lorsqu'on avait commencé à sortir ensemble, à un moment donné je suis allé vivre avec lui au Club Med. Par la suite lorsqu'il est retourné en France, il m'avait envoyé l'argent pour que j'achète le terrain et je ne dirais pas la valeur. C'est moi qui ais construit la maison. On avait commencé les travaux en 2010 et en 2015 je suis venue habiter. Aujourd'hui, ce que je fais c'est lui qui me le fait faire. Moi, je faisais du commerce des habits d'arts. Actuellement je ne travaille pas mais je fais mon petit business à côté et grâce à l'argent qu'il m'envoyait j'arrivais à vivre aisément. Mais maintenant ce n'est plus pareil car il ne m'envoie plus d'argent et mes factures ne sont pas encore payées. Je suis complètement désorienté en ce moment et je sens que je vais devenir folle ».

Son vécu comme pour la plupart des femmes qui se trouvent dans ce groupe se résume à être une sorte de bras droit vis-à-vis du touriste pendant son absence et un objet sexuel pendant son séjour. Cette vie de concubinage laisserait

penser également à une prostitution de luxe ; un phénomène social devenu normal dans un contexte culturel sénégalais marqué par des pesanteurs sociales et religieuses⁶ assez fortes. L'objectif est alors de s'offrir le maximum de luxe qui se traduit très souvent par l'acquisition des trois « V » que sont Villa, Voiture et Voyage. Dans ce cas de figure, il est impossible de parler de rémunération et aussi de conditions de travail étant donné que ce sont des femmes qui vivent sous l'entière responsabilité de leur *toubab*. Ces propos se confirment une fois de plus lorsque nous entendons la gérante d'une supérette dire « qu'il y a beaucoup de filles qui disent à leur parent qu'elles sont en train de travailler alors qu'en réalité elles vivent en concubinage avec les « blancs » comme s'ils étaient mariés ».

En dépit de tout le confort dont elles bénéficient, ces femmes rencontrent d'énormes difficultés dans leur vie de concubine. Elles sont très souvent victimes de maltraitance, de violence, d'abus de confiance, de rejet de la part de leur partenaire. Souvent mises à la porte à la moindre dispute, elles finissent toujours par y retourner. Cela peut s'expliquer par l'obsession qu'elles ont de réussir coûte que coûte malgré nos observations qui ont permis de mettre en évidence des formes de violences verbales, sexuelles, de l'esclavage sexuel, de l'exploitation etc.

La prostitution, qu'elle soit officielle, résidentielle, occasionnelle ou clandestine est bien présente dans la station balnéaire du Cap Skirring. Beaucoup de femmes et de jeunes filles profitent de leur présence pour côtoyer les hommes riches ou alors des hommes venus d'ailleurs. On assiste ainsi au phénomène de la prostitution sous différentes formes.

6- Interdiction de toute relation sexuelle avant le mariage ; concubinage et prostitution socialement condamnés...

Pendant que les métiers de serveuse, ménagère, commerçante, etc. permettent à peine de nourrir son homme dans une zone touristique caractérisée par la cherté de la vie, les tarifs liés à la prostitution tournent autour de 10.000 Fcfa par personne ; le tarif augmente jusqu'à hauteur de 20.000 Fcfa quand le client veut réserver pour toute la nuit. Mais ce tarif connaît une baisse aujourd'hui, car il y a des passes qui se négocient jusqu'à 5000 francs voire 3000 francs par personne. Cette nouvelle donne est causée par la présence de nombreuses filles qui exercent ce métier de façon clandestine et provisoire en cassant les prix.

L'argent issu de la prostitution permet d'assurer les besoins primaires à savoir la nourriture, le logement, l'électricité mais aussi la prise en charge de la famille restée sur le lieu d'origine. Par contre, les *catwoman*, les tarifs varient de 50 à 100 € c'est-à-dire entre 32.500 et 65.000 Fcfa.

Conclusion

Le phénomène de la migration constitue un fait social total qui touche le Sénégal. Qu'elle soit interne ou externe, les populations sénégalaises se sont toujours déplacées à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail. Mais l'abondante littérature sur la question de la migration n'accordait, jusqu'au début des années 2000, que très peu d'importance à la problématique de la migration des femmes car elles étaient très souvent considérées comme des individus économiquement inactifs et qui se déplaceraient seulement dans le cadre du regroupement familial. Mais, le statut et le rôle de la femme ont considérablement évolué entre-temps. Longtemps absentes de ces mobilités internes et internationales, les femmes ne sont plus en reste. Cette recherche a permis de montrer qu'elles cherchent à améliorer

leurs conditions d'existence comme les hommes et tous les moyens semblent être bons pour y arriver.

Vivant dans des conditions sociales et économiques plus que précaires, des femmes migrent vers la station balnéaire du Cap Skirring, en Casamance pour y exercer des activités génératrices de revenu telles que la prostitution légale, clandestine, saisonnière, permanente.

L'établissement d'une relation avec un *toubab* font parties des stratégies mises en œuvre par les femmes *catwoman*, *coboy*, *lax*, « voiture de location » pour s'arracher d'un avenir incertain. Ces migrantes sexuelles sont alors exposées aux conséquences et vulnérabilités liées au tourisme sexuel, ce dont elles ne sont pas conscientes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOP Codou, 2010, « Femmes, migration et protection sociale : cas des migrations internes et transfrontalières fillettes au Sénégal et du Mali », in *Genre, migration et développement socio-économique en Afrique*, Symposium, Codesria sur le genre, Le Caire 24-26 novembre.
- BORGEAUD-GARCIANDIA Natacha, GEORGES Isabel, 2014, « Travail, femmes et migrations dans les Suds », in *Revue Tiers monde* n° 217, janvier-mars.
- BOYD Monica et GRIECO Elisabeth, 2003, « Women and Migration: Incorporating Gender into International Migration Theory », in *Introduction au développement international: approches, acteurs et enjeux*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- CHARRIERE Florianne et FRESIA Marion, 2008, « L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection », rapport sur demande du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, Dakar, 13-14 Novembre.
- GABAS Jean Jacques, COUSSY M. Jean, 2007, « Migration internationale, une option de sortie par défaut ? ». *Rapport sur les migrations*, février.
- HARAKAT Aboubakr, « Instruites, familles aisées : au cœur de la prostitution de luxe au Maroc », Disponible sur www.h24info.ma consulté le 11 octobre 2018.
- NGOM Abdoulaye, 2018, « Les damnés de la mer », *Journal des anthropologues* [En ligne], 154-155 | 2018, mis en ligne le 15 novembre 2020, consulté le 18 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/7383>; DOI : 10.4000/jda.7383
- MARCOVICH Malka, Hazan Adeline, 2002, « Le système de production. Une violence à l'encontre des femmes

», in *Stratégie des femmes en migration : pratiques et pensées minoritaires, repenser les marges au centre*, Paris, La Documentation française.

MOROKVASIC Mirjana, 1984, « Birds of passage are also women », in *International Migration Review*, pp. 886-907, Disponible sur www.remi.revues.org/2534 consulté le 05 janvier 2018.

PIORE Michaël J., 1979, *Birds of passage: migrant labour and industrial societies*, Cambridge University.

SAKHO Pape, DIAL Fatou Bintou, 2010, *Migration clandestine féminine. Etude de cas de Dakar et sa banlieue*, CARIM, Note d'analyse et de synthèse, n°56.

TALL Serigne Mansour, TANDIAN Aly, 2010, « Entre regroupement familial et migrations autonomes des femmes sénégalaises. Quelle analyse de genre des migrations sénégalaises? », CARIM, Note d'analyse et de synthèse, n°69.

TANDIAN Ali., BERGH Sylvia, 2014, "From Temporary Work in Agriculture to Irregular Status in Domestic Service: The Transition and Experiences of Senegalese Migrant Women in Spain", TRUONG TD., GASPER D., HANDMAKER J., BERGH S. (eds) *Migration, Gender and Social Justice*. Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace, vol. 9, pp. 47-67, Springer, Berlin, Heidelberg.

6

Transborder experiences of Nigerian migrants in Benin republic: prospects for sustainable regional integration in west Africa



Adimula, Abiola Ruth, Ph.D

*Lecturer, Centre for Peace and
Strategic Studies,
University of Ilorin, Ilorin, Nigeria
adimula.ra@unilorin.edu.ng
+234 803 473 4901*

Introduction

Movement of people and goods within a country, region, continent and even intercontinentally has existed for ages and governments at all levels are continuously putting in place rules and regulations to ensure that such movement do not hamper the security of lives and properties of the “movers” and the “hosts” in their respective locations, while also putting in place strategies to ensure compliance with the rules and regulations. However, it is clear that, mode of compliance and methods adopted to ensure enforcement of compliance vary. While best practices can be ascertained in some developed communities, compromise that breeds corruption and deliberate difficulties attached to movement of people and goods by relevant “stakeholders” are the order

of the day in many African borders- Lagos-Seme border tops the list in this category.

This study was specifically carried out to elicit information on the trans-border experiences of Nigerians living in Benin Republic, on their dual simultaneous presence in their “home” and “away” communities. This is to assess the ease and extent of free movement in relation to the regional integration within the region vis-à-vis the ECOWAS Protocol on Free Movement within the region.

Transborder has been defined as the overland movement of goods from one country to an adjacent country on the same continent (Business Dictionary 2018). Afolayan, (2000) cited Kristof, (1959) and described borders as artificially constructed, geographic or astronomic lines that form the boundary of a nation. Within this delimited boundary, a nation exercises power and jurisdiction and carries out its activities. In accordance with the sovereignty of the State, the central government can curtail, restrict or totally ban the unauthorized movement of goods and people across such lines.

From the time of independence, there have been failed attempts to industrialize efficiently using import-substitution, which gave rise to the notion of regional integration as a means to facilitate structural transformation in Africa. As a result, African countries have embraced regional integration as an important component of their development strategies primarily driven by the economic rational of overcoming the constraint of small and fractioned economies working in isolation. Several pan-African organizations have successively been working towards deepening economic, social and political cooperation and integration in Africa (UNECA 2018). A number of colonial cross-border arrangements

have continued to exist post-independence and serve the regional integration agenda thus far. Various pan-African organizations are, through different mechanisms, promoting sustainable economic growth and development, where the key component of regional integration is present in their workings (UNECA 2018).

In the same vein, regional integration is a key strategy for development and intra-regional trade and is expected to produce considerable economic gains for Africa. Although it is widely recognized that intra-regional trade could play a significant role in accelerating economic growth and poverty reduction and enhancing food and energy security in Africa, the continent continues to trade little with itself (UNECA 2018).

Conceptual Clarifications

Border

Border is the artificially constructed, geographic or astronomic lines that form the boundary of a nation. According to Afolayan, (2000) the two main socio-economic processes that take place across an international border are the movement of people and goods (for trade). This movement is an integrative process that links people on both sides of the border; it breaks down artificially imposed barriers, and generates interaction. Movements across a border may comprise normal everyday movement and conventional migration - which could be regarded as being both internal and international. Some aspects of the uniqueness of this form of migration are its spontaneity, the complexity of its pattern and the categories of the movers. Its spontaneity is evident from its almost impulsive and repetitious manner of occurrence. The complexity of its pattern stems from the fact

that the same socio-cultural group is found on both sides of the border. According to Soares, (1984), the movement of people at a border occurs within the orbit of the same group of people. Their movement is considered as being within a nationality rather than between two geo-political entities. Such movement of people would not normally be regarded as migration, particularly as the movers often stay for a short time. Since the movement occurs over an international boundary, however, and is subject to legal restrictions and regulations, it also has to be regarded as international migration.

Trans-border Movement

Trans-border movement and trading are usually considered as socio-economic activities across artificial boundaries. They are activities or processes that take place in the area, on either one or both sides of the border. Consequently in this study, borders are seen as encompassing the borderland and experiences in the dual countires/societies. Trans-border movement is not a single process or a once-and-for- all activity, but a ‘form’ of migration in its own right, with distinct features (Prescott 1959).

Regional Integration

Regional integration is the process by which two or more nation-states agree to co-operate and work closely together to achieve peace, stability and wealth. Usually integration involves one or more written agreements that describe the areas of cooperation in detail, as well as some coordinating bodies representing the countries involved (McCormick 1999). This co-operation usually begins with economic integration and as it continues, comes to include political integration.

Integration is a process of both deepening and widening relationships amongst actors. Regional integration can generally be seen as nation-states in a territorial region voluntarily deferring sovereignty to intergovernmental or supranational institutions in order to better their condition as a whole through cooperation (Kolovos 2010). The objectives of the agreement could range from economic to political to environmental, although it has typically taken the form of a political economy initiative where commercial interests have been the focus for achieving broader socio-political and security objectives, as defined by national governments (Opanike and Aduloju 2015).

Today, states have realized that they cannot exist in isolation and are now increasingly interdependent. This current global trend of interdependence between and among states has encouraged the opening of borders among them. Countries with varying degrees of development in socio-economic, political and cultural spheres are thrown together in one form of regional arrangement or the other. Undoubtedly, the Economic Community of West African States (ECOWAS) has embarked on different integration schemes to foster cooperation and development among member states; the most important among all is the Free Movement Protocol (Opanike and Aduloju 2015).

Objectives of the Study

The general objective of the study was to examine the transborder experiences of Nigerians resident in Benin Republic viz-aviz regional integration in West Africa, while the specific objectives were to :

1. Investigate the evolutionary trend of trans-border interactions between Nigeria and Benin Republic

2. Examine the perception of identities of Nigerian migrants in Benin Republic
3. Identify specific impacts of simultaneous (dual) attachment to “home (Nigeria) and “away” (Benin Republic)
4. Suggest how simultaneous attachment to two societies could be used in attaining the goal of borderless West Africa

Method of Data Collection

The study was an exploratory research design which employed primary source of data collection through the use of an In-depth Interviews and Focus Group Discussion for eliciting information and other useful hints, on Trans-border experience of individuals with varying involvement in the transnational simultaneity frame-work for regional integration among migrants. Purposive sampling method were adopted through snowballing technique in selecting the eligible respondents- being individual Nigerians who reside in Benin Republic but still maintain some economic ties with Nigeria. The result of the study was translated and interpreted using content analysis.

Study location

Benin Republic and Nigeria

The location of this study was Nigeria- Benin (Seme) border and the two societies. Nigeria and Benin Republic (formerly Dahomey) shared a land boundary approximately 770 kilometers in length (McEwen 1991).

The current border corresponds to the inter-colonial border between British and French territories that was set up in 1889. From a legal point of view, the boundary is clearly defined by two Anglo-French Agreements of 1906

and 1914. In practice however, the absence of a sufficient original demarcation has caused confusion concerning the actual physical location of much of the boundary (McEwen 1991). Geographically, between Beninese-Nigerian border hardly any natural boundaries exist, in some parts its exact demarcation remains unclear. The border region includes a large surface of lagoon- and marshlands in the Oueme valley, which have traditionally been used as transport and trade routes and which are very difficult to control and monitor by migration and customs authorities (McCormick 1999).

According to McCormick, (1999), the dense economic activities are fostered by the socio-economic structures of Yoruba societies. Present in the south and central regions of the border, the Yoruba follow the practice of building associations between members of different Yoruba states residing in Benin, Nigeria or elsewhere in the region. These associations create strong social bonds through structures such as the “*reseaux de tontine*”(solidarity/protective networks) which enable joint cross-border trade ventures to take place between members. ventures and commercial activities in the region. These have existed for decades and are based on criteria such as kinship and solidarity. Interestingly, the ethnical and linguistic proximity together with the laid out forms of social organization favor a close web of trade relations (McCormick 1999).

Blum, (2014) noted that, informal cross-border trade is the most common cross-border activity of all kinds of exchange and commercial endeavors (legal or illegal) between the two countries and especially, the Beninese economy is highly dependent on informal trade with its giant neighbor, in particular the practice of re-exportation of goods. Informal cross-border trade can be seen as a positive or negative

phenomenon, depending on the viewpoint taken. On the one hand, it is a manifestation of an ancient solidarity between people that were separated by colonial borders.” It can be seen as an expression of entrepreneurship and economic dynamism that is healthy for any economy and which secures the livelihood of many families (Blum 2014).

Trans-border Relation Between Nigeria and Benin Republic

Shittu, (2017) noted that long before colonization of Africa, there were extensive contacts and mutual interactions between various Africa peoples and societies. Colonialism and colonial domination in such societies affected their interaction due to the creation of international borders and boundaries colonial powers. Nigeria and Benin Republic were among African countries affected by this colonial division (Shittu 2017).

In West Africa, there is dense economic activities fostered by the socio-economic relationship between Beninese-Nigerian border, bulk of which are informal cross-border trade. According to estimations, informal cross-border trade between the two countries constitutes around 75% of Beninese GDP (Blum 2014). This figure, which contrasts with an average of 43% in all of sub-Sahara Africa, illustrates the dependency of the Beninese economy on this activity and Nigeria, with its immense and steadily growing national consumer market, represents Benin’s main trading partner in the region. Concerning the Nigerian side, informal cross-border trade is estimated around 20% of its GDP and includes trade with all its neighbors, especially Niger and Cameroon (Blum 2014). Hence we can observe a highly unequal relationship, with Benin being much more dependent on the openness of the Nigerian (illegal) market than vice

versa. Nigeria has already taken advantage of this in the past by using its border policies to manifest its power. In 2003, when the border between the two countries was closed by Obasanjo, the Beninese economy found itself in high distress (Blum 2014).

ECOWAS and its Integration Schemes in West Africa

The Economic Community of West African States is an organization formed by the West African Heads of State and government for the purpose of economic integration. The determination to ensure accelerated regional development through economic integration was the main consideration of the Heads of member states' for enactment of the Protocol. The Protocol therefore seeks to remove every impediments or barriers to trade movement of its citizens across borders. In addition to this, ECOWAS aims to promote cooperation and development in economic, social and cultural activities with particular objectives of improving the standard of living of ECOWAS citizens; increase and maintain economic stability; improve relations among member countries and to generally contribute to the progress and development of Africa. (Chapter II Article 3 Revised ECOWAS Treaty). The organization consist of fifteen members including: Burkina-Faso, Guinea-Bissau, Niger, Togo, Mali, Benin, Sénégal, Côte D'Ivoire Ghana, Guinea, Nigeria, Liberia, The Gambia, Sierra Leone and Cabo Verde. Mauritania was also a part, but withdrew in 2000]. ECOWAS represents an expression of Pan-Africanism (Afolayan 2000).

Since the inception of ECOWAS, the regional community has been making giant strides in the area of community integrative schemes to enhance the integration of West African states. Current integration schemes includes Liberalisation of regional trade, Liberalisation of movement

of persons, goods and services, harmonization of monetary and fiscal policies, harmonization of business law, development of transport, communications and energy networks and involvement of private sectors in the regional integration process. Factors put into consideration in all of these integration initiatives include their relevance to national economic interests of member states and contribution to the ultimate economic union goals].

Compared to other regional arrangements on the African continents, ECOWAS is arguably the most advanced, although still miles far from the achievements of its European Union counterpart. The ECOWAS Protocol on free movement however is considered very germane to the overall objective of the ECOWAS integration policies; this is so because, there cannot be any genuine integration if free movement of the community citizens who are considered as agents of integration is hampered. Thus, the Protocol is at the heart of the organizations' objective. (Opanike and Aduloju 2015).

For any regional arrangement to eventually get to become a full economic union, it must have passed through stages of integration which include a Free Trade Area, Customs Union, a Common Market, etc. Free mobility which allows free movement of people, their goods and services is crucial to the attainment of full Economic Union. The obvious relevance of the ECOWAS integration programmes to current and future development priorities of its Member States augurs well for the future course of the regional integration process.

ECOWAS Protocol on Free Movement: Integration and Security

The ECOWAS Protocol on the Free Movement of People and Goods ensures free mobility of the community citizens i.e. citizens of member states. The Protocol on free move-

ment conferred on Community citizens the right to enter and reside in the territory of any member state, provided they possessed a valid travel document and international health certificate (Opanike and Aduloju 2015). However, it also allowed member states the right to refuse admission to any Community citizens who were inadmissible under the member state's own domestic law. The four supplementary protocols adopted between 1985 and 1990 committed member states, among other things, to: provide valid travel document to their citizens, grant Community citizens the right of residence for the purpose of seeking and carrying out income-earning employment, ensure appropriate treatment for persons being expelled, not to expel Community citizens en masse, limit the grounds for individual expulsion to reasons of national security, public order or morality, public health or non-fulfilment of an essential condition of residence (Opanike and Aduloju 2015).

Discussion and Findings

The evolutionary trend of trans-border interactions between Nigeria and Benin Republic dated beyond colonialism of the 19th century; through the two formal Anglo-French agreement of 1906 and 1914 till date. Findings of this study showed that Nigerians living in Benin Republic were basically for economic, educational and missionary purposes. Also, that there are many business opportunities for Nigerians in Benin, including trading, sea ports services, car transactions. professional and consultancy services, good facilities and serene environment for conferences and seminars, among others. Businesses in Benin targets Nigeria markets because Nigeria have the markets and resources. For example, Nigerians are the major purchasers of motor vehicles sold in Benin. Beninese targets Nigerians to buy their imported

“tokunbo” motor vehicles, because Nigerians have great resources to buy them for commercial and personal uses.

The examination of the perception of identities of Nigerian migrants in Benin Republic shows that Beninese don't like Nigerians. They see them as oppressors. Nigerians are not employed into civil service nor appointed into political offices in Benin Republic. These are exclusively reserved for the indigenes. Foreigners cannot also vote or be voted for.

Government policies in Benin are not too favourable to foreigners. Sometimes it can also be sudden changes in existing policies against the foreigners, including Nigerians. For example, Globacom Nigeria company had huge telecommunication investment and was well established in Benin. Government brought up a policy suddenly and ordered Globacom to vacate the country without any compensation. Also, a recent government policy has banned Nigerians from buying and owning lands in Benin Republic. Though there are community Associations of Nigerians living in Benin Republic including Nigerian Community in Benin Republic (Yoruba, Igbo and Hausa communities resident in Benin), these Associations only work to protect the interests of Nigerians, by representing members at the Embassy and as a body to ensure settlement of disputes among members- they have no influence on government policies and regulations.

Furthermore, the study has established that the simultaneous (dual) attachment to “home (Nigeria) and “away” (Benin Republic) by Nigerians has been impactful, by bringing economic development to both countries through their business and freedom of movement. The study showed that, all the respondents have their businesses in both countries and dual presence portend gains for them in running their businesses. For example, a hotelier in Cotonu run a Printing

press in Lagos. He takes printing order in Cotonu and print in Lagos because equipment, rent and production materials are cheaper in Lagos.

A school Teacher in Benin sells Coconut oil in the two countries but the customised stickers are designed and printed in Nigeria because printing is cheaper there. A private school proprietor in Benin runs annual excursion for children in Benin, her attachment to Nigeria allows her to draw children participation from Nigeria to the camp in Cotonu every summer. A bread bakery owner buys flour in Nigeria because its cheaper there, bake bread in Cotonu to sell at higher price than what it goes for in Nigeria, thereby making “good” gain.

Moreover, assessing ECOWAS Free Movement Protocol, a respondent (an employee of an international organisation) who has travelled round West Africa countries by road, confirmed that no ECOWAS free movement exist within West African borders, as movement of persons and goods are tedious with deliberate extortion of money from people; although, according to him, the worst border is seme border- Nigeria/Benin border. The study also established that, transborder movement from Nigeria to Benin Republic is tedious, uncoordinated, cumbersome with multiplicity of unnecessary checkpoints, with different government agents collecting money to extort travelers at the border.

Not only that, the study established that there was discrimination of travelers along the borderline, vitiated by language barrier. Nigerians English speaking are made to go through stress and pay higher at the Benin border, because they know that at the Nigerian border, Beninese French speaking also receive tough treatment. Also, Seme/Nigeria border is porous. People passing on leg on bike are not subjected to rigorous checking, once they pay the cyclist they

can move in and out of both countries. Corruption at every point of contact has become systemic at the border.

The study showed that many educated unemployed youths work as touts and “kelebe” at the border. They usually represent government officials (staying in their duty post) as their “boss” to monitor the “income” and “sharing formula”.

Conclusion

This study concluded that, though ECOWAS free movement Protocol has not been achieved officially, people are achieving it “informally” by paying their way through the “diverse bottleneck” hindering the free movement. Thus, Nigerians living in Benin Republic have taken advantage of their dual presence in “home” and “host” countries to engage profitably in businesses that has improved commercial transactions and impacted both countries economically.

Recommendations

Flowing from the findings of this study, it is recommended that, from a human security perspective, a joint border control be put in place, this will serve as a step towards jointly controlled border processes, which would speed up procedures for travelers. Also, this new arrangement has the potential of reducing extortion of travelers by security officials. However, this depends on the management of the newly organized security staff as well as their sanctions and control mechanisms. To start with, the two government should commission and open up the new road newly constructed for use, to facilitate smooth and unhindered travels. The present roads through the border are meander through villages with terrible potholes which are worsened in raining season when water cover deep holes as trap for vehicles who enters for costly damages on their vehicles.

In addition, there is a need for reformation of the border in personnel and service delivery to make the border more accessible. There is a need to do away with unnecessary payments to enhance governments and ECOWAS image. ECOWAS should facilitate practical free border movement by working with the national governments to put in place clear and straight forward procedure that will ensure free movement at the border. This can be achieved by removing touts and unofficial gatekeepers at the border; regulating that government agents at the border should wear their respective uniforms to eliminate touts (such officials should desist from wearing or disguising in mufti attires); Officers in mufti should not be allowed to carry gun (as they can easily be seen as criminals); remove unnecessary road blocks for ease of movement; and reduce interaction and interface on the road to regulated agencies, under close supervision of the two governments.

Recognising the importance of training to enhance professionalism, this study suggest that government officials at the border should be trained in the right procedure and also put in place mechanism to enforce compliance with policies and regulations.

To improve security and records at the border, the two governments should ensure an enclosed border, where records of in-coming and out-going people are kept and monitored. This will eliminate the porosity at the border and reduce corruption at the border drastically. This can be achieved through digitalization of the records to facilitate correct information about people crossing the border. This can also reduce the pressure of long queues and extortion of travelers.

Furthermore, governments should encourage simultaneous attachment of the two nationals to the two socie-

ties, towards attaining the goal of borderless West Africa. To facilitate this, stamping of international Passports within West Africa travels should be done away with as unnecessary; security officers and their agencies should work directly with travelers crossing the border, not through “kelebe”; and all unofficial payments and extortion should be stopped.

Moreover, when free door of economic interactions are made between the two countries, more graduates will be employed gainfully. This will reduce the number of educated youths serving as touts or “kelebe” at the border, thus improving employment opportunities for the youths in both countries.

REFERENCES

- Afolayan, A. A. (2000). *Trans-Border movement and trading: a case study of a borderland in southwestern Nigeria*. Published by Institut français de recherche en Afrique, p. 33-88, 2000. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://books.openedition.org/ifra/973?lang=en>
- Blum, C. (2014). *Cross-border flows between Nigeria and Benin: what are the challenges for (human) security*. Published by Fried-Ebert-Stiftung, Abuja, 2014. Retrieved online on July 17, 2018 from <file:///C:/Users/iaadi/OneDrive/Documents/Transborder%20movement.pdf>
- Business Dictionary, (2018). *Definition of transborder*. Retrieved online on July 17, 2018 from <http://www.businessdictionary.com/definition/transborder.html>
- Kolovos, A. E. (2010). *Regional Integration in East Asia*. Portland State University. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://www.omicsonline.org/open-access/ecowas-protocol-on-free-movement-and-transborder-security-in-west-africa-2169-0170-1000154.php?aid=60339>
- Kristof, L.K.O (1959). *The nature of frontiers and boundaries*. Armais of the Association of American Geographers 49 (1959). Retrieved online on July 18, 2018 from <https://books.openedition.org/ifra/973?lang=en#ftn1>
- McCormick, J. (1999). *The European Union: politics and policies*. Westview Press : Boulder Colorado, 1999. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://carleton.ca/ces/eulearning/introduction/what-is-the-eu/extension-what-is-regional-integration/>
- McEwen, A. C. (1991). *The establishment of the Nigeria/Benin boundary, 1889-1989*. The Geographical Journal; Vol. 157, No. 1 (Mar., 1991), pp. 62-70. Published by: [The Royal Geographical Society \(with the Institute of British Geographers\)](#). Retrieved on June 4, 2019 from

https://www.jstor.org/stable/635145?seq=1#page_scan_tab_contents

- Opanike A, & Aduloju, A. A. (2015). ECOWAS Protocol on Free Movement and Trans-border Security in West Africa. *J Civil Legal Sci* 4:154. doi:10.4172/2169-0170.1000154. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://www.omicsonline.org/open-access/ecowas-protocol-on-free-movement-and-transborder-security-in-west-africa-2169-0170-1000154.php?aid=60339>
- Prescott, J.V.R. (1959). *Nigeria's regional boundary problems*. *Geographical Review* (49) 1959 : 485-505. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://books.openedition.org/ifra/973?lang=en>
- Shittu, I. S. (2017). A legacy of peaceful coexistence/historico-political and economic perspectives of Nigeria-Benin Relations. *International Journal of Arts and Humanities Bahir Dar-Ethiopia*. Vol.6 (1), S/No. 20, January, 2017, 208-220
- Soares, A.M. (1984). *Etude géographique de deux postes frontaliers: Idiroko et Klake*. *Memoire de Maitrise de geographic*. (Faculte des Lettres, Arts et Science Humaines. Université Nationale du Benin, 1984). Retrieved online on July 17, 2018 from <https://books.openedition.org/ifra/973?lang=en>
- UNECA, (2018). United Nations Economic Commission for Africa. Regional integration. Retrieved online on July 17, 2018 from <https://carleton.ca/ces/eulearning/introduction/what-is-the-eu/extension-what-is-regional-integration/>

Pratique des ménages dans la gestion de leurs déchets. Quel enjeu pour une gestion durable autour des plans d'eau dans la commune de Korhogo ?



AKOUE Yao Claude¹
BAH Yega Daniel²

¹Enseignant-chercheur

²Etudiant en master 2 de Sociologie

^{1,2}Département de Sociologie

^{1,2}Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo/
Côte d'Ivoire

akoueyao@yahoo.fr

guelasiognon@gmail.com

Résumé

En Côte d'Ivoire, en particulier à Korhogo, la pollution des eaux par les déchets ménagers continue d'être une situation préoccupante malgré les politiques et les innovations apportées. Notre étude cherche donc à connaître les facteurs explicatifs de la dégradation des plans d'eau à Korhogo ?

L'enquête s'est déroulée dans neuf quartiers auprès de 100 ménages et 11 responsables des structures en charge des déchets et de la protection de l'environnement. Au terme de cette étude, les résultats de l'enquête ont révélé que les pratiques des ménages dans la gestion de leurs déchets compromettent la gestion durable des ordures ménagères autour des plans d'eau dans la ville de Korhogo.

Mots clés : *Pratique, Déchet, Gestion durable, Ordure ménagère, Plan d'eau*

Abstract

In Côte d'Ivoire, particularly in Korhogo, water pollution from household waste continues to be a worrying situation despite the policies and innovations introduced. Our study therefore seeks to know the explanatory factors of the degradation of water bodies in Korhogo?

The survey was conducted in nine neighborhoods with 100 households and 11 managers of structures in charge of waste and environmental protection. At the end of this study, the results of the survey revealed that household waste management practices undermine the sustainable management of household waste around water bodies in the city of Korhogo.

Keywords : Practice, Waste, Sustainable management, Household waste, Water body

Introduction

En Côte d'Ivoire, la pollution des eaux est très préocupante (Halle & Bruzon, 2006 cité par Djané, 2012). Dans la ville Abidjan, les eaux usées (domestiques, pluviales, industrielles) sont déversées dans la lagune par le biais des égouts et canaux de drainage des eaux pluviales existants, sans traitement préalable. Les espèces aquatiques qui y vivent sont remplacées par les déchets ménagers, cliniques et industriels (Adingra & Kouassi, 2011, p. 49). Dans les villes de l'intérieur, la pollution des eaux par les déchets est observée dans les bassins hydrologiques du Bandama, du Sassandra, de la Comoé, de la Bia et dans certains cours d'eaux à l'intérieur des forêts classées (MINEF, 2017). En ce qui concerne la commune de Korhogo, les eaux de surfaces qui

constituent son environnement physique sont dégradées par les déchets ménagers¹. Plus précisément, les marais, cours d'eau, rivières, retenues d'eau et le lac qui représentent de grands réservoirs d'eau d'irrigation pour l'agriculture périurbaine et de précieux robinets d'approvisionnement en eau potable sont de plus en plus pollués. Par conséquent, ce phénomène a d'énormes conséquences sur l'environnement et sur la santé de la population. Selon l'étude menée par le CSRS (2015) dans la ville de Korhogo, cette pollution constitue un facteur de risque potentiel de contamination des eaux souterraines. La dégradation des plans d'eau dans la commune de Korhogo par les déchets ménagers est très perceptible. Le présent article cherche à déterminer les facteurs explicatifs de la dégradation des plans d'eau dans la commune de Korhogo. En d'autres termes, il s'agira dans un premier temps de faire l'Etat des lieux de la gestion des déchets dans la ville de Korhogo. Ensuite, dans une seconde partie, de présenter le mode de stockage des ordures dans les ménages. Enfin dans une troisième et dernière partie, nous montrerons les méthodes d'élimination des déchets dans les différents ménages

Notes méthodologiques

Sur le plan méthodologique, nous avons procédé à une combinaison des approches qualitatives et quantitatives. Ce travail s'appuie sur les données d'enquête bibliographiques (étude documentaire) et d'enquête auprès des ménages et des responsables des structures en charge de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement. A cet effet, neuf (9) quartiers (*Banaforo, Cocody, Delafosse, Kôkô-Nord, Kôkô Nord-Ouest, Mongaha, Sonzoribougou et Tegueré*), ainsi que

1- CSRS, Kouassi, Koné, & Kouadio. (2015). *Approvisionnement en eau potable, qualité de la ressource et risques sanitaires associés à Korhogo(Nord-Côte-d'Ivoire)* (Vol. XIV).

sept (7) structures (*la direction régionale du ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable ; La direction régional de l'ANAGED ; Le Conseil Régional ; La direction régionale de la SODECI ; La Mairie ; Le GI2 et FAF Service*) ont été ciblés pour l'enquête. L'échantillon de la population enquêtée est constitué de 100 ménages et 11 personnes ressources, soit un effectif total de 111 enquêtés. Il a été obtenu par la méthode de calcul probabiliste. Des guides d'entretien ont été élaborés pour servir de support aux entretiens avec les acteurs institutionnels. Un questionnaire a été adressé aux ménages.

1. Présentation de la zone d'étude

Korhogo est situé au nord de la Côte d'Ivoire, à 635 km d'Abidjan (capital économique ivoirienne). Elle est le chef-lieu de la région du Poro et du district des savanes. En tant que département, il couvre une superficie de 12.500 km², soit 3,9% du territoire national, pour une population de 536 851 habitants (dont 286 071 habitants pour la commune de Korhogo), avec une proportion de 91,55% de nationaux et 8,45% de non nationaux (RGPH 2014). La population, à 95%² animiste, est composée d'autochtones Sénoufo (Tiembara, les Fodonon, les Nafara, les Kafire), d'allochtones originaires de diverses régions de la Côte d'Ivoire (pour la plupart des Malinké) et d'allogènes ressortissants des pays de la CE-DEAO, notamment des burkinabés et maliens (Fondation ATEF OMAÏS, 2007).

En outre, la ville de Korhogo a un climat de savane avec hiver sec (Aw) selon la classification de Köppen-Geiger. Les précipitations à Korhogo sont beaucoup plus importantes en été qu'elles ne le sont en hiver. Sur l'année, la température

2- (Fondation ATEF OMAÏS, 2007)

moyenne à Korhogo est de 27°C et les précipitations sont en moyenne de **951.4 mm³**.

Aussi, sa végétation est constituée de savanes herbeuses et arborées, avec des forêts galeries tout le long des cours d'eau. Plusieurs forêts sacrées, dont l'accès est interdit existent. Les eaux sont drainées par le bassin versant du Bandama. Le réseau hydrographique est relativement dense. Il est constitué des affluents du Bandama. La majorité de la population de la ville de Korhogo tire son revenu des principales cultures agricoles, à savoir : le coton, l'anacarde, la mangue, le riz, le maïs, le mil, l'arachide et les cultures maraîchères. Le coton est la principale culture de rente suivie de l'anacarde et de la mangue. L'élevage tient aussi une place importante dans l'économie de la ville de Korhogo. Cette activité, à la fois traditionnelle et moderne, porte sur les bovins, les porcins, les ovins, les caprins et les volailles. Le commerce représente la seconde activité après l'agriculture⁴.

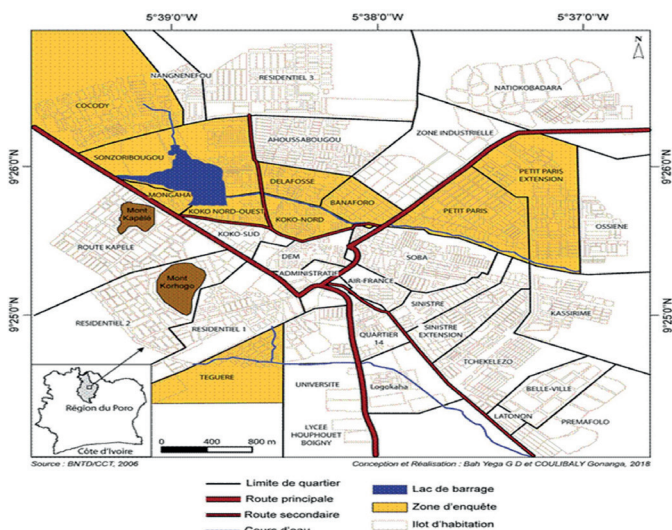


Figure 1 : Carte de la ville de Korhogo

3- (Le planificateur A CONTRE SENS, 2018)

4- (Fondation ATEF OMAÏS, 2007)

2. Gestion des déchets dans la ville de Korhogo : état des lieux

2.1. Filière déchets ménagers, une gestion à plusieurs acteurs

La Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays ouest-africains a confié la gestion des ordures ménagères de ses grandes villes à des entreprises privées (J. Sotamenou, 2010, p. 2). Cette gestion des déchets prend en compte les activités de pré-collecte, de collecte, de transport et d'élimination des ordures. Certains écrits mentionnent le principe de l'organisation de la collecte des ordures ménagères dans les villes africaines depuis les ménages jusqu'à la décharge (R. Gbinlo, 2010, p. 76). Dans la ville de Korhogo, la pré-collecte des ordures ménagères est effectuée par trois (3) groupements (FAF Service, GAP et CGCAK). L'intervention des pré-collecteurs est due à l'insalubrité très grandissante constatée dans certains quartiers de la commune de Korhogo et l'organisation formelle existante était dans l'incapacité de gérer à elle seule les déchets produits. Les pratiques des pré-collecteurs ne permettent pas une gestion durable des déchets ménagers (S. Diabagaté, 2012). Les autorités pour une gestion rationnelle des déchets ont fait appel à des entreprises professionnalisées. Ainsi dans la commune de Korhogo la collecte, le transport des déchets sont assurés par deux opérateurs privés (GI2E et MECOMAR CI). En somme, il ressort de cette étude que dans la ville Korhogo, la gestion des ordures ménagères est marquée par l'existence de deux systèmes de gestion des ordures ménagères qui sont complémentaires, à savoir le secteur public et privé. Le premier groupe a une fonction politico-administrative et le deuxième groupe est celui des acteurs techniques est composé des opérateurs privés (structures de précollecte et collecte). On y distingue deux catégories d'opérateurs, à savoir ceux qui sont dans le secteur

formel et informel. Il est rejoint par N'guettia (2010), qui affirme qu'en Côte d'Ivoire, le cadre institutionnel et le rôle des acteurs de la gestion des ordures ménagères a connu une évolution dès les années 1958 jusqu'à nos jours.

Toutefois, l'ensemble de leurs activités est coordonné par la mairie, l'ANAGED et la direction régionale de la salubrité, de l'environnement et du développement durable. Mais, au-delà des tâches qui leur sont assignées, les pré-collecteurs et collecteurs participent également à des activités conjointes et opérations spéciales (opération de salubrité) qui se réalise respectivement deux fois dans le mois et cinq fois en moyenne dans l'année⁵.

2.2. Stratégies de la gestion des déchets ménagers dans la commune de Korhogo

Pour une gestion durable des déchets ménagers dans la ville de Korhogo, la commune a été scindée d'une part en deux zones de collecte des déchets, et d'autre part en trois (3) zones de pré-collecte⁶.

Les précollecteurs ont pour rôle de collecter les déchets auprès des ménages. Une fois les déchets sont collectés, ils sont acheminés vers les centres de groupage et les dépotoirs publics. Et ceux à l'aide des tricycles et des brouettes. Par contre, les agents collecteurs se chargent de ramasser les ordures qui sont déversées au niveau des centres de groupage et des dépotoirs publics. Ils se chargent aussi de vider les coffres à ordures et les poubelles des ménages qui se trouvent en bordure des grandes voies publiques. Et par suite les déchets sont convergés vers une décharge qui est à ciel ouvert. Pour remplir leurs tâches, les entreprises collectrices d'ordures disposent de matériels et équipements tels que les camions-tasseurs, camions-bennes et les tricycles.

5- (Chef d'exploitation de la structure GI2E ; Novembre 2018)

6- (Directeur technique de la Mairie ; 15 Janvier 2019)

Le système de gestion pratiqué dans la ville de Korhogo est linéaire. Il se résume en cinq phases : la production, la pré-collecte, le centre de groupage, la collecte et la mise en décharge. N'guettia (2010), dans son étude intitulé : « *Gestion des ordures ménagères d'Abidjan: Diagnostic* », avait déjà fait la même remarque. Il affirme que depuis 2002 dans la ville d'Abidjan, la gestion des ordures ménagères se fait selon ce même modèle. Diabagaté & Konan (2018), n'abondent pas dans le même sens que lui. Selon eux, le système de gestion mise en place dans la ville de Bouaké se résume à la collecte, au transport et à la mise en décharge des ordures ménagères. En outre en ce qui concerne le service de précollecte, à Korhogo, les précollecteurs exigent un abonnement des populations désirant un enlèvement de leurs ordures. Suite à cet abonnement un tarif mensuel variant de 1500 à 7000f CFA est fixé aux abonnés selon le standing de la concession, et en fonction des institutions et de la fréquence de pré-collecte. Nos résultats se rapprochent d'une étude réalisée en 2009 et qui porte sur « *les structures de pré-collecte des ordures ménagères à Abidjan: cas du groupe NS de la Riviera* ». En effet, cette étude révèle que l'abonnement aux services de pré-collecte à la Riviera nécessite au préalable une caution de 5000 frs CFA. Par suite, une redevance est fixée à 1500 frs par mois. Selon Kabore (2009), dans la ville de Ouagadougou le tarif mensuel d'abonnement à ce service varie en moyenne de 500 à 1000f CFA selon le standing de la concession et en fonction de la fréquence de la pré-collecte. En somme, il est important de faire savoir que les tarifs pratiqués au niveau de la pré-collecte des déchets varient d'une ville à une autre et d'un pays à un autre.

3. Mode de stockage des ordures par les ménages : un facteur de la pollution des plans d'eau

Les poubelles utilisées dans les ménages pour la conservation des ordures, sont importants dans le processus de mise en œuvre des politiques visant la gestion durable des déchets en milieu urbain. En effet, ces poubelles varient d'un ménage à un autre de sorte qu'on peut se demander, quel type de poubelle est utilisé par les ménages. En d'autres termes, de savoir, si les poubelles qu'ils utilisent sont adéquates ?

Tableau 3 : Type de poubelles utilisé dans les ménages

Poubelle utilisés dans les ménages	Effectif	Pourcentage
Non réponse	17	17,0%
Seau	69	69,0%
Boite	2	2,0%
Sacs	32	32,0%
Sachets en plastique	0	0,0%
Panier	4	4,0%
Poubelle conventionnelle	1	1,0%

Source : Données d'enquête, 2019

Les données du tableau 1 montrent que la majorité (69%) des personnes enquêtées utilise comme seau poubelle, les bidons vides de 20 litres dont le dessus est sectionné (voir la Photo 1). 32%, pour ceux qui utilisent les sacs comme poubelles pour stocker leurs déchets (voir la Photo 2, ci-dessus). Seulement, 1% des personnes interrogées utilisent les poubelles conventionnelles pour conserver leurs ordures. 16% ne possèdent pas de poubelles. Par conséquent, les ménages qui utilisent les poubelles inadéquates ont tendances à les vider de manière rapide dans les endroits inappropriés, sans se soucier des effets néfastes qui en découlent pourvu, que leurs lieux d'habitations ne se transforment pas en dépotoir d'ordures. Les propos des enquêtés en témoignent :

« Comme mes poubelles sont petites, quand je balaie la cour, je jette directement les ordures dans le dépotoir que les gens du quartier ont créé au bord de la route. Quand il pleut, la pluie amène les ordures dans le marigot. Souvent, quand je ne veux pas trop marcher, je les brûle devant la cour » (Femme, environ 30 ans, quartier Mongaha, 2019).

« Nous n'avons pas beaucoup d'argent pour acheter de vraies poubelles. Sur le marché, les poubelles coûtent trop chères. On préfère acheter les bidons vides de 20 litres à 300f ou 500f ou les sacs vides de 50 kg pour les utiliser comme poubelle. Et puis Dieu merci, comme, la rivière est à côté de nous ici quand les bidons sont remplis, on les vide en même temps. » (Femme, environ 45 ans, quartier Kôkô Nord, 2019).

En outre, dans les lieux d'habitation où il y a absence de poubelle, les ménages brûlent ou rejettent de manière systématique leurs déchets dans les plans d'eau. Les déclarations d'un enquêté le mentionne :

« Chez nous ici, on n'a pas besoin de poubelle. L'eau de la SODECI passe devant notre cour et une fois qu'on balaie, on jette directement nos ordures dans l'eau. » (Femme, environ 35 ans, quartier Tegueré, 2019)

Selon Traoré (2004), en Côte d'Ivoire, dans la plupart des ménages, la conservation des ordures se fait essentiellement dans les poubelles inadéquates (les récipients solides et sacs en plastiques). Or, la qualité des poubelles utilisées par ceux-ci détermine le mode d'évacuation de leurs déchets. A cet effet, le recours de la population aux lieux inappropriés (eaux de surface, la brousse, les routes publiques, les trous et les caniveaux) pour le rejet des ordures est également lié

à ce facteur. Il est rejoint par Safaa (2011), qui pense que l'utilisation des poubelles inadéquat est le plus souvent à l'origine de la présence des décharges sauvages dans l'environnement urbain⁷. Par contre, selon Diabaté (2010), les ménages qui n'utilisent pas de poubelles sont généralement ceux qui habitent non loin des cours d'eau. En effet, ces derniers font recours à ces zones humides pour éliminer leurs ordures. Donc, la non-utilisation des poubelles conventionnelles favorise considérablement la dégradation de l'environnement. L'écosystème aquatique se trouvant ainsi donc en premier lieu menacé.

Source : Données d'enquête, 2019

Photo 1 : Seaux poubelles utilisés par les ménages

Photo 2 : Sacs poubelles utilisés dans les ménages



Source : Données de l'observation Avril 2019

7- Safaa Monqid (2011), « *La gestion des déchets ménagers au Caire : les habitants en question* », Égypte/Monde arabe, Développement durable au Caire : une provocation ?, document 8, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/3003> ; DOI : 10.4000/ema.3003

4. Modes d'élimination des déchets dans les différents ménages et la question de la dégradation des plans d'eau à Korhogo

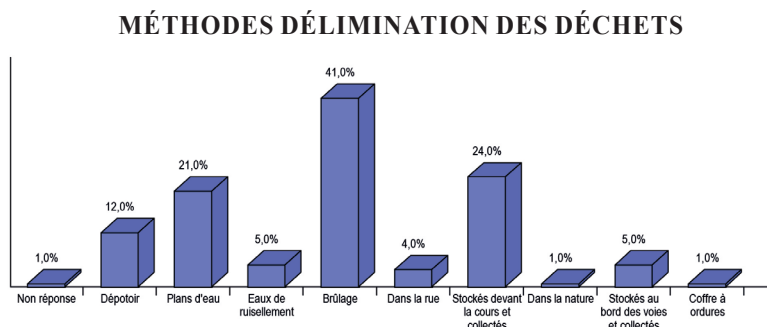
En milieu urbain, les ménages utilisent plusieurs méthodes pour évacuer leurs déchets. De plus en plus, certaines méthodes sont jugées inappropriées, vues leurs effets néfastes sur l'environnement. Dans cette sous-partie, l'objectif consiste à évaluer les différentes méthodes d'élimination des ordures utilisées par les ménages. Plus concrètement, nous allons identifier les lieux ou espaces publics qu'ils choisissent pour le rejet de leurs ordures afin d'établir un lien avec la question de la dégradation des plans d'eau.

Tableau 4 : Mode d'élimination des déchets ménagers

Modes d'élimination des déchets ménagers	Effectif	Pourcentage
Non réponse	1	1,0%
Dépotoir	12	12,0%
Plans d'eau	21	21,0%
Eaux de ruissellement	5	5,0%
Brûlage	41	41,0%
Dans la rue	4	4,0%
Stockés devant le cour et collectés	24	24,0%
Dans la nature	1	1,0%
Stockés au bord des voies et collectés	5	5,0%
Coffre à ordures	1	1,0%

Source : Données d'enquête, 2019

Graphique 2 : Répartition des zones d'élimination des déchets ménagers



Source : Données d'enquête, 2019

L'analyse des données du graphique 2 démontre que 41% des ménages interrogées brûlent leurs déchets sans tenir compte de l'effet de la fumée sur l'environnement (voir la photo 3, ci-dessous). A ce titre, Herley (2005) dans son étude intitulé : « *Typologie et analyse de la gestion des déchets municipaux (ordures ménagères et déchets de marché) de la ville des Cayes à Haïti* », affirme que les populations urbaines brûlent leurs déchets en pleine rue où encore devant et à l'intérieur de leurs cours parce que les véhiculent de collecte des déchets ne passent jamais dans leurs zones ou le refus de payer les éboueurs.

Photo 3 : Mode d'élimination des déchets ménagers par brûlage devant un domicile au quartier Delafosse



Source : Données d'observation, 2019

Par contre, 26% de nos enquêtés ont recours aux eaux de ruissellement et de surface pour évacuer leurs ordures. 12%, éliminent leurs déchets ménagers à travers les dépotoirs sauvages d'ordures. En outre 29% des ménages interrogés remettent leurs déchets aux agents pré-collecteurs et enfin seulement 1% d'entre eux, renverse leurs ordures dans les coffres. En effet, le rejet des déchets ménagers dans ces lieux inappropriés (dépotoirs sauvages d'ordures, eaux de ruissellement et de surface) apparaît ici comme l'une des causes essentielles qui favorise la pollution des plans d'eau. A ce propos un responsable des structures en charge des déchets et de la protection de l'environnement affirme ceci :

« Les déchets ménagers que la population dépose dans les endroits inappropriés (caniveaux, voies publiques, espaces verts, etc.), sont drainés vers les plans d'eau en saison des pluies. Ce sont donc ces pratiques qui induisent la pollution des plans d'eau dans la commune de Korhogo »

Selon Diabaté (2010), dans son étude intitulé « *Déchets ménagers : impact sur la santé et l'environnement en commune I du district de Bamako: cas de Banconi* », à l'hivernage, certaines personnes attendent la pluie pour verser les ordures dans les eaux de ruissèlement, tandis que d'autres situés au bord des marigots font de ceux-ci, le lieu de dépôt de leurs ordures. Quant à Traoré (2007), dans son étude : « *De la Sensibilisation des Populations à la Gestion de l'Environnement Urbain dans les quartiers Précaires de la Ville d'Abidjan* » fait savoir que les populations préfèrent le plus souvent déverser directement leurs ordures dans la nature (soit à proximité de leur habitation, soit sur les routes ou voies publiques, soit dans les points d'eau). De ce fait, ces pratiques font que la gestion des déchets pose toujours

problème à l'environnement urbain. De manière particulière, elles rendent complexe la gestion durable des plans d'eau. Ainsi, selon l'étude de Kaboré (2009), les ménages jettent leurs déchets dans les endroits inappropriés (cours d'eau, caniveaux, voies publiques, etc.) parce qu'ils refusent de s'abonner à des services de pré-collecte. Pour le PNUD (2009), c'est plutôt l'irrégularité et la lenteur des services de pré-collecte qui font que les populations déversent leurs déchets dans des zones ouvertes, des marécages et le long des berges de cours d'eau⁸. Quant à Djé (2012), il soutient que l'inaccessibilité de certains quartiers sans voirie adéquate contraint les ménages à jeter leurs ordures dans les lieux publics.

Conclusion

Cette présente étude a permis d'évaluer les pratiques des ménages dans la gestion de leurs déchets, ainsi que les activités des structures locales en charge des déchets et de la protection durable de l'environnement en rapport avec la problématique de la dégradation des plans d'eau par les ordures ménagères. Les résultats des enquêtes de terrain ont montré que le mode de stockage et d'élimination des déchets dans les ménages reste inapproprié. En effet, les populations utilisent les poubelles non conventionnelles (les récipients, les sacs et les bidons en plastiques, etc.) pour conserver leurs ordures. Les ressources en eau qui sont d'une très grande importance dans l'agriculture périurbaine, l'approvisionnement des ménages en eau potable et la conservation de la biodiversité tendent à ne plus remplir ces fonctions. Dans un contexte actuel de réchauffement climatique, ces eaux de surface doivent être protégées en vue d'une réduction des effets de ce phénomène sur la vie des populations humaines.

8- (Kangombe, 2010, p. 42)

Une gestion durable des déchets ménagers autour de ces plans d'eau nécessite véritablement une approche participative. Il s'agit entre autres de l'implication totale de tous les acteurs sociaux, à savoir les populations et les décideurs publics.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adingra, A., & Kouassi, M. (2011). Pollution en lagune Ebrié et ses impacts sur l'environnement et les populations riveraines. *Centre de Recherches Océanologiques*, pp. 48-53.
- Boni, A. (2012, Avril 30). *Gestion des ordures: chaque commune de Côte-d'Ivoire doit avoir sa propre décharge*. Consulté le Septembre 20, 2017, sur T3Framework: <http://www.ivoireregion.net>
- Kouassi, Koné, & Kouadio. (2015). *Approvisionnement en eau portable, qualité de la ressource et risques sanitaires associés à Korhogo(Nord-Côte-d'Ivoire)* (Vol. XIV).
- Diabaté, S. (2008). *Assainissement et gestion des ordures ménagères à Abobo(V2): cas d'Abobo-Baoulé*. Mémoire de Master, Université de Cocody, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan.
- Diabaté, S., & Konan, K. P. (2018, Decembre). Gestion des ordures ménagères dans la ville de Bouaké, sources d'inégalités socio-spatiales et environnementales. *I*(2), pp. 126- 142.
- Diabaté , M. (2010). *Déchets ménagers: impact sur la santé et l'environnement en commune I du district de Bamako: cas de Banconi*. Memoire d'obtention du diplôme de master en Géographie.
- Fondation ATEF OMAÏS. (2007). *Akwaba.fatom*. Consulté le Decembre Samedi, 2018, sur Actualités touristiques et culturelles: <http://www.fatom.org/akwaba/region1/korhogo.php>
- Joe, A. L. (2017, Octobre 23). *Statistique Canada*. Consulté le Decembre 03, 2018, sur Les statistiques: le pouvoir des données!: <https://www.statcan.gc.ca>

- Julien, H. R. (2005). *Typologie et analyse de la gestion des déchets municipaux (ordures ménagères et déchets de marché) de la ville des Cayes à Haïti*. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome , Université d'état d'Haïti.
- Kabenji, F. (2012). *Tous les citoyens ont le devoir d'assurer la protection de l'environnement, environnement affaire de tous*. Mémoire , Université de Kinshasa, Environnement.
- Kaboré, G. (2009). *Les représentations sociales du déchet dans la ville de Ouagadougou : le cas des déchets plastiques*. Mémoire de maitrise, Université de Ouagadougou, Sociologie.
- Kangombe, K. T. (2010). *Gestion des déchets solides des marchés urbains, cas du marché de Matete, en plein réhabilitation sur financement IDA à Kinshasa/RDC*. Mémoire de master, Fondation 2iE, Génie sanitaire et environnement, Kinshasa.
- MINEF. (2017, Mars 22). *Gestionnaires et usagers des ressources en eau à un engagement commun pour réduire les pollutions des eaux en Côte-d'Ivoire*. Consulté le Septembre 12, 2017, sur Laseve.info: <http://www.Akody.com>
- MINSEDD. (2017, Juin 21). *Environnement: le MINSEDD fait l'état des lieux de la salubrité dans le poro et le Hambol(Côte-d'Ivoire)*. Consulté le Septembre 10, 2017, sur Abidjan.net: <http://www.abidjan.net>
- Mvele-n'dango'o, P.-c. (2007, Janvier). La gestion des ordures ménagères à Libreville et Abidjan. *Villes en parallèle* (40-41), pp. 226-241.
- Traoré, K. (2007). African Population Studies. *De la Sensibilisation des Populations à la Gestion de l'Environnement Urbain dans les Quartiers Précaires De la Ville d'Abidjan*, 22(2), pp. 1-21.

NOTE AUX AUTEURS/ INSTRUCTIONS FOR AUTORS

La Revue Africaine de Migration et Environnement (ARME) lance un appel à contributions pour ses Volumes 2 et 3 (No 1 & 2) dont la thématique est ouverte au sujet d'environnement, migration et aux liens entre les deux concepts, étant entendu que les articles proposés devraient reposer sur une problématique en Sciences Sociales (Sociologique/anthropologique, Géographique, Economique, Politique ou Historique).

Important : Nous invitons vivement les auteurs à appliquer les indications de rédaction aux normes suivantes :

1. Note aux contributeurs

La Revue Africaine de Migration et Environnement (ARME) est fondée en 2017 conjointement par une équipe d'enseignants-chercheurs entre l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire) et l'Université Obafemi Awolowo de Ile-Ife (Nigeria). **ARME** est un espace de diffusion de travaux originaux des Sciences Sociales. Elle publie des articles originaux, rédigés en **Français** OU en **Anglais**, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES. Les contributeurs doivent s'y conformer.

1.1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Book Antiqua, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache), l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en

anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés).

Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique :

- Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ;
- Cadre théorique (optionnel suivant les disciplines)
- Approche (Méthodologie) ;
- Résultats ;
- Analyse des Résultats ;
- Discussion ;
- Conclusion ;
- Références bibliographiques

(S'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes et continu, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel Word, Times New Romans, taille 12, interligne simple) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris), soit 8000 Mots.

Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)
- 1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)
- 1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)
- 1.2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée)

est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : i. annoncés, ii. Insérés, iii. Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2. Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (Sy 2008 : 18) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...)»

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit : Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire. - Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit : Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent,

exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (Diakité 1985 : 105).

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage. Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

Le logiciel Zotero peut amplement aider en cela.

3. Nota bene

- 3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.
- 3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- 3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45. 3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- 3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.
- 3.6. Plan : Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats, Analyse des résultats, Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques Résumé : dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (y compris le titre de l'article) Introduction : doit comporter un bon croquis de localisation du secteur de

l'étude pour les contributeurs géographes. Outils et méthodes : (Methodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes Résultats : l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans Outils et méthodes (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article ; le point «R» présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables. Discussion : la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages. Le plan classique est également accepté. Enfin, les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

La Revue *ARME* reçoit en continu les contributions et paraît deux fois dans l'année : Juin et Décembre. Le nombre d'instructions pour accepter une contribution est de 1 (une) au moins. Un article accepté pour publication dans *ARME* exige de ses auteurs une contribution financière de 40 000 FCFA, représentant les frais d'instruction et de publication. La date limite de réception pour une parution en Juin est fixée au 30 Mars et au 30 Septembre pour la parution en Décembre.

Les propositions d'articles sont à envoyer par mail à :

arme8rame@gmail.com

Pour le Comité de Rédaction

Dr. Kabran Aristide DJANE & Dr Adebusuyi Isaac
ADENIRAN

arme8rame@gmail.com

*Achevé d'imprimer en Côte d'Ivoire
Pour le compte des Éditions Gréa*